Rothschild & Co

R-Co Lux

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
Rapport annuel et états financiers vérifiés

31 décembre 2024

B192374

Table des matières

Organisation et administration	3
Rapport du Conseil d'administration	5
Rapport d'audit	6
État consolidé des actifs nets au 31/12/24	10
État consolidé des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31/12/24	11
Compartiments	12
Colibri Invest	12
Deer Investment	21
R-co Lux 4Change Moderate Allocation	28
RMM Lux BDL European Equity Alpha	34
R-co Lux Conviction Equity Value Euro	40
R-co Lux Conviction Credit Euro	46
R-co Lux Montjoly Investissements	52
R-co Lux Valor	64
Vital Flex Patrimoine	71
R-co Lux WM Carolo Capital	77
R-co Lux WM TraSky Investment	83
R-co Lux WM Wealth Strategy Fund	90
Secafi	97
Notes aux états financiers - Détail des instruments dérivés	104
Autres notes aux états financiers	108
Informations supplémentaires non vérifiées	119

Toute référence à un fonds dans le présent document ne constitue pas une offre ou une invitation à souscrire des actions de ce fonds. Aucune souscription ne doit être effectuée sur la seule base du rapport financier. Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur la base du Prospectus ou du Document d'informations clés (DIC) en vigueur et des derniers rapports annuel et semestriel. Veuillez également prendre connaissance des Facteurs de risque décrits dans le Prospectus.

Organisation et administration

Siège social	**R-co Lux** 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg
Conseil d'administration de la SICAV	Pierre Lecce (jusqu'au 07/01/2025) Directeur général de Rothschild & Co Asset Management, Rothschild & Co Asset Management France Etienne Rouzeau Responsable d'Investment Solutions Rothschild & Co Asset Management France Joerg Kopp Administrateur Rothschild & Co Bank AG Suisse Ena Delic (à partir du 13/01/2025) Responsable Middle Office Rothschild & Co Investment Managers Grand-Duché de Luxembourg
Société de gestion	**Rothschild & Co Investment Managers** (jusqu'au 23/02/2024) 33, rue Sainte-Zithe L-2763 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg (du 24/02/2024 au 26/02/2025) 21-27 rue d'Epernay 3e étage L-1490 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg (à partir du 27/02/2025) 21, rue d'Epernay 3e étage L-1490 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg
Gestionnaires financiers	**Alma Capital Investment Management** 5, rue Aldrigen L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg **Amundi Asset Management** 90, boulevard Pasteur 75015 Paris, France **AXA Investment Managers Paris** (jusqu'au 15/11/2024) Tour Majunga, La Défense 9 6, place de la Pyramide 92800 Puteaux, France **Massena Partners, Succursale de Paris** 78, avenue Raymond Poincaré 75116 Paris, France **Oddo BHF Asset Management** 12, boulevard de la Madeleine 75009 Paris, France

Organisation et administration

	Rothschild & Co Asset Management 29, avenue de Messine 75008 Paris, France
	Rothschild & Co Bank AG Zollikertrasse 181 8034 Zurich, Suisse
	Rothschild & Co Wealth Management UK Limited New Court St Swithin's Lane London, EC4N 8AL, Royaume-Uni
	Rothschild Martin Maurel 29, avenue de Messine 75008 Paris, France
	SG 29 Haussmann 29, boulevard Haussmann 75009 Paris, France
Gestionnaire financier délégué	**BDL Capital Management** 24 rue du Rocher 75008 Paris, France
	ODDO BHF SCA 12, boulevard de la Madeleine 75009 Paris, France
Conseillers financiers	**Finaccess Advisors, LLC** 1111, Brickell Avenue Suite 2300 Miami, FL 33131, États-Unis
	Massena Partners, Succursale de Paris 78, avenue Raymond Poincaré 75116 Paris, France
	Vitalepargne 16, rue de l'Académie 14000 Caen France
Dépositaire, Administrateur, Agent payeur, Agent de domiciliation, Agent facilitateur et Agent de registre et de transfert	**CACEIS Bank, Luxembourg Branch** 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg
Commissaire aux comptes	**PricewaterhouseCoopers, Société coopérative** 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg
Conseiller juridique	**Elvinger Hoss Prussen** 2, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg

Rapport du Conseil d'administration

L'année 2024 a été porteuse pour les économies et les marchés de capitaux, dans un contexte politique difficile.

Les États-Unis, économie la plus importante, ont probablement de nouveau enregistré une croissance supérieure à la moyenne, tandis que la zone euro et le Royaume-Uni ont signé une progression moins convaincante, mais tout de même respectable, de 1%. L'inflation semble s'être largement normalisée de part et d'autre de l'Atlantique, avec des taux globaux qui sont désormais revenus dans la fourchette de 2-4%. En conséquence, les banques centrales ont été encouragées à commencer à réduire les taux d'intérêt, lesquels ont baissé de 100 points de base (pb) aux États-Unis et dans la zone euro et de 50 pb au Royaume-Uni.

Encore une fois, l'environnement macroéconomique favorable – croissance résiliente, désinflation et recul des taux d'intérêt – contrastait avec une situation géopolitique compliquée. Les conflits se sont intensifiés avec les attaques au Moyen-Orient et en Ukraine. L'année 2024 a également été marquée par des troubles politiques dans les pays développés, avec des passations de pouvoirs au Royaume-Uni, au Japon et bientôt aux États-Unis, sur fond de différends politiques évidents en France, en Allemagne, au Canada, en Corée du Sud et ailleurs.

L'événement le plus frappant a sans doute été la victoire de Donald Trump à l'élection présidentielle et le balayage républicain des deux chambres du Congrès. Dans un premier temps, les marchés ont réagi avec vigueur à la promesse de relance à travers des baisses d'impôts et une politique de déréglementation. Dans le sillage du « Trump trade », les valeurs cycliques et orientées sur les États-Unis ont signé de belles performances, tandis que les actions non américaines ont souffert, tout comme les bons du Trésor américain au vu des répercussions potentiellement inflationnistes des politiques de Donald Trump.

Néanmoins, 2024 s'est dans l'ensemble révélée faste pour les actions mondiales, qui se sont inscrites en hausse de près de 20% et ont signé une deuxième année de rendements à deux chiffres. Les États-Unis et leurs poids lourds technologiques, les « Sept Magnifiques », ont une fois encore régné sans partage et ont été à l'origine de près de la moitié de la performance du marché boursier mondial sur la période. Au cours de l'année, aucun grand marché d'actions régional n'a surperformé les États-Unis, qui se sont envolés de 25% supplémentaires en devise locale. De nombreux marchés régionaux ont fait largement moins bien, à l'instar du Royaume-Uni et de l'Europe, qui ont signé des rendements à un chiffre seulement.

Parmi les principales classes d'actifs, l'or a signé la meilleure performance, clôturant l'année en hausse de près de 30%, après avoir brièvement atteint des niveaux record au quatrième trimestre. Les autres classes d'actifs ont enregistré des performances moins remarquables, mais tout de même respectables. Les emprunts d'État de qualité se sont dans l'ensemble adjugé quelque 3% (en dollars américains, sans couverture), malgré la hausse générale des rendements au cours de l'année. Ce résultat masque toutefois des divergences sous-jacentes. Les Gilts (emprunts d'État britanniques) ont figuré parmi les segments les moins performants de l'univers obligataire, avec une augmentation de 100 pb des rendements à 10 ans, pour un résultat global de -3%. Les obligations européennes ont quant à elles progressé de 2%, à la suite d'une hausse beaucoup plus modeste des rendements. S'agissant des devises, le dollar a connu sa plus forte appréciation en dix ans, grimpant de 8% sur une base pondérée en fonction des échanges. Cela a eu une incidence positive ou négative sur les rendements des portefeuilles en fonction de leur devise de référence.

Les perspectives demeurent bien orientées, avec une activité toujours dynamique et une rentabilité qui continue d'augmenter du côté des entreprises. Toutefois, la marge d'appréciation considérable des actions semble épuisée après deux années de rendements à deux chiffres. L'horizon 2025 est dominé par l'incertitude politique, ce qui pourrait justifier une certaine prudence tactique à court terme.

Luxembourg, le 11 mars 2025

Nous tenons à rendre hommage à Pierre Lecce, dont la vision inspiratrice et l'engagement ont été de véritables fondements de notre réussite. Son dévouement et son expertise continueront de guider et de motiver notre équipe. Nous sommes profondément attristés par sa disparition. – Les Administrateurs du Fonds

Les informations contenues dans le rapport sont historiques et ne préjugent pas des résultats futurs

Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
R-co Lux

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de R-co Lux (le « Fonds ») et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de leurs opérations et des variations de leurs actifs nets pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux dispositions législatives et réglementaires du Luxembourg relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers.

Champ de l'audit

Les états financiers du Fonds comprennent :

- l'état combiné des actifs nets du Fonds et l'état des actifs nets de chacun des compartiments au 31 décembre 2024 ;
- le portefeuille-titres au 31 décembre 2024 ;
- l'état combiné des opérations et des variations des actifs nets du Fonds et l'état des opérations et des variations des actifs nets de chacun des compartiments pour l'exercice clôturé à cette date ; et
- les notes aux états financiers – le détail des instruments dérivés et les autres notes aux états financiers, qui incluent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de notre opinion

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « Loi du 23 juillet 2016 ») et aux Normes internationales d'audit (« NIA »), telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Nos responsabilités en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et de ces NIA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section de notre rapport intitulée « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des états financiers ».

Nous estimons que les éléments de vérification que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour constituer la base de notre opinion.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au Code de déontologie des professionnels comptables, incluant les Normes internationales d'indépendance, du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (« Code IESBA »), tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux exigences éthiques pertinentes dans le cadre de notre audit des états financiers. Nous avons satisfait à nos responsabilités éthiques en vertu de ces exigences.

Autres informations

Le Conseil d'administration du Fonds est responsable des autres informations. Les autres informations incluent les informations contenues dans le rapport annuel mais pas les états financiers et notre rapport d'audit à ce sujet.

Notre avis sur ces états financiers ne concerne pas les autres informations et nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance à ce sujet.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, notre responsabilité est de lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, de considérer si elles sont substantiellement incohérentes avec les états financiers ou les connaissances que nous avons acquises dans le cadre de la vérification, ou si elles semblent présenter des anomalies significatives. Si, en fonction du travail que nous avons effectué, nous concluons qu'il existe une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration du Fonds à l'égard des états financiers

Le Conseil d'administration du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux exigences légales et réglementaires du Luxembourg en la matière et du contrôle interne que le Conseil d'administration du Fonds jugera nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant aucune anomalie majeure, frauduleuse ou involontaire.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers, il incombe au Conseil d'administration du Fonds d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre ses activités, de communiquer, s'il y a lieu, des informations liées à la continuité des activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins qu'il n'ait l'intention de liquider le Fonds, de fermer l'un quelconque de ses compartiments ou de mettre un terme à ses activités, ou qu'il ne puisse objectivement faire autrement.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des états financiers

Notre audit a pour objectif d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'établir un rapport d'audit dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais non une garantie qu'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, permettra toujours de déceler une anomalie significative, le cas échéant. Les anomalies peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur, et elles sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles sont raisonnablement susceptibles d'influer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre, nous :

- identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, définissons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que dans le cas d'une anomalie due à une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- appréhendons les aspects du contrôle interne pertinents dans le cadre de l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;

- évaluons la pertinence des politiques comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par le Conseil d'administration du Fonds ;

- formulons une conclusion quant à savoir si l'application du principe comptable de continuité d'exploitation par le Conseil d'administration du Fonds est pertinente et, à la lumière des éléments probants recueillis, s'il existe une incertitude importante quant aux événements ou aux conditions susceptibles de remettre en cause la capacité du Fonds ou de l'un quelconque de ses compartiments à poursuivre ses activités. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes figurant dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas pertinentes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date du rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs peuvent amener le Fonds ou l'un de ses compartiments à cesser ses activités ;

- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminons si les états financiers reflètent les opérations et les événements sous-jacents dans le sens d'une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les personnes en charge de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit ainsi que les constatations importantes en découlant, s'agissant notamment de tout dysfonctionnement important dans le contrôle interne.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par
(signature)

Sébastien Sadzot

Luxembourg, le 17 avril 2025

R-co Lux
États financiers consolidés

État consolidé des actifs nets au 31/12/24

	Note	*En EUR*
Actifs		**1 183 623 088**
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	1 149 397 479
Coût d'acquisition		*987 770 446*
Options (positions longues) à la valeur de marché	2,5	4 510 249
Options achetées au coût d'acquisition		*6 346 294*
Avoirs en banque et liquidités	10	15 887 657
À recevoir sur ventes de titres		40 501
À recevoir sur souscriptions		5 031 146
À recevoir sur swaps		89 894
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,6	6 880 239
Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres		79 775
Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres		1 561 851
Intérêts à recevoir sur swaps		4 299
Commissions de la Société de gestion à recevoir		139 999
Passifs		**4 001 030**
Options (positions courtes) à la valeur de marché	2,5	3 515
Options vendues au coût d'acquisition		*2 624*
Découverts bancaires		281 427
À payer sur achats de titres		1 500 000
À payer sur rachats		597 419
À payer sur swaps		26 562
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,6	15 565
Moins-value nette non réalisée sur contrats financiers à terme standardisés	2,7	309 971
Commissions de la Société de gestion à payer		974 676
Commissions de performance à payer	4	122 866
Autres passifs		169 029
Valeur nette d'inventaire		**1 179 622 058**

État consolidé des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31/12/24

	Note	*En EUR*
Revenus		**15 306 878**
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		9 177 535
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		4 606 316
Intérêts reçus sur les swaps		772 478
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		741 346
Autres revenus	9	9 203
Dépenses		**12 197 783**
Commissions de la Société de gestion	3	9 444 399
Commission de performance	4	122 866
Commissions de dépositaire		187 445
Honoraires d'audit		82 956
Frais juridiques		30 613
Taxe d'abonnement	5	287 474
Intérêts payés sur découvert bancaire		46 287
Intérêts payés sur swaps		1 625 585
Frais bancaires		402
Autres dépenses	8	369 755
Revenu/(perte) net(te) des investissements		**3 109 095**
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de véhicules d'investissement	2,2	73 720 829
- options	2,5	(3 997 294)
- contrats de change à terme	2,6	(3 975 216)
- contrats financiers à terme standardisés	2,7	3 039 488
- swaps		(695 424)
- change	2,3	(1 479 612)
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		**69 721 866**
Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur :		
- investissements	2,2	6 488 256
- options	2,5	484 105
- contrats de change à terme	2,6	11 964 407
- contrats financiers à terme standardisés	2,7	(1 057 325)
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations		**87 601 309**
Dividendes distribués	7	(13 947)
Souscriptions d'actions de capitalisation		69 933 530
Souscriptions d'actions de distribution		14 563 914
Rachats d'actions de capitalisation		(90 548 282)
Rachats d'actions de distribution		(647 850)
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets		**80 888 674**
Réévaluation de la VNI consolidée d'ouverture		**38 024 931**
Actifs nets en début d'exercice		**1 060 708 453**
Actifs nets en fin d'exercice		**1 179 622 058**

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Colibri Invest

État des actifs nets au 31/12/24

	Note	*En EUR*
Actifs		**35 150 566**
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	34 603 635
Coût d'acquisition		*31 828 387*
Avoirs en banque et liquidités	10	530 504
Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres		1 127
Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres		15 300
Passifs		**282 491**
Découverts bancaires		210 216
Commissions de la Société de gestion à payer		66 029
Autres passifs		6 246
Valeur nette d'inventaire		**34 868 074**

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	*En EUR*
Revenus		**212 377**
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		118 697
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		66 380
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		26 456
Autres revenus	9	843
Dépenses		**298 429**
Commissions de la Société de gestion	3	252 644
Commissions de dépositaire		5 594
Honoraires d'audit		8 271
Frais juridiques		1 083
Taxe d'abonnement	5	14 479
Intérêts payés sur découvert bancaire		7 537
Autres dépenses	8	8 821
Revenu/(perte) net(te) des investissements		**(86 052)**
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de véhicules d'investissement	2,2	740 511
- options	2,5	(13 837)
- contrats financiers à terme standardisés	2,7	(11 073)
- change	2,3	6 460
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		**636 009**
Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur :		
- investissements	2,2	1 440 489
- contrats financiers à terme standardisés	2,7	(5 504)
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations		**2 070 994**
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets		**2 070 994**
Actifs nets en début d'exercice		**32 797 080**
Actifs nets en fin d'exercice		**34 868 074**

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Statistiques

		31/12/24	31/12/23
Total des actifs nets	**EUR**	**34 868 074**	**32 797 080**
Actions de capitalisation de Classe C EUR			
Nombre d'actions		24 000	24 000
Valeur nette d’inventaire par action	EUR	1 106,89	1 041,16
Actions de distribution de Classe D EUR			
Nombre d'actions		7 500	7 500
Valeur nette d’inventaire par action	EUR	1 107,02	1 041,22

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/24 au 31/12/24

	Actions en circulation au 01/01/24	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation au 31/12/24
Actions de capitalisation de Classe C EUR	24 000	0	0	24 000
Actions de distribution de Classe D EUR	7 500	0	0	7 500

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeur et/ou négociées sur un autre marché réglementé			**10 382 943**	**29,78**
Actions			**7 444 825**	**21,35**
Canada			**110 215**	**0,32**
CANADIAN PACIFIC KANSAS CITY	USD	1 577	110 215	0,32
Danemark			**210 264**	**0,60**
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	2 512	210 264	0,60
France			**1 781 749**	**5,11**
AIR LIQUIDE SA	EUR	1 874	294 068	0,84
ALSTOM	EUR	3 651	78 716	0,23
AXA SA	EUR	1 413	48 494	0,14
BNP PARIBAS	EUR	2 008	118 914	0,34
CAPGEMINI SE	EUR	513	81 131	0,23
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	5 351	179 259	0,51
ESSILORLUXOTTICA	EUR	451	106 256	0,30
HERMES INTERNATIONAL	EUR	58	134 676	0,39
L'OREAL	EUR	423	144 603	0,41
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	498	316 479	0,91
PERNOD RICARD SA	EUR	782	85 238	0,24
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	540	130 086	0,37
TOTALENERGIES SE	EUR	1 196	63 831	0,18
Allemagne			**580 366**	**1,66**
BECHTLE AG	EUR	2 721	84 623	0,24
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	948	210 835	0,60
INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	2 600	81 640	0,23
SIEMENS AG-REG	EUR	1 078	203 268	0,58
Irlande			**286 837**	**0,82**
ACCENTURE PLC-CL A	USD	611	207 575	0,60
KERRY GROUP PLC-A	EUR	850	79 263	0,23
Pays-Bas			**205 443**	**0,59**
ASML HOLDING NV	EUR	90	61 083	0,18
WOLTERS KLUWER	EUR	900	144 360	0,41
Suède			**318 031**	**0,91**
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	10 613	156 623	0,45
EPIROC --- REGISTERED SHS -A-	SEK	9 591	161 408	0,46
Suisse			**600 771**	**1,72**
NESTLE SA-REG	CHF	3 424	273 205	0,78
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	CHF	425	115 709	0,33
ZURICH INSURANCE GROUP AG	CHF	369	211 857	0,61
Royaume-Uni			**118 379**	**0,34**
ASTRAZENECA PLC	GBP	935	118 379	0,34
États-Unis d'Amérique			**3 232 770**	**9,27**
ALPHABET INC-CL A	USD	988	180 617	0,52
ALPHABET INC-CL C	USD	557	102 439	0,29
AMETEK INC	USD	826	143 790	0,41
BECTON DICKINSON AND CO	USD	445	97 496	0,28
CADENCE DESIGN SYS INC	USD	227	65 866	0,19
CHURCH & DWIGHT CO INC	USD	2 067	209 016	0,60
COCA-COLA CO/THE	USD	2 145	128 969	0,37
DECKERS OUTDOOR CORP	USD	510	100 025	0,29
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	USD	2 014	143 985	0,41
FORTINET INC	USD	1 569	143 157	0,41

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	USD	608	132 633	0,38
MICROSOFT CORP	USD	444	180 730	0,52
S&P GLOBAL INC	USD	352	169 297	0,49
SALESFORCE INC	USD	260	83 946	0,24
STRYKER CORP	USD	543	188 805	0,54
TEXAS INSTRUMENTS INC	USD	352	63 741	0,18
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	653	328 064	0,94
UNITEDHEALTH GROUP INC	USD	374	182 706	0,52
VEEVA SYSTEMS INC-CLASS A	USD	786	159 591	0,46
VISA INC-CLASS A SHARES	USD	712	217 306	0,62
WALT DISNEY CO/THE	USD	1 036	111 404	0,32
WASTE MANAGEMENT INC	USD	509	99 190	0,28
Obligations			**399 789**	**1,15**
Jersey			**399 789**	**1,15**
GOLDMAN SACHS FINANCE CORP INTL 4.35% 20-10-27	EUR	200 000	204 057	0,59
GOLDMAN SACHS FINANCE CORP INTL 5.9% 14-11-25	USD	200 000	195 732	0,56
Actions/parts de fonds d'investissement			**561 853**	**1,61**
France			**67 151**	**0,19**
RMM DOLLAR PLUS P	USD	39	67 151	0,19
Irlande			**331 664**	**0,95**
ISHARES CORE UK GILTS UCITS ETF EUR (DIST)	EUR	71 444	331 664	0,95
Luxembourg			**163 038**	**0,47**
ELEVA UCITS FUND - FONDS ELEVA ABSOLUTE RETURN EUROPE S (EU	EUR	101	163 038	0,47
Produits structurés			**1 976 475**	**5,67**
Canada			**171 828**	**0,49**
CAN IMP BK 0.01% 10-04-26 RCB	USD	150 000	171 828	0,49
France			**413 440**	**1,19**
CASA CIB ZCP 05-02-30 RCB EMTN	EUR	200 000	208 820	0,60
CIC 4.2% 06-09-28 EMTN	EUR	200 000	204 620	0,59
Jersey			**470 552**	**1,35**
GOLDMAN SACHS FINANCE CORP INTL 4.0% 27-04-27	EUR	350 000	359 485	1,03
GOLDMAN SACHS FINANCE CORP INTL ZCP 19-09-30 CV	EUR	110 000	111 067	0,32
Pays-Bas			**496 130**	**1,42**
BNP PAR ISSUANCE BV AUTRE V 16-05-29 RCB	EUR	255 000	260 559	0,75
BNP PAR ISSUANCE BV ZCP 06-07-32 RCB	EUR	49 000	49 189	0,14
BNP PAR ISSUANCE BV ZCP 22-06-32	EUR	47 000	74 084	0,21
JP MORGAN STRUCTURED PRODUCTS AUTRE V 13-09-30 CV RCB	EUR	110 000	112 299	0,32
Suisse			**98 827**	**0,28**
UBS ZCP 19-12-29 EMTN	EUR	86 000	98 827	0,28
Royaume-Uni			**325 699**	**0,93**
BARCLAYS BK AUTRE V 14-03-30 RCB	EUR	200 000	197 080	0,57
UBS AG LONDON BRANCH ZCP 15-12-34	USD	110 000	100 184	0,29
UBS AG LONDON BRANCH ZCP 18-12-26	USD	30 000	28 434	0,08
Organismes de placement collectif			**24 220 692**	**69,46**
Actions/parts de fonds d'investissement			**24 220 692**	**69,46**
France			**11 138 162**	**31,94**
29 HAUSSMANN EURO CRÃ©DIT ISR C	EUR	726	821 102	2,35
29 HAUSSMANN FLEXIBLE MULTI-STRATÃ©GIES C	EUR	339	362 960	1,04
29 HAUSSMANN SELECTION EUROPE FCP	EUR	267	465 434	1,33

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
AVIVA MONETAIRE ISR CT -C-	EUR	277	657 362	1,89
BFT AUREUS ISR PART R C	EUR	8 170	872 661	2,50
CPR CASH P SICAV	EUR	7	165 205	0,47
LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF ACC EUR	EUR	19 155	243 843	0,70
LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF ACC	EUR	5 386	993 932	2,85
NATIXIS ACTIONS US GROWTH N EUR	EUR	23	692 518	1,99
ODDO BHF EURO SHORT TERM BOND CI EUR	EUR	478	514 774	1,48
R CO 4CHANGE INCLUSION HANDICAP EQUITY C EUR	EUR	82	119 156	0,34
R-CO CONV CRD SD EURO-CEURA	EUR	1 003	168 999	0,48
R-CO TARGET 2028 IG P EUR	EUR	3 072	354 987	1,02
R CO THEMATIC GOLD MINING C EUR	EUR	649	60 954	0,17
R CO THEMATIC TARGET 2026 HY C EUR	EUR	937	123 615	0,35
R-CO VALOR 4CHANGE GLOBAL EQUITY P EUR	EUR	445	501 395	1,44
R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES C EUR	EUR	1 981	232 240	0,67
R-CO VALOR P EUR	EUR	51	124 097	0,36
RMM COURT TERME C	EUR	180	753 231	2,16
RMM TRESORERIE 6M C EUR	EUR	1 960	2 060 824	5,91
SG BLACKROCK ACTIONS EURO ISR FCP	EUR	4 371	555 429	1,59
SG BLACKROCK ACTIONS US ISR C	EUR	1 734	293 444	0,84
Allemagne			**2 092 854**	**6,00**
ISHARES EB.REXX GOVERNMENT GERMANY (DE)	EUR	10 410	1 298 283	3,72
ISHARES EB.REXX GOVERNM GERM 5.5-10.5YR	EUR	6 660	794 571	2,28
Irlande			**1 815 951**	**5,21**
AMUNDI MSCI USA ESG CLIMATE NET ZERO AMBITION CTB UCITS ETF	EUR	1 267	735 642	2,11
FSSA GREATER CHINA GROWTH FUND CLASS I ACCUMULATION USD	USD	915	106 136	0,30
ISHARES MSCI EM EX-CHINA UCITS ETF USD	USD	23 341	115 434	0,33
ISHARES SP 500 EUR HEDGED UCITS ETF ACC	EUR	4 544	564 478	1,62
ISHARES USD TREASURY BOND 1-3YR UCITS ETF USD (ACC)	USD	30 668	166 416	0,48
ISHARES VII PLC - ISHARES NIKKEI 225 ETF JPY ACC	EUR	527	127 845	0,37
Luxembourg			**9 173 725**	**26,31**
AGIF CHINA EQUITY ITC	USD	35	90 235	0,26
AMUNDI EURO GOUV BD - UCITS ETF DR C	EUR	28 809	1 423 366	4,08
AMUNDI FUNDS EUROPEAN EQUITY VALUE I2 EUR CAP	EUR	86	240 555	0,69
AMUNDI RUSSELL 2000 UCITS ETF - EUR C	EUR	683	218 584	0,63
AMUNDI US TREASURY BOND 7-10Y UCITS ETF C CAP	USD	933	230 236	0,66
BGF-EURO CORPORATE BOND-EURD2	EUR	36 926	666 509	1,91
DNCA INVEST-ALPHA BONDS CLASS I	EUR	2 215	285 508	0,82
ELEVA UCITS FUND - FONDS ELEVA EUROPEAN SELECTION I EUR ACC	EUR	147	328 240	0,94
JPMORGAN FUNDS SICAV - CHINA FUND	USD	1 690	74 231	0,21
LYXOR CORE MSCI JAPAN (DR) UCITS ETF	EUR	27 490	464 581	1,33
MOOREA FD EURO HY SH DUR-ME	EUR	1 050	285 424	0,82
MOOREA FD US EQUITY ME	EUR	67	315 319	0,90
MULTI UNITS LUXEMBOURG AMUNDI EUR CORPORATE BOND CLIMATE NE	EUR	4 024	605 423	1,74
MULTI-UNITS LUXEMBOURG LYXOR EURO GOVERNMENT BOND 10 15Y DR	EUR	2 068	413 310	1,19
ODDO BHF EURO CREDIT S DURATION CP EUR	EUR	92 144	1 143 231	3,28
ODDO BHF GL CR SH DUR-CIEUR	EUR	779	868 074	2,49
ODDO BHF SUST CREDIT OPP CI EUR CAP	EUR	250	289 691	0,83
ODDO BHF SUST EURO CORP BOND CI EUR	EUR	32 627	686 838	1,97
ROBECO BP US PREMIUM EQUITIES F EUR CAP	EUR	1 241	544 369	1,56
Total du portefeuille-titres			**34 603 635**	**99,24**

Portefeuille de titres au 31/12/24

Avoirs en banque/(passifs bancaires)	**320 288**	**0,92**
Autres actifs/(passifs) nets	**(55 848)**	**-0,16**
Total	**34 868 074**	**100,00**

Deer Investment

État des actifs nets au 31/12/24

	Note	*En EUR*
Actifs		**161 600 135**
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	161 093 762
Coût d'acquisition		*140 736 192*
Avoirs en banque et liquidités	10	414 271
Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres		2 862
Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres		89 240
Passifs		**150 771**
Commissions de la Société de gestion à payer		118 357
Autres passifs		32 413
Valeur nette d'inventaire		**161 449 365**

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	*En EUR*
Revenus		**1 043 586**
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		383 415
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		561 769
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		97 393
Autres revenus	9	1 009
Dépenses		**1 367 891**
Commissions de la Société de gestion	3	1 245 782
Commissions de dépositaire		24 163
Honoraires d'audit		6 295
Frais juridiques		2 183
Taxe d'abonnement	5	74 913
Intérêts payés sur découvert bancaire		1 267
Autres dépenses	8	13 289
Revenu/(perte) net(te) des investissements		**(324 305)**
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de véhicules d'investissement	2,2	3 139 957
- change	2,3	47 197
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		**2 862 850**
Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur :		
- investissements	2,2	13 167 058
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations		**16 029 907**
Souscriptions d'actions de distribution		14 563 714
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets		**30 593 621**
Actifs nets en début d'exercice		**130 855 744**
Actifs nets en fin d'exercice		**161 449 365**

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Statistiques

		31/12/24	31/12/23
Total des actifs nets	**EUR**	**161 449 365**	**130 855 744**
Actions de distribution de Classe B EUR			
Nombre d'actions		135 223	122 394
Valeur nette d’inventaire par action	EUR	1 193,95	1 069,13

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/24 au 31/12/24

	Actions en circulation au 01/01/24	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation au 31/12/24
Actions de distribution de Classe B EUR	122 394	12 829	0	135 223

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeur et/ou négociées sur un autre marché réglementé			**9 115 143**	**42,81**
Actions			**30 414 949**	**18,84**
France			**12 827 224**	**7,95**
AIR LIQUIDE SA	EUR	21 441	3 364 522	2,08
BNP PARIBAS	EUR	16 360	968 839	0,60
CAPGEMINI SE	EUR	8 110	1 282 597	0,79
HERMES INTERNATIONAL	EUR	649	1 506 978	0,93
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	3 779	2 401 555	1,49
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	3 900	939 510	0,58
TOTALENERGIES SE	EUR	44 280	2 363 224	1,46
Pays-Bas			**3 353 654**	**2,08**
AIRBUS SE	EUR	11 025	1 706 450	1,06
ASML HOLDING NV	EUR	2 427	1 647 205	1,02
États-Unis d'Amérique			**14 234 071**	**8,82**
ALPHABET INC-CL C	USD	13 230	2 433 145	1,51
JPMORGAN CHASE & CO	USD	10 860	2 514 003	1,56
MICRON TECHNOLOGY INC	USD	13 800	1 121 592	0,69
MICROSOFT CORP	USD	6 250	2 544 061	1,58
NEWMONT CORP	USD	29 420	1 057 472	0,65
NVIDIA CORP	USD	18 700	2 425 131	1,50
SERVICENOW INC	USD	2 089	2 138 668	1,32
Obligations			**5 287 359**	**3,27**
France			**2 557 790**	**1,58**
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.0% 25-05-33	EUR	2 572 000	2 557 790	1,58
États-Unis d'Amérique			**2 729 569**	**1,69**
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 4.0% 15-02-34	USD	2 950 000	2 729 569	1,69
Actions/parts de fonds d'investissement			**6 343 065**	**3,93**
Belgique			**5 380 965**	**3,33**
R-CO WM EEQ RDT-DBI EUR C	EUR	34 500	5 380 965	3,33
France			**962 100**	**0,60**
R CO STRATEGIC METALS AND MINING C EUR	EUR	10 000	962 100	0,60
Produits structurés			**27 069 770**	**16,77**
France			**12 206 769**	**7,56**
CASA CIB ZCP 05-02-30 RCB EMTN	EUR	4 000 000	4 176 400	2,59
CIC AUTRE V 11-09-30 RCB EMTN	EUR	3 000 000	2 954 640	1,83
CIC ZCP 08-04-27 EMTN	USD	3 000 000	2 876 929	1,78
CIC ZCP 21-07-25 RCB EMTN	EUR	2 000 000	2 198 800	1,36
Pays-Bas			**2 292 640**	**1,42**
JP MORGAN STRUCTURED PRODUCTS ZCP 06-06-30	EUR	2 300 000	2 292 640	1,42
Royaume-Uni			**12 570 361**	**7,79**
BARCLAYS BK AUTRE V+0.0% 02-05-28	EUR	3 000 000	3 046 800	1,89
BARCLAYS BK AUTRE V 14-03-30 RCB	EUR	2 800 000	2 759 120	1,71
BARCLAYS BK ZCP 25-04-25 EMTN	USD	2 500 000	2 929 503	1,81
UBS AG LONDON BRANCH ZCP 15-12-34	USD	3 170 000	2 887 134	1,79
UBS AG LONDON BRANCH ZCP 18-12-26	USD	1 000 000	947 805	0,59
Organismes de placement collectif			**91 978 619**	**56,97**
Actions/parts de fonds d'investissement			**91 978 619**	**56,97**

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Belgique			**11 493 597**	**7,12**
R-CO WM WEQ RDT-DBI-CEURACC	EUR	24 131	2 388 969	1,48
R-CO WM WORLD EQUITIES RDT-DBI D	EUR	55 795	9 104 628	5,64
France			**59 770 097**	**37,02**
R-CO CONVICTION CREDIT 12M EURO C EUR	EUR	11 700	1 617 174	1,00
RCO CONVICTION USA C EUR	EUR	7 864	4 948 894	3,07
R-CO TARGET 2028 IG P EUR	EUR	106 230	12 275 939	7,60
R-CO TARGET 2029 IG P EUR	EUR	66 595	7 484 612	4,64
R-CO THEMATIC BLOCKCHAIN GLOBAL EQUITY P EUR	EUR	9 060	1 720 947	1,07
R CO THEMATIC GOLD MINING C EUR	EUR	40 970	3 804 884	2,36
R-CO VALOR 4CHANGE GLOBAL EQUITY P EUR	EUR	2 474	2 786 466	1,73
R-CO VALOR BALANCED C EUR	EUR	67 453	9 177 655	5,68
R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES C EUR	EUR	48 780	5 719 455	3,54
R-CO VALOR P EUR	EUR	3 367	8 239 588	5,10
RMM COURT TERME C	EUR	476	1 994 483	1,24
Irlande			**14 571 003**	**9,03**
ISHARES MSCI EM UCITS ETF USD (DIST)	USD	14 400	578 225	0,36
ISHARES SP 500 EUR HEDGED UCITS ETF ACC	EUR	112 805	13 992 778	8,67
Luxembourg			**6 143 922**	**3,81**
RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA C EUR	EUR	52 360	6 143 922	3,81
Total du portefeuille-titres			**161 093 762**	**99,78**
Avoirs en banque/(passifs bancaires)			**414 271**	**0,26**
Autres actifs/(passifs) nets			**(58 669)**	**-0,04**
Total			**161 449 365**	**100,00**

R-co Lux 4Change Moderate Allocation

État des actifs nets au 31/12/24

	Note	*En EUR*
Actifs		**1 078 787**
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	1 065 786
Coût d'acquisition		*1 133 996*
Avoirs en banque et liquidités	10	622
Commissions de la Société de gestion à recevoir		12 379
Passifs		**4 918**
Autres passifs		4 918
Valeur nette d'inventaire		**1 073 868**

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	*En EUR*
Revenus		**17 222**
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		14 116
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		177
Autres revenus	9	2 929
Dépenses		**10 582**
Commissions de la Société de gestion	3	4 232
Commissions de dépositaire		158
Honoraires d'audit		5 140
Frais juridiques		60
Taxe d'abonnement	5	533
Intérêts payés sur découvert bancaire		2
Autres dépenses	8	458
Revenu/(perte) net(te) des investissements		**6 640**
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de véhicules d'investissement	2,2	(216 824)
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		**(210 184)**
Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur :		
- investissements	2,2	224 661
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations		**14 477**
Dividendes distribués	7	(230)
Rachats d'actions de capitalisation		(2 595 980)
Rachats d'actions de distribution		(26 384)
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets		**(2 608 118)**
Actifs nets en début d'exercice		**3 681 986**
Actifs nets en fin d'exercice		**1 073 868**

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	**EUR**	**1 073 868**	**3 681 986**	**4 060 456**
Actions de capitalisation de Classe C EUR				
Nombre d'actions		1 005	3 597	3 597
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1 024,69	1 004,18	939,31
Actions de distribution de Classe D EUR				
Nombre d'actions		48	77	794
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	927,38	914,44	858,59
Dividende par action		4,85	3,33	-

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/24 au 31/12/24

	Actions en circulation au 01/01/24	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation au 31/12/24
Actions de capitalisation de Classe C EUR	3 597	0	2 592	1 005
Actions de distribution de Classe D EUR	77	0	29	48

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Actions/parts de fonds d'investissement			**1 065 786**	**99,25**
R-CO 4CHANGE MODERATE ALLOCATION MF EUR	EUR	1 122	1 065 786	99,25
Total du portefeuille-titres			**1 065 786**	**99,25**
Avoirs en banque/(passifs bancaires)			**622**	**0,06**
Autres actifs/(passifs) nets			**7 460**	**0,69**
Total			**1 073 868**	**100,00**

RMM Lux BDL European Equity Alpha

État des actifs nets au 31/12/24

	Note	*En EUR*
Actifs		**50 380 168**
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	46 031 056
Coût d'acquisition		*49 193 837*
Avoirs en banque et liquidités	10	4 254 920
À recevoir sur swaps		89 894
Intérêts à recevoir sur swaps		4 299
Passifs		**136 687**
À payer sur swaps		26 562
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,6	12 912
Commissions de la Société de gestion à payer		87 947
Commissions de performance à payer	4	1 628
Autres passifs		7 639
Valeur nette d'inventaire		**50 243 480**

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	*En EUR*
Revenus		**2 682 858**
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		1 701 500
Intérêts reçus sur les swaps		772 478
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		208 747
Autres revenus	9	133
Dépenses		**2 834 200**
Commissions de la Société de gestion	3	1 043 932
Commission de performance	4	1 628
Commissions de dépositaire		8 586
Honoraires d'audit		6 792
Frais juridiques		858
Taxe d'abonnement	5	19 721
Intérêts payés sur découvert bancaire		52
Intérêts payés sur swaps		1 625 585
Frais bancaires		149
Autres dépenses	8	126 897
Revenu/(perte) net(te) des investissements		**(151 341)**
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de véhicules d'investissement	2,2	2 036 697
- contrats de change à terme	2,6	163 423
- swaps		(695 380)
- change	2,3	(300 691)
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		**1 052 708**
Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur :		
- investissements	2,2	(1 369 033)
- contrats de change à terme	2,6	55 773
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations		**(260 552)**
Souscriptions d'actions de capitalisation		8 594 629
Rachats d'actions de capitalisation		(11 189 589)
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets		**(2 855 512)**
Actifs nets en début d'exercice		**53 098 993**
Actifs nets en fin d'exercice		**50 243 480**

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	**EUR**	**50 243 480**	**53 098 993**	**98 217 672**
Actions de capitalisation de Classe C EUR				
Nombre d'actions		294 282	327 549	711 357
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	117,79	118,73	109,95
Actions de capitalisation de Classe I EUR				
Nombre d'actions		127 080	115 923	177 518
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	122,59	122,58	112,68

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/24 au 31/12/24

	Actions en circulation au 01/01/24	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation au 31/12/24
Actions de capitalisation de Classe C EUR	327 549	50 926	84 193	294 282
Actions de capitalisation de Classe I EUR	115 923	21 256	10 099	127 080

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeur et/ou négociées sur un autre marché réglementé			**44 751 194**	**89,07**
Actions			**44 751 194**	**89,07**
Danemark			**1 752 932**	**3,49**
CARLSBERG AS-B	DKK	18 945	1 752 932	3,49
France			**22 093 883**	**43,97**
ARKEMA	EUR	23 956	1 761 964	3,51
BNP PARIBAS	EUR	30 724	1 819 475	3,62
CANAL+SA	GBP	538 466	1 322 068	2,63
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	51 431	4 407 637	8,77
EIFFAGE	EUR	43 201	3 659 989	7,28
ELIS SA	EUR	40 119	758 249	1,51
ENGIE	EUR	154 897	2 371 473	4,72
REXEL SA	EUR	62 299	1 532 555	3,05
VINCI SA	EUR	44 721	4 460 473	8,88
Allemagne			**4 951 044**	**9,85**
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	42 625	1 570 731	3,13
MERCEDES-BENZ GROUP AG	EUR	30 131	1 621 048	3,23
SIEMENS AG-REG	EUR	9 330	1 759 265	3,50
Italie			**4 141 038**	**8,24**
INTESA SANPAOLO	EUR	267 694	1 034 102	2,06
SAFILO GROUP SPA	EUR	1 677 750	1 563 663	3,11
UNICREDIT SPA	EUR	40 059	1 543 273	3,07
Pays-Bas			**9 534 056**	**18,98**
AALBERTS NV	EUR	31 423	1 079 066	2,15
HEINEKEN NV	EUR	18 421	1 265 523	2,52
JDE PEET'S NV	EUR	127 430	2 106 418	4,19
JUST EAT TAKEAWAY	EUR	120 901	1 595 289	3,18
KONINKLIJKE PHILIPS NV	EUR	142 941	3 487 760	6,94
Espagne			**1 505 221**	**3,00**
PUIG BRANDS SA-B	EUR	84 397	1 505 221	3,00
Royaume-Uni			**773 022**	**1,54**
SHELL PLC	EUR	25 669	773 022	1,54
Organismes de placement collectif			**1 279 862**	**2,55**
Actions/parts de fonds d'investissement			**1 279 862**	**2,55**
France			**1 279 862**	**2,55**
BNP PARIBAS MOIS ISR IC	EUR	52	1 279 862	2,55
Total du portefeuille-titres			**46 031 056**	**91,62**
Avoirs en banque/(passifs bancaires)			**4 254 920**	**8,47**
Autres actifs/(passifs) nets			**(42 495)**	**-0,08**
Total			**50 243 480**	**100,00**

R-co Lux Conviction Equity Value Euro

État des actifs nets au 31/12/24

	Note	*En EUR*
Actifs		**4 652 690**
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	4 637 077
Coût d'acquisition		*4 041 238*
Avoirs en banque et liquidités	10	13 642
Commissions de la Société de gestion à recevoir		1 972
Passifs		**1 151**
Autres passifs		1 151
Valeur nette d'inventaire		**4 651 539**

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	*En EUR*
Revenus		**145 371**
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		144 379
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		992
Dépenses		**27 910**
Commissions de la Société de gestion	3	16 762
Commissions de dépositaire		565
Honoraires d'audit		5 372
Frais juridiques		100
Taxe d'abonnement	5	2 795
Intérêts payés sur découvert bancaire		60
Autres dépenses	8	2 257
Revenu/(perte) net(te) des investissements		**117 460**
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de véhicules d'investissement	2,2	266 417
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		**383 877**
Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur :		
- investissements	2,2	(267 168)
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations		**116 709**
Souscriptions d'actions de capitalisation		47 687
Rachats d'actions de capitalisation		(2 219 679)
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets		**(2 055 283)**
Actifs nets en début d'exercice		**6 706 822**
Actifs nets en fin d'exercice		**4 651 539**

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	**EUR**	**4 651 539**	**6 706 822**	**6 597 845**
Actions de capitalisation de Classe C EUR				
Nombre d'actions		1 446	1 817	1 823
Valeur nette d’inventaire par action	EUR	1 391,78	1 365,28	1 153,51
Actions de capitalisation de Classe P EUR				
Nombre d'actions		2 181	3 583	4 537
Valeur nette d’inventaire par action	EUR	1 210,07	1 179,63	990,68

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/24 au 31/12/24

	Actions en circulation au 01/01/24	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation au 31/12/24
Actions de capitalisation de Classe C EUR	1 817	0	371	1 446
Actions de capitalisation de Classe P EUR	3 583	39	1 441	2 181

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Actions/parts de fonds d'investissement			**4 637 077**	**99,69**
R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO MF EUR	EUR	3 869	4 637 077	99,69
Total du portefeuille-titres			**4 637 077**	**99,69**
Avoirs en banque/(passifs bancaires)			**13 642**	**0,29**
Autres actifs/(passifs) nets			**821**	**0,02**
Total			**4 651 539**	**100,00**

R-co Lux Conviction Credit Euro

État des actifs nets au 31/12/24

	Note	*En EUR*
Actifs		**31 125 866**
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	31 006 137
Coût d'acquisition		*29 104 497*
Avoirs en banque et liquidités	10	80 561
À recevoir sur ventes de titres		39 169
Passifs		**52 258**
À payer sur rachats		39 152
Commissions de la Société de gestion à payer		7 918
Autres passifs		5 188
Valeur nette d'inventaire		**31 073 608**

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	*En EUR*
Revenus		**612 243**
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		608 513
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		3 730
Dépenses		**101 027**
Commissions de la Société de gestion	3	72 247
Commissions de dépositaire		3 099
Honoraires d'audit		4 756
Frais juridiques		695
Taxe d'abonnement	5	16 374
Autres dépenses	8	3 856
Revenu/(perte) net(te) des investissements		**511 216**
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de véhicules d'investissement	2,2	135 837
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		**647 053**
Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur :		
- investissements	2,2	1 282 056
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations		**1 929 109**
Dividendes distribués	7	(13 717)
Souscriptions d'actions de capitalisation		2 191 505
Rachats d'actions de capitalisation		(3 508 458)
Rachats d'actions de distribution		(430 856)
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets		**167 584**
Actifs nets en début d'exercice		**30 906 024**
Actifs nets en fin d'exercice		**31 073 608**

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	**EUR**	**31 073 608**	**30 906 024**	**16 479 464**
Actions de capitalisation de Classe C EUR				
Nombre d'actions		4 608	3 195	2 809
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1 120,17	1 056,15	969,17
Actions de distribution de Classe D EUR				
Nombre d'actions		803	824	914
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	967,46	922,22	857,47
Dividende par action		10,23	11,49	11,88
Actions de capitalisation de Classe P EUR				
Nombre d'actions		21 854	24 394	12 740
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1 150,16	1 081,50	989,90
Actions de distribution de Classe PB EUR				
Nombre d'actions		-	400	400
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	973,16	904,52
Dividende par action		13,19	14,20	15,27

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/24 au 31/12/24

	Actions en circulation au 01/01/24	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation au 31/12/24
Actions de capitalisation de Classe C EUR	3 195	1 413	0	4 608
Actions de distribution de Classe D EUR	824	0	21	803
Actions de capitalisation de Classe P EUR	24 394	632	3 172	21 854
Actions de distribution de Classe PB EUR	400	0	400	0

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Actions/parts de fonds d'investissement			**31 006 137**	**99,78**
R-CO CONVICTION CREDIT EURO MF EUR	EUR	32 324	31 006 137	99,78
Total du portefeuille-titres			**31 006 137**	**99,78**
Avoirs en banque/(passifs bancaires)			**80 561**	**0,26**
Autres actifs/(passifs) nets			**(13 089)**	**-0,04**
Total			**31 073 608**	**100,00**

R-co Lux Montjoly Investissements

État des actifs nets au 31/12/24

	Note	*En EUR*
Actifs		**116 295 812**
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	112 345 734
Coût d'acquisition		*102 646 655*
Options (positions longues) à la valeur de marché	2,5	23 757
Options achetées au coût d'acquisition		*8 295*
Avoirs en banque et liquidités	10	3 434 004
À recevoir sur ventes de titres		1 333
Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres		65
Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres		490 919
Passifs		**1 975 093**
Options (positions courtes) à la valeur de marché	2,5	3 515
Options vendues au coût d'acquisition		*2 624*
Découverts bancaires		71 211
À payer sur achats de titres		1 500 000
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,6	2 653
Moins-value nette non réalisée sur contrats financiers à terme standardisés	2,7	309 971
Commissions de la Société de gestion à payer		70 604
Autres passifs		17 139
Valeur nette d'inventaire		**114 320 718**

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	*En EUR*
Revenus		**1 540 470**
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		494 485
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		879 672
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		165 290
Autres revenus	9	1 022
Dépenses		**1 012 249**
Commissions de la Société de gestion	3	826 005
Commissions de dépositaire		18 211
Honoraires d'audit		6 217
Frais juridiques		13 191
Taxe d'abonnement	5	43 990
Intérêts payés sur découvert bancaire		36 677
Frais bancaires		220
Autres dépenses	8	67 737
Revenu/(perte) net(te) des investissements		**528 221**
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de véhicules d'investissement	2,2	4 405 993
- options	2,5	(134 703)
- contrats de change à terme	2,6	(17 876)
- contrats financiers à terme standardisés	2,7	3 162 596
- swaps		(44)
- change	2,3	264 073
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		**8 208 260**
Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur :		
- investissements	2,2	2 060 064
- options	2,5	21 795
- contrats de change à terme	2,6	12 347
- contrats financiers à terme standardisés	2,7	(1 017 386)
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations		**9 285 080**
Rachats d'actions de distribution		(190 611)
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets		**9 094 469**
Actifs nets en début d'exercice		**105 226 249**
Actifs nets en fin d'exercice		**114 320 718**

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	**EUR**	**114 320 718**	**105 226 249**	**97 714 232**
Actions de distribution de Classe B EUR				
Nombre d'actions		27 225	27 272	27 742
Valeur nette d’inventaire par action	EUR	4 199,11	3 858,42	3 522,27

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/24 au 31/12/24

	Actions en circulation au 01/01/24	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation au 31/12/24
Actions de distribution de Classe B EUR	27 272	0	47	27 225

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeur et/ou négociées sur un autre marché réglementé			**46 107 201**	**40,33**
Actions			**6 756 784**	**5,91**
Belgique			**254 713**	**0,22**
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	EUR	3 195	154 159	0,13
KBC GROUP NV	EUR	1 349	100 554	0,09
Finlande			**73 512**	**0,06**
KONE OYJ-B	EUR	995	46 765	0,04
NORDEA BANK ABP	EUR	2 551	26 747	0,02
France			**2 491 777**	**2,18**
AIR LIQUIDE SA	EUR	1 300	203 996	0,18
ALSTOM	EUR	1 020	21 991	0,02
AXA SA	EUR	4 475	153 582	0,13
BIOMERIEUX	EUR	224	23 184	0,02
BNP PARIBAS	EUR	2 427	143 727	0,13
BUREAU VERITAS SA	EUR	1 969	57 770	0,05
CAPGEMINI SE	EUR	799	126 362	0,11
CARREFOUR SA	EUR	1 060	14 554	0,01
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	267	22 882	0,02
DANONE	EUR	2 616	170 354	0,15
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	1 461	48 944	0,04
ENGIE	EUR	865	13 243	0,01
ESSILORLUXOTTICA	EUR	591	139 240	0,12
FORVIA	EUR	2 647	22 976	0,02
GECINA SA	EUR	198	17 909	0,02
KERING	EUR	121	28 828	0,03
L'OREAL	EUR	440	150 414	0,13
LEGRAND SA	EUR	586	55 107	0,05
ORANGE	EUR	1 977	19 035	0,02
PERNOD RICARD SA	EUR	1 124	122 516	0,11
SANOFI	EUR	2 140	200 604	0,18
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	1 099	264 749	0,23
SOCIETE GENERALE SA	EUR	856	23 249	0,02
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	1 422	36 545	0,03
TOTALENERGIES SE	EUR	3 401	181 511	0,16
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	2 660	72 113	0,06
VINCI SA	EUR	1 568	156 392	0,14
Allemagne			**1 845 072**	**1,61**
ADIDAS AG	EUR	685	162 208	0,14
ALLIANZ SE-REG	EUR	687	203 283	0,18
BASF SE	EUR	430	18 258	0,02
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	422	33 330	0,03
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	1 579	58 186	0,05
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	823	183 035	0,16
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	4 320	124 805	0,11
DHL GROUP	EUR	2 172	73 805	0,06
HENKEL AG & CO KGAA VOR-PREF	EUR	350	29 645	0,03
INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	4 484	140 798	0,12
MERCK KGAA	EUR	336	47 006	0,04
PROSIEBENSAT.1 MEDIA SE	EUR	2 882	14 283	0,01
PUMA SE	EUR	974	43 207	0,04
RWE AG	EUR	567	16 347	0,01
SAP SE	EUR	1 359	321 132	0,28
SIEMENS AG-REG	EUR	1 488	280 577	0,25
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	1 041	53 299	0,05

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
VONOVIA SE	EUR	1 428	41 869	0,04
Irlande			**97 188**	**0,09**
KERRY GROUP PLC-A	EUR	223	20 795	0,02
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	4 007	76 393	0,07
Italie			**484 225**	**0,42**
AMPLIFON SPA	EUR	2 435	60 510	0,05
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	7 157	43 071	0,04
ENI SPA	EUR	5 910	77 362	0,07
FINECOBANK SPA	EUR	4 766	80 021	0,07
GENERALI	EUR	1 553	42 350	0,04
INTESA SANPAOLO	EUR	14 772	57 064	0,05
SNAM SPA	EUR	23 561	100 770	0,09
UNICREDIT SPA	EUR	599	23 076	0,02
Luxembourg			**27 634**	**0,02**
ARCELORMITTAL	EUR	1 232	27 634	0,02
Pays-Bas			**791 788**	**0,69**
AIRBUS SE	EUR	1 015	157 102	0,14
AKZO NOBEL N.V.	EUR	606	35 124	0,03
ASML HOLDING NV	EUR	618	419 437	0,37
EURONEXT NV	EUR	806	87 290	0,08
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	14 848	52 191	0,05
SIGNIFY NV	EUR	898	19 379	0,02
STELLANTIS NV	EUR	1 686	21 266	0,02
Portugal			**16 979**	**0,01**
EDP SA	EUR	5 493	16 979	0,01
Espagne			**499 900**	**0,44**
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	4 346	41 078	0,04
BANCO SANTANDER SA	EUR	13 292	59 342	0,05
BANKINTER SA	EUR	1 927	14 722	0,01
CAIXABANK SA	EUR	2 492	13 048	0,01
IBERDROLA SA	EUR	15 553	206 855	0,18
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	3 321	164 854	0,14
Suisse			**128 239**	**0,11**
DSM-FIRMENICH AG	EUR	781	76 319	0,07
NESTLE SA-REG	CHF	209	16 676	0,01
NOVARTIS AG-REG	CHF	97	9 168	0,01
STMICROELECTRONICS NV	EUR	1 086	26 075	0,02
Royaume-Uni			**45 757**	**0,04**
BARCLAYS PLC	GBP	5 166	16 755	0,01
BP PLC	GBP	2 363	11 232	0,01
GSK PLC	GBP	419	6 824	0,01
PEARSON PLC	GBP	706	10 947	0,01
Obligations			**34 742 700**	**30,39**
Autriche			**311 019**	**0,27**
BAWAG BK 3.125% 12-01-29	EUR	200 000	203 246	0,18
RAIFFEISEN BANK INTL AG 5.75% 27-01-28	EUR	100 000	107 773	0,09
Belgique			**199 000**	**0,17**
ANHEUSER INBEV SANV 2.0% 17-03-28	EUR	100 000	98 485	0,09
BPOST SA DE DROIT PUBLIC 3.29% 16-10-29	EUR	100 000	100 516	0,09
Canada			**102 070**	**0,09**
BANK OF MONTREAL 3.75% 10-07-30	EUR	100 000	102 070	0,09

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Danemark			**204 858**	**0,18**
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 3.25% 21-01-31	EUR	100 000	102 094	0,09
NYKREDIT 4.0% 17-07-28 EMTN	EUR	100 000	102 764	0,09
France			**5 819 282**	**5,09**
ACCOR 7.25% PERP	EUR	100 000	111 004	0,10
AXA 3.875% PERP EMTN	EUR	200 000	200 503	0,18
AYVENS 3.875% 16-07-29	EUR	100 000	102 408	0,09
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 2.5% 25-05-28	EUR	100 000	97 315	0,09
BNP PAR 0.375% 14-10-27 EMTN	EUR	200 000	190 995	0,17
BNP PAR 1.25% 19-03-25 EMTN	EUR	250 000	248 970	0,22
BNP PAR 2.75% 25-07-28 EMTN	EUR	100 000	99 061	0,09
BNP PAR 4.095% 13-02-34 EMTN	EUR	100 000	102 844	0,09
BPCE 3.625% 17-04-26 EMTN	EUR	200 000	201 934	0,18
BPCE 4.375% 13-07-28 EMTN	EUR	100 000	103 908	0,09
CA 0.5% 21-09-29 EMTN	EUR	200 000	181 477	0,16
CA 3.375% 28-07-27 EMTN	EUR	200 000	202 654	0,18
CARREFOUR S A 4.125% 12-10-28	EUR	100 000	103 792	0,09
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 2.125% 10-06-28	EUR	100 000	97 864	0,09
EDENRED 3.625% 13-12-26	EUR	100 000	101 489	0,09
EDF 3.75% 05-06-27 EMTN	EUR	100 000	101 950	0,09
ENGIE 4.0% 11-01-35 EMTN	EUR	200 000	207 165	0,18
ESSILORLUXOTTICA 2.875% 05-03-29	EUR	100 000	100 427	0,09
FORVIA 3.125% 15-06-26	EUR	100 000	98 810	0,09
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.0% 25-11-34	EUR	250 000	245 939	0,22
IMERYS 1.5% 15-01-27 EMTN	EUR	200 000	194 509	0,17
LA MONDIALE 0.75% 20-04-26	EUR	100 000	97 334	0,09
LA POSTE 1.45% 30-11-28 EMTN	EUR	100 000	94 481	0,08
OPMOBILITY 4.875% 13-03-29	EUR	200 000	206 577	0,18
ORANGE 1.375% 20-03-28 EMTN	EUR	100 000	95 994	0,08
ORANGE 5.0% PERP EMTN	EUR	100 000	102 825	0,09
ORANO 4.0% 12-03-31 EMTN	EUR	100 000	102 556	0,09
PERNOD RICARD 1.5% 18-05-26	EUR	200 000	196 816	0,17
RCI BANQUE 4.625% 13-07-26	EUR	190 000	193 540	0,17
RCI BANQUE 4.875% 02-10-29	EUR	100 000	105 399	0,09
RCI BANQUE 4.875% 14-06-28	EUR	160 000	167 384	0,15
RENAULT 2.375% 25-05-26 EMTN	EUR	200 000	197 713	0,17
SANOFI 0.875% 06-04-25	EUR	200 000	198 870	0,17
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.0% 03-09-30	EUR	100 000	101 211	0,09
SG 0.5% 12-06-29	EUR	200 000	181 221	0,16
SG 1.375% 13-01-28 EMTN	EUR	100 000	94 671	0,08
SG 3.625% 13-11-30	EUR	100 000	99 783	0,09
SOCIETE DES AUTOROUTES DU SUD DE LA FRAN 3.25% 19-01-33	EUR	200 000	199 635	0,17
UNIBAIL RODAMCO SE 0.75% 25-10-28	EUR	100 000	92 087	0,08
VEOLIA ENVIRONNEMENT 1.25% 02-04-27	EUR	100 000	96 656	0,08
WENDEL 2.5% 09-02-27	EUR	100 000	99 518	0,09
Allemagne			**5 141 799**	**4,50**
BAYER 0.75% 06-01-27	EUR	100 000	95 690	0,08
BOSCH GMBH ROBERT 4.0% 02-06-35	EUR	100 000	104 376	0,09
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 0.75% 24-03-26	EUR	100 000	99 458	0,09
CONTINENTAL 4.0% 01-03-27 EMTN	EUR	100 000	102 247	0,09
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3.0% 29-05-26	EUR	100 000	99 897	0,09
INFINEON TECHNOLOGIES AG 3.375% 26-02-27	EUR	100 000	101 139	0,09
KNORR BREMSE AG 3.0% 30-09-29	EUR	100 000	100 463	0,09
MERCK KGAA 3.875% 27-08-54	EUR	100 000	100 883	0,09
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 1.0% 15-05-38	EUR	400 000	330 642	0,29
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.1% 15-11-29	EUR	500 000	498 865	0,44

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.3% 15-02-33	EUR	2 700 000	2 705 562	2,37
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.6% 15-08-33	EUR	400 000	408 954	0,36
SCHAEFFLER AG 4.5% 28-03-30	EUR	100 000	100 628	0,09
VOLKSWAGEN BANK 4.25% 07-01-26	EUR	200 000	202 397	0,18
VONOVIA SE 0.25% 01-09-28 EMTN	EUR	100 000	90 601	0,08
Irlande			**2 168 988**	**1,90**
AIB GROUP 4.625% 23-07-29 EMTN	EUR	100 000	105 149	0,09
BK IRELAND GROUP 5.0% 04-07-31	EUR	100 000	108 451	0,09
HAMMERSON IRELAND FINANCE DAC 1.75% 03-06-27	EUR	100 000	96 637	0,08
IRELAND GOVERNMENT BOND 5.4% 13-03-25	EUR	1 850 000	1 858 751	1,63
Italie			**8 208 518**	**7,18**
A2A EX AEM 4.375% 03-02-34	EUR	100 000	105 995	0,09
ASS GENERALI 3.875% 29-01-29	EUR	100 000	103 045	0,09
ENI 1.625% 17-05-28 EMTN	EUR	100 000	96 648	0,08
HERA 5.2% 29-01-28 EMTN	EUR	100 000	106 766	0,09
INTE 1.75% 20-03-28 EMTN	EUR	100 000	96 394	0,08
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.0% 01-04-26	EUR	200 000	194 473	0,17
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.0% 01-08-26	EUR	200 000	193 042	0,17
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.25% 15-03-28	EUR	200 000	186 043	0,16
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.35% 01-02-25	EUR	800 000	798 496	0,70
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.85% 15-01-27	EUR	2 000 000	1 941 850	1,70
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 15-09-27	EUR	200 000	192 241	0,17
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.65% 01-12-30	EUR	300 000	278 430	0,24
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.85% 01-07-25	EUR	1 350 000	1 346 510	1,18
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.8% 01-12-28	EUR	1 000 000	1 007 455	0,88
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.85% 01-07-34	EUR	250 000	258 410	0,23
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-10-31	EUR	160 000	169 356	0,15
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.4% 01-05-33	EUR	700 000	756 826	0,66
SNAM 3.375% 05-12-26 EMTN	EUR	100 000	100 880	0,09
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 3.0% 30-09-25	EUR	180 000	179 417	0,16
UNICREDIT 0.925% 18-01-28 EMTN	EUR	100 000	96 243	0,08
Luxembourg			**132 955**	**0,12**
BECTON DICKINSON EURO FINANCE SARL 3.553% 13-09-29	EUR	130 000	132 955	0,12
Pays-Bas			**2 245 219**	**1,96**
ABN AMRO BK 3.625% 10-01-26	EUR	100 000	101 052	0,09
ABN AMRO BK 4.0% 16-01-28 EMTN	EUR	200 000	206 327	0,18
ADECCO INTL FINANCIAL 0.125% 21-09-28	EUR	100 000	90 670	0,08
ASML HOLDING NV 3.5% 06-12-25	EUR	190 000	191 326	0,17
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.625% 27-01-28	EUR	100 000	103 537	0,09
DE VOLKSBANK NV 0.375% 03-03-28	EUR	100 000	91 458	0,08
ING GROEP NV 0.375% 29-09-28	EUR	100 000	93 234	0,08
NEDER GASU 1.375% 16-10-28	EUR	100 000	96 051	0,08
NETHERLANDS GOVERNMENT 2.5% 15-01-30	EUR	500 000	504 688	0,44
POSTNL NV 0.625% 23-09-26	EUR	100 000	96 424	0,08
STELLANTIS NV 2.0% 20-03-25	EUR	200 000	199 581	0,17
STELLANTIS NV 3.5% 19-09-30	EUR	170 000	169 478	0,15
TELEFONICA EUROPE BV 6.135% PERP	EUR	100 000	108 054	0,09
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 3.5% 13-01-28	EUR	100 000	101 849	0,09
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 0.875% 22-09-28	EUR	100 000	91 494	0,08
Norvège			**92 637**	**0,08**
TELENOR AS 0.25% 14-02-28 EMTN	EUR	100 000	92 637	0,08
Portugal			**296 441**	**0,26**
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.95% 15-06-29	EUR	300 000	296 441	0,26

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Slovénie			**1 353 758**	**1,18**
SLOVENIA GOVERNMENT BOND 2.25% 03-03-32	EUR	1 400 000	1 353 758	1,18
Espagne			**2 895 734**	**2,53**
BANCO DE BADELL 5.125% 10-11-28	EUR	100 000	105 743	0,09
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.25% 02-04-29	EUR	100 000	100 262	0,09
CAIXABANK 0.375% 18-11-26 EMTN	EUR	100 000	97 868	0,09
CAIXABANK 4.625% 16-05-27 EMTN	EUR	100 000	102 350	0,09
CELLNEX FINANCE COMPANY SAU 1.5% 08-06-28	EUR	100 000	94 906	0,08
CELLNEX FINANCE COMPANY SAU 3.625% 24-01-29	EUR	100 000	101 688	0,09
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.55% 31-10-32	EUR	1 350 000	1 322 575	1,16
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.25% 30-04-34	EUR	200 000	203 752	0,18
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.45% 31-10-34	EUR	250 000	258 206	0,23
SPAIN IL BOND 1.0% 30-11-30	EUR	400 000	508 385	0,44
Suède			**203 569**	**0,18**
ELECTROLUX AB 4.125% 05-10-26	EUR	100 000	101 907	0,09
VOLVO TREASURY AB 3.625% 25-05-27	EUR	100 000	101 662	0,09
Suisse			**99 364**	**0,09**
UBS GROUP AG 2.125% 13-10-26	EUR	100 000	99 364	0,09
Royaume-Uni			**1 286 486**	**1,13**
ANGLO AMER CAP 1.625% 18-09-25	EUR	100 000	99 173	0,09
BP CAP MK 3.25% PERP	EUR	100 000	99 612	0,09
CASA LONDON 1.875% 20-12-26	EUR	100 000	97 984	0,09
COCACOLA EUROPACIFIC PARTNERS 1.75% 26-05-28	EUR	100 000	97 228	0,09
HSBC 4.752% 10-03-28 EMTN	EUR	260 000	269 352	0,24
MOTABILITY OPERATIONS GROUP 4.0% 17-01-30	EUR	100 000	103 661	0,09
NATL GRID 3.875% 16-01-29 EMTN	EUR	100 000	103 169	0,09
NATWEST GROUP 4.067% 06-09-28	EUR	100 000	102 789	0,09
RENTOKIL INITIAL 0.5% 14-10-28	EUR	100 000	91 856	0,08
UNITED KINGDOM GILT 3.25% 31-01-33	GBP	200 000	221 664	0,19
États-Unis d'Amérique			**3 981 005**	**3,48**
AMERICAN HONDA FIN 0.3% 07-07-28	EUR	100 000	90 947	0,08
BECTON DICKINSON AND 3.519% 08-02-31	EUR	120 000	122 134	0,11
BK AMERICA 4.134% 12-06-28	EUR	180 000	187 070	0,16
DOW CHEMICAL COMPANY 0.5% 15-03-27	EUR	100 000	95 083	0,08
FIDELITY NATL INFORMATION SERVICES 1.0% 03-12-28	EUR	100 000	93 215	0,08
IBM INTL BUSINESS MACHINES 0.3% 11-02-28	EUR	100 000	92 859	0,08
JPM CHASE 1.09% 11-03-27 EMTN	EUR	100 000	97 957	0,09
MORGAN STANLEY 4.813% 25-10-28	EUR	100 000	105 083	0,09
UNITED PARCEL SERVICE 1.0% 15-11-28	EUR	100 000	94 140	0,08
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 1.0% 15-02-48	USD	500 000	455 374	0,40
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 0.75% 31-01-28	USD	1 800 000	1 562 628	1,37
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 3.875% 15-05-43	USD	600 000	510 532	0,45
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 4.125% 31-07-31	USD	400 000	378 742	0,33
VERIZON COMMUNICATION 1.375% 02-11-28	EUR	100 000	95 243	0,08
Obligations à taux variable			**150 140**	**0,13**
Italie			**150 140**	**0,13**
ITALY CERT DI CREDITO DEL TESOROCCT E6R+1.85% 15-01-25	EUR	150 000	150 140	0,13
Actions/parts de fonds d'investissement			**4 457 576**	**3,90**
Irlande			**1 801 713**	**1,58**
INVESCO EQQQ NASDAQ-100 UCITS ETF ACC	USD	2 250	784 404	0,69
ISHARES GOLD PRODUCERS UCITS ETF USD (ACC)	USD	48 000	715 249	0,63
ISHARES GOLD PRODUCERS UCITS ETF USD (ACC)	EUR	10 000	149 400	0,13
VANGUARD FUNDS PLC - VANGUARD FTSE 250 UCITS ETF	GBP	4 000	152 661	0,13

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Luxembourg			**2 655 863**	**2,32**
AMUNDI INDEX MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF DR C	EUR	11 000	742 258	0,65
LLYXOR UCITS ETF SP 500 - C-EUR	EUR	4 700	1 913 605	1,67
Instruments du marché monétaire			**1 291 397**	**1,13**
Bons du Trésor			**1 291 397**	**1,13**
Luxembourg			**1 291 397**	**1,13**
EUROPEAN UNION BILL ZCP 10-01-25	EUR	1 300 000	1 291 397	1,13
Organismes de placement collectif			**64 947 136**	**56,81**
Actions/parts de fonds d'investissement			**64 947 136**	**56,81**
France			**23 837 916**	**20,85**
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED RESPONSIBLE PART I	EUR	2	2 754 431	2,41
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART I C	EUR	107	1 238 065	1,08
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	EUR	1	107 025	0,09
AMUNDI MSCI EUROPE EX EMU ESG LEADER ETF	EUR	2 000	718 940	0,63
BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT IC	EUR	170	620 036	0,54
BFT SELECTION RENDEMENT 2026 I C	EUR	720	839 603	0,73
BNP PARIBAS EASY S&P 500 UCITS ETF USD C	USD	83 500	1 912 936	1,67
BNP PARIBAS MOIS ISR IC	EUR	118	2 891 720	2,53
COMGEST MONDE I	EUR	70 166	2 640 352	2,31
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	25	2 725 565	2,38
R-CO 4CHANGE NET ZERO EQUITY EURO I EUR	EUR	24	3 661 150	3,20
RCO CONVICTION USA C EUR	EUR	3 532	2 222 723	1,94
R CO THEMATIC GOLD MINING C EUR	EUR	12 600	1 170 162	1,02
RMM COURT TERME C	EUR	80	335 207	0,29
Irlande			**9 254 031**	**8,09**
INVESCO MSCI WORLD	EUR	17 000	1 891 250	1,65
ISHARES CORE MSCI EUROPE UCITS ETF EUR (ACC)	EUR	16 000	1 253 840	1,10
ISHARES IBONDS DEC 2028 TERM EUR CORP UCITS ETF EUR ACC	EUR	228 000	1 246 111	1,09
ISHARES MSCI CHINA A UCITS ETF USD ACC	EUR	128 260	571 975	0,50
ISHARES MSCI CHINA UCITS ETF USD ACC	USD	314 000	1 416 381	1,24
ISHARES OMX STOCKHOLM CAPPED UCITS ETF	SEK	135 000	1 002 810	0,88
SPDR MSCI WORLD UCITS ETF EUR H ACC	EUR	149 000	1 871 664	1,64
Luxembourg			**31 855 188**	**27,86**
AMUNDI FUNDS EMERGING MARKETS HARD CURRENCY BOND I EUR C	EUR	16	703 246	0,62
AMUNDI FUNDS EMERGING MARKETS LOCAL CURRENCY BOND I USD C	USD	1 000	945 476	0,83
AMUNDI FUNDS EMERGING WORLD EQUITY I EUR C	EUR	500	842 175	0,74
AMUNDI FUNDS EURO HIGH YIELD SHORT TERM BOND I EUR C	EUR	500	656 475	0,57
AMUNDI FUNDS US PIONEER FUND I2 EUR C	EUR	22 000	669 460	0,59
AMUNDI JAPAN TOPIX UCITS ETF - EUR C	EUR	17 000	1 867 705	1,63
AMUNDI MSCI EUROPE QUALITY FACTOR UCITS ETF - EUR C	EUR	11 800	1 259 768	1,10
AMUNDI MSCI SWITZERLAND UCITS ETF - CHF C	CHF	67 500	739 698	0,65
AMUNDI MSCI USA MINIMUM VOLATILITY FACTOR - UCITS ETF C	USD	17 800	1 729 622	1,51
AMUNDI SP 500 UCITS ETF - USD C	USD	28 300	3 157 419	2,76
BNP PARIBAS USD MONEY MARKET I CAPITALISATION	USD	24 212	2 699 055	2,36
DNCA INVEST-ALPHA BONDS CLASS I	EUR	11 639	1 500 000	1,31
FIRST EAGLE AMUNDI INTERNATIONAL FUND CLASS AHE-C	EUR	1 000	197 840	0,17
FUNDSMITH EQUITY FUND T CAP	EUR	26 341	1 690 584	1,48
M G LUX OPTIMAL INCOME EUR C ACC	EUR	246 286	2 634 402	2,30
MSIF GLOBAL BRANDS FUND Z CAP	USD	22 021	2 431 305	2,13
PARETURN GLOBAL EQUITY FLEX CLASS R EUR ACC	EUR	1 489	2 604 088	2,28
PICTET SHORT TERM MONEY MARKET CHF I	CHF	18 550	2 390 834	2,09

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS SICAV - ROBECO BP US PREMIUM EQ	USD	4 504	2 218 432	1,94
XTRACKERS FTSE DEVELOPED EUROPE REAL ESTATE UCITS ETF 1C	EUR	12 000	271 800	0,24
XTRACKERS MSCI CHINA UCITS ETF 1C	EUR	43 600	645 803	0,56
Total du portefeuille-titres			**112 345 734**	**98,27**
Avoirs en banque/(passifs bancaires)			**3 362 794**	**2,94**
Autres actifs/(passifs) nets			**(1 387 809)**	**-1,21**
Total			**114 320 718**	**100,00**

R-co Lux Valor

État des actifs nets au 31/12/24

	Note	*En EUR*
Actifs		**39 796 081**
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	38 594 426
Coût d'acquisition		*33 383 192*
Avoirs en banque et liquidités	10	1 112 757
À recevoir sur souscriptions		29 260
Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres		14 001
Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres		45 636
Passifs		**59 855**
Commissions de la Société de gestion à payer		52 589
Autres passifs		7 266
Valeur nette d'inventaire		**39 736 226**

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	*En EUR*
Revenus		**564 096**
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		293 087
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		233 006
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		36 300
Autres revenus	9	1 703
Dépenses		**547 154**
Commissions de la Société de gestion	3	480 766
Commissions de dépositaire		5 673
Honoraires d'audit		9 329
Frais juridiques		509
Taxe d'abonnement	5	18 352
Intérêts payés sur découvert bancaire		196
Frais bancaires		19
Autres dépenses	8	32 311
Revenu/(perte) net(te) des investissements		**16 943**
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de véhicules d'investissement	2,2	1 265 310
- change	2,3	8 820
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		**1 291 073**
Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur :		
- investissements	2,2	3 518 632
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations		**4 809 706**
Souscriptions d'actions de capitalisation		14 787 246
Souscriptions d'actions de distribution		200
Rachats d'actions de capitalisation		(6 527 126)
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets		**13 070 026**
Actifs nets en début d'exercice		**26 666 200**
Actifs nets en fin d'exercice		**39 736 226**

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	**EUR**	**39 736 226**	**26 666 200**	**33 429 350**
Actions de capitalisation de Classe C EUR				
Nombre d'actions		125 064	68 974	59 155
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	196,89	170,67	150,85
Actions de capitalisation de Classe F EUR				
Nombre d'actions		3 825	3 678	3 724
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	336,62	292,96	259,85
Actions de capitalisation de Classe P EUR				
Nombre d'actions		73 174	84 812	164 286
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	188,92	162,91	143,27
Actions de distribution de Classe D EUR				
Nombre d'actions		1	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	108,03	-	-
Actions de distribution de Classe PB EUR				
Nombre d'actions		1	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	108,03	-	-

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/24 au 31/12/24

	Actions en circulation au 01/01/24	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation au 31/12/24
Actions de capitalisation de Classe C EUR	68 974	65 609	9 519	125 064
Actions de capitalisation de Classe F EUR	3 678	365	218	3 825
Actions de capitalisation de Classe P EUR	84 812	15 147	26 785	73 174
Actions de distribution de Classe D EUR	0	1	0	1
Actions de distribution de Classe PB EUR	0	1	0	1

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeur et/ou négociées sur un autre marché réglementé			**27 721 770**	**69,76**
Actions			**27 721 770**	**69,76**
Canada			**3 643 788**	**9,17**
AGNICO EAGLE MINES LTD	CAD	13 435	1 014 538	2,55
BOMBARDIER INC-B	CAD	8 239	540 784	1,36
CANADIAN PACIFIC KANSAS CITY	CAD	5 633	393 676	0,99
FILO CORP	CAD	13 251	283 216	0,71
IVANHOE MINES LTD-CL A	CAD	90 959	1 041 975	2,62
NGEX MINERALS LTD	CAD	41 046	369 600	0,93
Îles Caïmans			**2 404 130**	**6,05**
GRAB HOLDINGS LTD - CL A	USD	221 217	1 008 348	2,54
HELLO GROUP INC -SPN ADR	USD	23 851	177 587	0,45
JD.COM INC-CLASS A	HKD	376	6 357	0,02
KINGDEE INTERNATIONAL SFTWR	HKD	542 477	575 274	1,45
NEW ORIENTAL EDUCATIO-SP ADR	USD	6 042	374 481	0,94
STONECO LTD-A	USD	34 051	262 083	0,66
Chine			**4 116 036**	**10,36**
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	HKD	83 047	850 737	2,14
COUNTRY GARDEN SERVICES HOLD	HKD	273 726	187 845	0,47
PING AN INSURANCE GROUP CO-H	HKD	130 500	747 110	1,88
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	16 300	845 022	2,13
TRIP.COM GROUP LTD-ADR	USD	17 732	1 175 740	2,96
VIPSHOP HOLDINGS LTD - ADR	USD	23 799	309 582	0,78
France			**2 774 644**	**6,98**
AIR LIQUIDE SA	EUR	3 612	566 795	1,43
ALSTOM	EUR	35 177	758 458	1,91
CAPGEMINI SE	EUR	4 198	663 914	1,67
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	1 236	785 478	1,98
Allemagne			**198 985**	**0,50**
FRESENIUS MEDICAL CARE AG	EUR	4 506	198 985	0,50
Irlande			**590 364**	**1,49**
MEDTRONIC PLC	USD	7 653	590 364	1,49
Pays-Bas			**925 894**	**2,33**
AIRBUS SE	EUR	5.982	925 894	2,33
Suisse			**947 636**	**2,38**
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	2 408	353 842	0,89
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	CHF	2 181	593 793	1,49
Royaume-Uni			**808 649**	**2,04**
ASTRAZENECA PLC	GBP	6 387	808 649	2,04
États-Unis d'Amérique			**11 311 645**	**28,47**
AES CORP	USD	34 275	425 996	1,07
ALPHABET INC-CL A	USD	3 599	657 934	1,66
ALPHABET INC-CL C	USD	2 505	460 697	1,16
BIOMARIN PHARMACEUTICAL INC	USD	9 124	579 160	1,46
CITIGROUP INC	USD	6 432	437 227	1,10
COINBASE GLOBAL INC -CLASS A	USD	3 244	777 871	1,96
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	USD	1 763	384 591	0,97
HUNTINGTON BANCSHARES INC	USD	25 101	394 392	0,99
MATCH GROUP INC	USD	9 458	298 765	0,75
MERCADOLIBRE INC	USD	673	1 105 163	2,78
META PLATFORMS INC-CLASS A	USD	1 945	1 099 775	2,77

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
MORGAN STANLEY	USD	6 880	835 300	2,10
NEWMONT CORP	USD	24 490	880 268	2,22
PFIZER INC	USD	5 003	128 179	0,32
SCHLUMBERGER LTD	USD	12 671	469 151	1,18
UBER TECHNOLOGIES INC	USD	15 302	891 373	2,24
UNION PACIFIC CORP	USD	2 465	542 848	1,37
WALT DISNEY CO/THE	USD	8 769	942 953	2,37
Instruments du marché monétaire			**6 917 211**	**17,41**
Bons du Trésor			**6 917 211**	**17,41**
France			**6 917 211**	**17,41**
FRANCE TREASURY BILL BTF ZCP 24-04-25	EUR	2 500 000	2 463 717	6,20
FRANCE TREASURY BILL BTF ZCP 26-03-25	EUR	1 500 000	1 479 431	3,72
FRENCH REPUBLIC ZCP 12-02-25	EUR	2 500 000	2 474 976	6,23
FRENCH REPUBLIC ZCP 22-01-25	EUR	500 000	499 087	1,26
Organismes de placement collectif			**3 955 445**	**9,95**
Actions/parts de fonds d'investissement			**3 955 445**	**9,95**
France			**3 955 445**	**9,95**
RMM COURT TERME C	EUR	944	3 955 445	9,95
Total du portefeuille-titres			**38 594 426**	**97,13**
Avoirs en banque/(passifs bancaires)			**1 112 757**	**2,80**
Autres actifs/(passifs) nets			**29 042**	**0,07**
Total			**39 736 226**	**100,00**

Vital Flex Patrimoine

État des actifs nets au 31/12/24

	Note	*En EUR*
Actifs		**29 432 222**
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	27 343 317
Coût d'acquisition		*26 539 727*
Avoirs en banque et liquidités	10	2 086 204
À recevoir sur souscriptions		2 701
Passifs		**218 037**
À payer sur rachats		18 365
Commissions de la Société de gestion à payer		74 176
Commissions de performance à payer	4	121 239
Autres passifs		4 257
Valeur nette d'inventaire		**29 214 185**

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	*En EUR*
Revenus		**29 277**
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		18 000
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		10 533
Autres revenus	9	744
Dépenses		**585 513**
Commissions de la Société de gestion	3	441 101
Commission de performance	4	121 239
Commissions de dépositaire		4 395
Honoraires d'audit		6 292
Frais juridiques		434
Taxe d'abonnement	5	9 633
Intérêts payés sur découvert bancaire		154
Autres dépenses	8	2 266
Revenu/(perte) net(te) des investissements		**(556 236)**
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de véhicules d'investissement	2,2	2 195 328
- change	2,3	19 259
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		**1 658 351**
Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur :		
- investissements	2,2	551 513
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations		**2 209 864**
Souscriptions d'actions de capitalisation		5 011 271
Rachats d'actions de capitalisation		(4 991 284)
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets		**2 229 850**
Actifs nets en début d'exercice		**26 984 335**
Actifs nets en fin d'exercice		**29 214 185**

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	**EUR**	**29 214 185**	**26 984 335**	**30 010 379**
Actions de capitalisation de Classe C EUR				
Nombre d'actions		253 667	254 873	300 639
Valeur nette d’inventaire par action	EUR	115,17	105,87	99,82

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/24 au 31/12/24

	Actions en circulation au 01/01/24	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation au 31/12/24
Actions de capitalisation de Classe C EUR	254 873	44 020	45 226	253 667

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeur et/ou négociées sur un autre marché réglementé			**2 048 416**	**7,01**
Actions/parts de fonds d'investissement			**2 048 416**	**7,01**
Irlande			**2 048 416**	**7,01**
INVESCO ESTOXX OPT BANKS	EUR	7 552	803 382	2,75
ISHARES FTSE MIB UCITS ETF EUR	EUR	1 970	311 235	1,07
XTRACKERS SP 500 EQUAL WEIGHT ESG UCITS ETF 1C	EUR	20 795	933 799	3,20
Organismes de placement collectif			**25 294 900**	**86,58**
Actions/parts de fonds d'investissement			**25 294 900**	**86,58**
France			**13 286 824**	**45,48**
AXA IM EURO LIQUIDITY SRI	EUR	53	2 523 724	8,64
HSBC EURO ACTIONS PART I - C	EUR	153	298 511	1,02
OFI PRECIOUS METALS PART I	EUR	42	1 758 566	6,02
R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC EUR	EUR	2 600	3 972 124	13,60
R-CO CONVICTION SUBFIN I EUR	EUR	4 542	4 733 900	16,20
Irlande			**1 641 681**	**5,62**
INVESCO US ENERGY SP	USD	1 696	942 766	3,23
VANGUARD FTSE 250 UCITS ETF GBP ACCUMULATION	EUR	15 870	698 915	2,39
Luxembourg			**10 366 395**	**35,48**
AMUNDI FUNDS OPTIMAL YIELD I2 EUR C	EUR	1 970	4 625 875	15,83
AXA IM FIXED INCOME INVESTMENT STRATEGIES FCP - US CORPORAT	USD	11 955	1 948 936	6,67
BNP PARIBAS EASY MSCI JAPAN SRI S-SERIES PAB 5% CAPPED UCIT	EUR	49 251	1 065 422	3,65
JP MORGAN FDS RUSSIA A ACC3DEC	USD	39 800	-	0,00
MISF US ADVANTAGE FD CL.Z CAP.	USD	7 552	1 142 463	3,91
ROBECO (LU) FUNDS III SICAV - ROBECO QI LONG/SHORT DYNAMIC	EUR	13 134	1 583 698	5,42
Total du portefeuille-titres			**27 343 317**	**93,60**
Avoirs en banque/(passifs bancaires)			**2 086 204**	**7,14**
Autres actifs/(passifs) nets			**(215 336)**	**-0,74**
Total			**29 214 185**	**100,00**

R-co Lux WM Carolo Capital

État des actifs nets au 31/12/24

	Note	*En EUR*
Actifs		**32 827 369**
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	32 785 239
Coût d'acquisition		*25 176 848*
Avoirs en banque et liquidités	10	42 130
Passifs		**30 616**
Commissions de la Société de gestion à payer		27 784
Autres passifs		2 833
Valeur nette d'inventaire		**32 796 753**

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	*En EUR*
Revenus		**1 966**
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		1 957
Autres revenus	9	9
Dépenses		**277 582**
Commissions de la Société de gestion	3	260 833
Commissions de dépositaire		5 265
Honoraires d'audit		5 281
Frais juridiques		642
Taxe d'abonnement	5	3 242
Intérêts payés sur découvert bancaire		13
Autres dépenses	8	2 307
Revenu/(perte) net(te) des investissements		**(275 616)**
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de véhicules d'investissement	2,2	2 941 895
- change	2,3	(77 339)
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		**2 588 940**
Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur :		
- investissements	2,2	2 087 644
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations		**4 676 584**
Rachats d'actions de capitalisation		(1 351 776)
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets		**3 324 809**
Actifs nets en début d'exercice		**29 471 944**
Actifs nets en fin d'exercice		**32 796 753**

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	**EUR**	**32 796 753**	**29 471 944**	**26 566 575**
Actions de capitalisation de Classe IC EUR				
Nombre d'actions		183 268	190 856	198 802
Valeur nette d’inventaire par action	EUR	178,96	154,42	133,63

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/24 au 31/12/24

	Actions en circulation au 01/01/24	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation au 31/12/24
Actions de capitalisation de Classe IC EUR	190 856	0	7 588	183 268

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeur et/ou négociées sur un autre marché réglementé			**3 062 954**	**9,34**
Actions/parts de fonds d'investissement			**3 062 954**	**9,34**
Irlande			**3 062 954**	**9,34**
VANGUARD FTSE DEVELOPED EUROPE EX UK UCITS ETF ACCUIMULATION	EUR	67 975	3 062 954	9,34
Organismes de placement collectif			**29 722 286**	**90,63**
Actions/parts de fonds d'investissement			**29 722 286**	**90,63**
Irlande			**29 722 286**	**90,63**
INVESCO S&P 500 UCITS ETF	USD	3 473	3 922 276	11,96
ISHARES HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF EUR (ACC)	EUR	56 994	337 974	1,03
ISHARES CORE SP 500 UCITS ETF USD ACC	USD	7 186	4 363 509	13,30
ISHARES E ULTRASHORT BOND UCITS ETF EUR ACC	EUR	738 474	3 974 910	12,12
ISHARES VII PLC – ISHARES GOVT BOND 3-7YR ETF EUR ACC	EUR	37 564	4 911 305	14,97
ISHARES VII PLC - ISHARES CORE EURO STOXX 50 ETF EUR ACC	EUR	24 298	4 378 014	13,35
VANGUARD EUR CORPORATE BOND UCITS ETF EUR ACCUMULATION	EUR	62 918	3 249 589	9,91
VANGUARD FUNDS PLC-VANGUARD SP 500 UCITS ETF ACC	USD	42 080	4 584 708	13,98
Total du portefeuille-titres			**32 785 239**	**99,96**
Avoirs en banque/(passifs bancaires)			**42 130**	**0,13**
Autres actifs/(passifs) nets			**(30 616)**	**-0,09**
Total			**32 796 753**	**100,00**

R-co Lux WM TraSky Investment

État des actifs nets au 31/12/24

	Note	*En EUR*
Actifs		**7 498 552**
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	7 088 826
Coût d'acquisition		*6 201 496*
Avoirs en banque et liquidités	10	409 627
Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres		99
Passifs		**13 924**
Commissions de la Société de gestion à payer		11 861
Autres passifs		2 063
Valeur nette d'inventaire		**7 484 627**

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	*En EUR*
Revenus		**84 030**
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		76 803
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		7 203
Autres revenus	9	25
Dépenses		**94 760**
Commissions de la Société de gestion	3	77 418
Commissions de dépositaire		1 211
Honoraires d'audit		6 111
Frais juridiques		114
Taxe d'abonnement	5	3 306
Autres dépenses	8	6 599
Revenu/(perte) net(te) des investissements		**(10 730)**
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de véhicules d'investissement	2,2	153 642
- change	2,3	674
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		**143 587**
Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur :		
- investissements	2,2	396 610
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations		**540 197**
Rachats d'actions de capitalisation		(25 232)
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets		**514 965**
Actifs nets en début d'exercice		**6 969 663**
Actifs nets en fin d'exercice		**7 484 627**

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	**EUR**	**7 484 627**	**6 969 663**	**6 428 536**
Actions de capitalisation de Classe C EUR				
Nombre d'actions		59 620	59 827	59 827
Valeur nette d’inventaire par action	EUR	125,54	116,50	107,45

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/24 au 31/12/24

	Actions en circulation au 01/01/24	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation au 31/12/24
Actions de capitalisation de Classe C EUR	59 827	0	207	59 620

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeur et/ou négociées sur un autre marché réglementé			**2 317 467**	**30,96**
Actions			**2 043 328**	**27,30**
Danemark			**57 588**	**0,77**
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	688	57 588	0,77
France			**337 709**	**4,51**
L'OREAL	EUR	127	43 415	0,58
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	120	76 260	1,02
SAFRAN SA	EUR	407	86 325	1,15
TOTALENERGIES SE	EUR	1 397	74 558	1,00
VINCI SA	EUR	573	57 151	0,76
Allemagne			**256 579**	**3,43**
ALLIANZ SE-REG	EUR	346	102 381	1,37
GOLDMAN SACHS UND COWERTPAPIER WR 31-12-99	USD	89	89 688	1,20
SAP SE	EUR	273	64 510	0,86
Irlande			**81 672**	**1,09**
LINDE PLC	USD	202	81 672	1,09
Pays-Bas			**73 300**	**0,98**
ASML HOLDING NV	EUR	108	73 300	0,98
Suisse			**45 792**	**0,61**
GALDERMA GROUP AG	CHF	427	45 792	0,61
Royaume-Uni			**114 362**	**1,53**
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP	GBP	415	56 643	0,76
RELX PLC	GBP	1 315	57 718	0,77
États-Unis d'Amérique			**1 076 327**	**14,38**
ADOBE INC	USD	131	56 256	0,75
ALPHABET INC-CL A	USD	673	123 031	1,64
AMAZON.COM INC	USD	598	126 697	1,69
APPLE INC	USD	350	84 642	1,13
DANAHER CORP	USD	203	45 001	0,60
INTUITIVE SURGICAL INC	USD	111	55 951	0,75
JPMORGAN CHASE & CO	USD	562	130 099	1,74
MICROSOFT CORP	USD	345	140 432	1,88
S&P GLOBAL INC	USD	164	78 877	1,05
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	95	47 728	0,64
UNITEDHEALTH GROUP INC	USD	87	42 501	0,57
VERALTO CORP	USD	501	49 278	0,66
VISA INC-CLASS A SHARES	USD	314	95 834	1,28
Obligations à taux variable			**216 976**	**2,90**
Irlande			**216 976**	**2,90**
INVESCO PHYS ETC	USD	893	216 976	2,90
Warrants			**6 119**	**0,08**
Allemagne			**6 119**	**0,08**
GOLDMAN SACHS UND COWERTPAPIER (MSDUWI - MSCI WORLD INDEX U	USD	341	6 119	0,08
Produits structurés			**51 045**	**0,68**
France			**51 045**	**0,68**
BNP PAR ZCP 02-06-25 EMTN	USD	53 000	51 045	0,68
Organismes de placement collectif			**4 771 359**	**63,75**

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Actions/parts de fonds d'investissement			**4 771 359**	**63,75**
France			**306 121**	**4,09**
AMUNDI ABS RESPONSIBLE PART I C	EUR	0	96 821	1,29
R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC EUR	EUR	137	209 300	2,80
Irlande			**2 322 434**	**31,03**
AMUNDI SP GLB COMM SVCS ESG E	EUR	2 394	41 411	0,55
ISHARES CORE EURO CORP BOND UCITS ETF EUR (DIST)	EUR	4 144	503 579	6,73
ISHARES CORE EURO GOVT BOND UCITS ETF EUR (DIST)	EUR	4 188	471 171	6,30
ISHARES EURO CORP BOND 1-5YR UCITS ETF EUR (DIST)	EUR	4 814	520 071	6,95
ISHARES MSCI EMU ESG SCREENED UCITS ETF EUR (ACC)	EUR	9 396	77 085	1,03
ISHARES MSCI GLOBAL SEMICONDUCTORS UCITS ETF USD ACC	USD	6 893	48 607	0,65
ISHARES USD HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF EUR HEDGED DIS	EUR	26 818	106 266	1,42
JPMORGAN ETFS IRELAND ICAV GLOBAL EMERGING MARKETS RESEARCH	USD	3 946	116 322	1,55
JPMORGAN ETFS IRELAND ICAV JAPAN RESEARCH ENHANCED INDEX EQ	JPY	2 821	77 702	1,04
MUZIN-EUROPEYIELD-HED EUR AH	EUR	863	135 146	1,81
SPDR SP US ENERGY SELECT SECTOR UCITS ETF	USD	1 003	31 790	0,42
VANGUARD EMERGING MARKETS BOND FUND INVESTOR EUR HEDGED ACC	EUR	1 692	193 284	2,58
Luxembourg			**737 927**	**9,86**
BGF-CONTINENT EUR FL-I2	EUR	5 142	177 142	2,37
LONGRUN EQUITY SI A USD UNH	USD	144	331 938	4,43
MULTI SICAV-ONE RIVER D-C4HE	EUR	778	53 752	0,72
RAM LUX SYSTEMATIC FUNDS EMERGING MARKETS EQUITIES PI USD	USD	613	66 581	0,89
VONTOBEL FUND - EMERGING MARKETS CORPORATE BOND HI EUR HEDG	EUR	1 101	108 515	1,45
Suisse			**1 404 876**	**18,77**
ROTHSCHILD CO BOND FUND EUR KLASSE X	EUR	1 820	1 404 876	18,77
Total du portefeuille-titres			**7 088 826**	**94,71**
Avoirs en banque/(passifs bancaires)			**409 627**	**5,47**
Autres actifs/(passifs) nets			**(13 825)**	**-0,18**
Total			**7 484 627**	**100,00**

R-co Lux WM Wealth Strategy Fund

État des actifs nets au 31/12/24

	Note	*En USD*
Actifs		**653 533 821**
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	631 980 533
Coût d'acquisition		*518 148 694*
Options (positions longues) à la valeur de marché	2,5	4 645 763
Options achetées au coût d'acquisition		*6 562 998*
Avoirs en banque et liquidités	10	3 601 188
À recevoir sur souscriptions		5 176 656
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,6	7 124 487
Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres		61 793
Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres		943 401
Passifs		**1 105 728**
À payer sur rachats		559 068
Commissions de la Société de gestion à payer		473 649
Autres passifs		73 011
Valeur nette d'inventaire		**652 428 093**

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	*En USD*
Revenus		**8 469 319**
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		5 469 188
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		2 821 680
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		178 381
Autres revenus	9	70
Dépenses		**5 057 889**
Commissions de la Société de gestion	3	4 770 077
Commissions de dépositaire		107 927
Honoraires d'audit		7 041
Frais juridiques		10 390
Taxe d'abonnement	5	63 060
Intérêts payés sur découvert bancaire		341
Frais bancaires		14
Autres dépenses	8	99 039
Revenu/(perte) net(te) des investissements		**3 411 430**
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de véhicules d'investissement	2,2	57 742 837
- options	2,5	(3 985 385)
- contrats de change à terme	2,6	(4 267 050)
- change	2,3	(1 504 700)
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		**51 397 132**
Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur :		
- investissements	2,2	(19 522 051)
- options	2,5	478 722
- contrats de change à terme	2,6	12 318 605
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations		**44 672 407**
Souscriptions d'actions de capitalisation		35 463 500
Rachats d'actions de capitalisation		(56 708 396)
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets		**23 427 512**
Actifs nets en début d'exercice		**629 000 582**
Actifs nets en fin d'exercice		**652 428 093**

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	**USD**	**652 428 093**	**629 000 582**	**574 466 574**
Actions de capitalisation de Classe IC USD				
Nombre d'actions		38 940	40 211	42 388
Valeur nette d'inventaire par action	USD	16 754,75	15 642,46	13 547,12
Actions de capitalisation de Classe IC EUR H				
Nombre d'actions		-	-	18
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	-	11 673,77

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/24 au 31/12/24

	Actions en circulation au 01/01/24	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation au 31/12/24
Actions de capitalisation de Classe IC USD	40 211	2 123	3 394	38 940

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeur et/ou négociées sur un autre marché réglementé			**420 289 165**	**64,42**
Actions			**285 458 411**	**43,75**
Canada			**25 473 686**	**3,90**
CANADIAN PACIFIC KANSAS CITY	USD	159 560	11 547 357	1,77
CONSTELLATION SOFTWARE INC	CAD	4 506	13 926 329	2,13
Allemagne			**10 030 605**	**1,54**
MTU AERO ENGINES AG	EUR	30 083	10 030 605	1,54
Irlande			**41 097 997**	**6,30**
LINDE PLC	USD	10 463	4 380 544	0,67
LINDE PLC	EUR	26 160	10 922 156	1,67
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	1 306 633	25 795 297	3,95
Luxembourg			**14 377 515**	**2,20**
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	281 578	14 377 515	2,20
Royaume-Uni			**33 825 030**	**5,18**
ADMIRAL GROUP PLC	GBP	544 995	18 046 941	2,77
ASHTEAD GROUP PLC	GBP	253 738	15 778 089	2,42
États-Unis d'Amérique			**160 653 578**	**24,62**
AMERICAN EXPRESS CO	USD	83 984	24 925 611	3,82
BERKSHIRE HATHAWAY INC-CL B	USD	47 523	21 541 225	3,30
BOOKING HOLDINGS INC	USD	4 185	20 792 838	3,19
CABLE ONE INC	USD	8 987	3 254 372	0,50
CHARTER COMMUNICATIONS INC-A	USD	16 469	5 645 079	0,87
COMCAST CORP-CLASS A	USD	351 208	13 180 836	2,02
DEERE & CO	USD	37 710	15 977 727	2,45
LIBERTY BROADBAND-C	USD	28 436	2 125 875	0,33
MASTERCARD INC -A-	USD	41 146	21 666 249	3,32
MOODY'S CORP	USD	33 564	15 888 191	2,44
S&P GLOBAL INC	USD	31 435	15 655 573	2,40
Obligations			**112 382 709**	**17,23**
États-Unis d'Amérique			**112 382 709**	**17,23**
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.75% 15-02-42	USD	18 168 000	19 458 880	2,98
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 1.75% 15-01-34	USD	21 857 200	21 531 151	3,30
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 2.125% 15-04-29	USD	12 947 700	13 237 000	2,03
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 0.625% 15-08-30	USD	13 991 500	11 371 920	1,74
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 1.125% 15-05-40	USD	25 592 500	15 425 480	2,36
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 1.75% 15-08-41	USD	8 100 900	5 253 560	0,81
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.25% 15-08-46	USD	8 053 900	5 206 721	0,80
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 3.875% 15-08-34	USD	13 778 900	13 039 361	2,00
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 4.0% 15-02-34	USD	8 202 100	7 858 637	1,20
Obligations à taux variable			**22 448 044**	**3,44**
États-Unis d'Amérique			**22 448 044**	**3,44**
UNITED STATES TREASURY FLOAT RATE NOTE BMMY3R+0.17% 31- 10-25	USD	7 371 700	7 374 526	1,13
UNITED STATES TREASURY FLOAT RATE NOTE BMMY3R+0.2% 31-01- 25	USD	7 706 600	7 707 355	1,18
UNITED STATES TREASURY FLOAT RATE NOTE BMMY3R+0.205% 31- 10-26	USD	7 355 300	7 366 163	1,13
Warrants			**-**	**0,00**
Canada			**-**	**0,00**

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en USD)	% des actifs nets
CONSTELLATION SOFTWARE (CONSTELLATION SOFTWARE INC) CW 31-03-40	CAD	6 137	-	0,00
Organismes de placement collectif			**211 691 369**	**32,45**
Actions/parts de fonds d'investissement			**211 691 369**	**32,45**
Irlande			**169 046 032**	**25,91**
AIKYA GLOBAL EMERGING MARKETS FUND - UCITS S SHARE CLASS US	USD	2 923 295	31 742 604	4,87
AMUNDI US TECH 100 EQUAL WEIGHT UCITS ETF DR USD INCOME	USD	46 975	654 925	0,10
AMUNDI US TECH 100 EQUAL WEIGHT UCITS ETF DR USD INCOME	EUR	949 948	13 139 879	2,01
BLACKROCK ICS USD TREASURY ACC	USD	60 292	7 146 234	1,10
CFM UCITS ICAV CFM IS TRENDS EQUITY CAPPED FUND CLASS IF US	USD	1 983	2 241 721	0,34
CFM UCITS ICAV - CFM IS TRENDS EQUITY CAPPED FUND CLASS N U	USD	6 649	8 650 006	1,33
CFM UCITS ICAV CFM IS TRENDS FUND CL WD	USD	47 212	8 479 794	1,30
EGERTON CAPITAL EQ F-I USD	USD	20 429	8 053 788	1,23
ISHARES CORE MSCI EM IMI UCITS ETF USD (DIST)	USD	1 487 728	7 034 722	1,08
MONLAKE ALPHA QUEST UCITS USD INSTITUTIONAL CLASS FOUNDER	USD	142 145	10 944 705	1,68
PCP SEL-TULIP TREND UC-PUSDA	USD	4 714	6 585 055	1,01
REAL RETURN FUND GBP CLASS A SHARES	GBP	144 938	33 832 899	5,19
WINTON TREND FUND (UCITS) I USD ACC	USD	204 782	30 539 701	4,68
Luxembourg			**21 509 244**	**3,30**
LANSDOWNE LUX DEVELOPED MARKETS FUND F USD INC	USD	103 404	12 249 243	1,88
MULTIRANGE - ONE RIVER DYNAMIC CONVEXITY C4C	USD	107 775	9 260 002	1,42
Royaume-Uni			**21 136 092**	**3,24**
AURORA INVESTMENT TRUST	GBP	7 434 456	21 136 092	3,24
Total du portefeuille-titres			**631 980 533**	**96,87**
Avoirs en banque/(passifs bancaires)			**3 601 188**	**0,55**
Autres actifs/(passifs) nets			**16 846 372**	**2,58**
Total			**652 428 093**	**100,00**

Secafi

État des actifs nets au 31/12/24

	Note	*En EUR*
Actifs		**42 656 090**
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	42 488 113
Coût d'acquisition		*37 399 355*
Avoirs en banque et liquidités	10	30 686
Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres		1 946
Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres		9 696
Commissions de la Société de gestion à recevoir		125 649
Passifs		**7 408**
Autres passifs		7 408
Valeur nette d'inventaire		**42 648 682**

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	*En EUR*
Revenus		**194 415**
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		42 851
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		140 544
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		10 303
Autres revenus	9	717
Dépenses		**155 996**
Commissions de la Société de gestion	3	116 132
Commissions de dépositaire		6 299
Honoraires d'audit		6 303
Frais juridiques		712
Taxe d'abonnement	5	19 237
Autres dépenses	8	7 313
Revenu/(perte) net(te) des investissements		**38 419**
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de véhicules d'investissement	2,2	892 824
- contrats financiers à terme standardisés	2,7	(112 035)
- change	2,3	5 049
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		**824 257**
Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur :		
- investissements	2,2	2 248 508
- contrats financiers à terme standardisés	2,7	(34 435)
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations		**3 038 330**
Souscriptions d'actions de capitalisation		5 053 485
Rachats d'actions de capitalisation		(3 374 894)
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets		**4 716 921**
Actifs nets en début d'exercice		**37 931 761**
Actifs nets en fin d'exercice		**42 648 682**

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	**EUR**	**42 648 682**	**37 931 761**	**29 208 831**
Actions de capitalisation de Classe C EUR				
Nombre d'actions		359 209	346 313	290 924
Valeur nette d’inventaire par action	EUR	118,73	109,53	100,40

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/24 au 31/12/24

	Actions en circulation au 01/01/24	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation au 31/12/24
Actions de capitalisation de Classe C EUR	346 313	42 340	29 445	359 209

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeur et/ou négociées sur un autre marché réglementé			**17 613 244**	**41,30**
Actions			**7 100 818**	**16,65**
Danemark			**541 396**	**1,27**
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	6 468	541 396	1,27
France			**2 111 627**	**4,95**
ACCOR SA	EUR	3 643	171 367	0,40
ALSTOM	EUR	15 608	336 508	0,79
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	4 102	351 541	0,82
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	9 608	321 868	0,75
HERMES INTERNATIONAL	EUR	289	671 058	1,57
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	408	259 284	0,61
Allemagne			**245 969**	**0,58**
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	8 514	245 969	0,58
Pays-Bas			**253 155**	**0,59**
ASML HOLDING NV	EUR	373	253 155	0,59
Royaume-Uni			**566 590**	**1,33**
ASTRAZENECA PLC	GBP	2 485	314 622	0,74
BAE SYSTEMS PLC	GBP	18 139	251 967	0,59
États-Unis d'Amérique			**3 382 082**	**7,93**
ADOBE INC	USD	479	205 699	0,48
BANK OF AMERICA CORP	USD	5 369	227 878	0,53
INTUITIVE SURGICAL INC	USD	1 101	554 976	1,30
MICROSOFT CORP	USD	814	331 338	0,78
NVIDIA CORP	USD	1 978	256 519	0,60
PAYPAL HOLDINGS INC	USD	2 034	167 650	0,39
SALESFORCE INC	USD	1 626	524 984	1,23
SERVICENOW INC	USD	833	852 805	2,00
VERTIV HOLDINGS CO-A	USD	740	81 189	0,19
WALT DISNEY CO/THE	USD	1 665	179 042	0,42
Obligations à taux variable			**2 005 500**	**4,70**
Pays-Bas			**2 005 500**	**4,70**
BNP PAR ISSUANCE BV E3R+0.0% 03-02-25	EUR	2 000 000	2 005 500	4,70
Actions/parts de fonds d'investissement			**3 980 860**	**9,33**
France			**2 330 596**	**5,46**
RMM DOLLAR PLUS PART I	USD	1 647	2 330 596	5,46
Luxembourg			**1 650 264**	**3,87**
MULTI UNITS LUXEMBOURG AMUNDI EURO GOV BOND 1 3Y ACC	EUR	13 200	1 650 264	3,87
Produits structurés			**4 526 065**	**10,61**
Canada			**752 076**	**1,76**
CAN IMP BK AUTRE V 02-05-28 CV RCB	EUR	760 000	752 076	1,76
Jersey			**777 469**	**1,82**
GOLDMAN SACHS FINANCE CORP INTL ZCP 19-09-30 CV	EUR	770 000	777 469	1,82
Pays-Bas			**1 564 540**	**3,67**
BNP PAR ISSUANCE BV AUTRE V 16-05-29 RCB	EUR	780 000	797 004	1,87
JP MORGAN STRUCTURED PRODUCTS ZCP 06-06-30	EUR	770 000	767 536	1,80
Royaume-Uni			**1 431 980**	**3,36**
BARCLAYS BK AUTRE V 14-03-30 RCB	EUR	760 000	748 904	1,76
UBS AG LONDON BRANCH ZCP 15-12-34	USD	750 000	683 076	1,60

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Organismes de placement collectif			**24 874 869**	**58,33**
Actions/parts de fonds d'investissement			**24 874 869**	**58,33**
France			**19 177 174**	**44,97**
AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART I C	EUR	4	1 029 729	2,41
AXA COURT TERME AC	EUR	571	1 451 587	3,40
LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF ACC	EUR	40 518	2 160 825	5,07
R-CO CONVICTION CREDIT EURO P EUR	EUR	3 170	3 758 542	8,81
R-CO TARGET 2028 IG P EUR	EUR	24 890	2 876 288	6,74
R CO THEMATIC TARGET 2026 HY C EUR	EUR	34 000	4 485 280	10,52
RMM COURT TERME C	EUR	815	3 414 923	8,01
Irlande			**4 832 680**	**11,33**
FIRST TRUST NASDAQ CYBERSECURITY UCITS ETF CLASS A USD ACCU	USD	5 969	239 279	0,56
ISHARES CORE SP 500 UCITS ETF USD ACC	EUR	920	555 330	1,30
ISHARES SP 500 EUR HEDGED UCITS ETF ACC	EUR	24 040	2 976 152	6,98
SPDR RUSSELL 2000 US SMALL CAP UCITS ETF	EUR	17 211	1 061 919	2,49
Luxembourg			**865 015**	**2,03**
ABN AMRO MULTI MANAGER FDS-ARISTOTLE US EQUITIES-RH EUR	EUR	5 595	865 015	2,03
Total du portefeuille-titres			**42 488 113**	**99,62**
Avoirs en banque/(passifs bancaires)			**30 686**	**0,07**
Autres actifs/(passifs) nets			**129 883**	**0,30**
Total			**42 648 682**	**100,00**

R-co Lux

Notes aux états financiers - Détail des instruments dérivés

Notes aux états financiers - Détail des instruments dérivés

Options

Les contrats d'options suivants étaient en cours au 31 décembre 2024 :

R-co Lux Montjoly Investissements

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur de marché (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
	Options sur indices				
2	SP 500 INDEX 20250117 P6000	USD	-	23 757	15 462
				23 757	**15 462**
Options émises					
	Options sur indices				
2	SP 500 INDEX 20250117 P5700	USD	180 624	(3 515)	(892)
				(3 515)	**(892)**

R-co Lux WM Wealth Strategy Fund

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement (en USD) (en valeur absolue)	Valeur de marché (en USD)	Non réalisé (en USD)
Options achetées					
	Options sur indices				
700	EURO STOXX 50 20250620 P4400	EUR	-	616 123	(292 875)
80	SP 500 INDEX 20250321 P4600	USD	-	90 400	(828 000)
99	SP 500 INDEX 20250620 P4500	USD	-	292 545	(656 865)
28	SP 500 INDEX 20251219 P4900	USD	-	271 600	(169 680)
55	SP 500 INDEX 20251219 P5000	USD	-	600 600	(374 000)
30	SP 500 INDEX 20251219 P5200	USD	-	402 600	52 200
67	SP 500 INDEX 20260320 P5300	USD	-	1 184 225	173 865
61	SP 500 INDEX 20260320 P5400	USD	-	1 187 670	178 120
				4 645 763	**(1 917 235)**

Le courtier de ces options est CACEIS Bank.

Notes aux états financiers - Détail des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme suivants étaient en cours au 31 décembre 2024 :

RMM Lux BDL European Equity Alpha

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date d'échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	180 663	GBP	150 000	11/02/25	(413)	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	60 140	GBP	50 000	11/02/25	(219)	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	180 668	GBP	150 000	11/02/25	(407)	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	484 479	GBP	400 000	11/02/25	1 615	CACEIS Bank, Lux. Branch
CHF	540 000	EUR	581 646	14/01/25	(5 735)	CACEIS Bank, Lux. Branch
CHF	2 300 000	EUR	2 481 256	14/01/25	(28 303)	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	481 870	GBP	400 000	14/01/25	(1 645)	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	576 732	DKK	4 300 000	14/01/25	44	CACEIS Bank, Lux. Branch
GBP	3 900 000	EUR	4 696 108	14/01/25	18 155	CACEIS Bank, Lux. Branch
SEK	16 200 000	EUR	1 412 097	14/01/25	3 999	CACEIS Bank, Lux. Branch
					(12 912)	

R-co Lux Montjoly Investissements

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date d'échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
JPY	220 790 000	EUR	1 386 802	13/03/25	(23 148)	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	1 455 000	EUR	1 379 775	13/03/25	21 070	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	95 870	USD	100 000	05/02/25	(575)	Nomura Financial Products Europe
					(2 653)	

R-co Lux WM Wealth Strategy Fund

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date d'échéance	Non réalisé (en USD)	Contrepartie
USD	55 797 487	GBP	42 428 000	11/04/25	2 699 969	Rothschild Bank AG Zurich
USD	92 251 034	EUR	84 360 000	25/04/25	4 424 518	Rothschild Bank AG Zurich
					7 124 487	

Les contrats suivis du signe * concernent spécifiquement la couverture du risque de change des actions.

Notes aux états financiers - Détail des instruments dérivés

Contrats financiers à terme standardisés

Les contrats financiers à terme standardisés suivants étaient en cours au 31 décembre 2024 :

R-co Lux Montjoly Investissements

Quantité Achat/(Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Courtier
Contrats à terme standardisés sur indices					
2	CAC40 10 EURO 01/25	EUR	147 615	245	CACEIS Bank, Paris
2	DJIA MINI FUTURE-CBT 03/25	USD	410 857	(14 302)	CACEIS Bank, Paris
5	EM RUSS 2000 03/25	USD	538 425	(22 967)	CACEIS Bank, Paris
20	EURO STOX BANK IDX 03/25	EUR	146 040	(1 150)	CACEIS Bank, Paris
9	EURO STOXX 50 03/25	EUR	440 638	(9 180)	CACEIS Bank, Paris
4	FTSE 100 INDEX 03/25	GBP	395 405	(6 561)	CACEIS Bank, Paris
3	MSCI CHINA 03/25	USD	73 508	395	CACEIS Bank, Paris
16	MSCI EMG MKT 03/25	USD	830 884	(29 358)	CACEIS Bank, Paris
2	NIKKEI 225 (CME) 03/25	USD	385 268	(290)	CACEIS Bank, Paris
20	S&P 500 EMINI INDEX 03/25	USD	5 679 990	(186 004)	CACEIS Bank, Paris
8	TOPIX (OSE) 03/25	JPY	1 369 022	6 636	CACEIS Bank, Paris
Contrats à terme standardisés sur obligations					
5	LONG GILT FUT 03/25	GBP	544 842	(12 700)	CACEIS Bank, Paris
14	US 10 YEARS NOTE 03/25	USD	1 323 720	(25 561)	CACEIS Bank, Paris
5	US 2 YEARS NOTE- CBT 03/25	USD	964 307	189	CACEIS Bank, Paris
17	US 5 YEARS NOTE-CBT 03/25	USD	1 649 763	(9 363)	CACEIS Bank, Paris
				(309 971)	

R-co Lux

Autres notes aux états financiers

Autres notes aux états financiers

1 - Informations générales

R-co Lux (ci-après la « SICAV ») est une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois composée de plusieurs compartiments distincts. L'objectif de la SICAV est d'offrir aux investisseurs un accès à un large éventail d'investissements par le biais de plusieurs Compartiments distincts, ayant chacun leur objectif et politique d'investissement. La SICAV est un OPCVM au sens de la Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 (ci-après la « Directive OPCVM ») et au sens de la Partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, dans sa version modifiée (ci-après la « Loi »).

L'objectif d'investissement de la SICAV est de générer un certain niveau de revenu courant et une appréciation du capital en investissant dans un éventail diversifié de titres sur tous les marchés du monde, dans le respect des objectifs d'investissement des Compartiments définis dans le prospectus.

Les Compartiments répertoriés ci-après agissent en tant que fonds nourriciers en investissant la quasi-totalité de leurs actifs dans leur Fonds maître respectif (le « Fonds maître »), ne conservant qu'un montant marginal de trésorerie aux fins d'assurer la liquidité :

Compartiment	Fonds maître
R-co Lux 4Change Moderate Allocation	R-co 4Change Moderate Allocation
R-co Lux Conviction Equity Value Euro	R-co Conviction Equity Value Euro
R-co Lux Conviction Credit Euro	R-co Conviction Credit Euro

Les Compartiments suivants étaient actifs au cours de l'exercice :

- Colibri Invest
- Deer Investment
- R-co Lux 4Change Moderate Allocation
- RMM Lux BDL European Equity Alpha
- R-co Lux Conviction Equity Value Euro
- R-co Lux Conviction Credit Euro
- R-co Lux Montjoly Investissements
- R-co Lux Valor
- Vital Flex Patrimoine
- R-co Lux WM Carolo Capital
- R-co Lux WM Menara (inactif depuis le 08/12/23)
- R-co Lux WM TraSky Investment
- R-co Lux WM Wealth Strategy Fund
- Secafi

Toutes les actions émises du Compartiment R-co Lux WM Menara ayant été rachetées à la Valeur nette d'inventaire du 8 décembre 2023, celui-ci est devenu inactif. Au 31 décembre 2024, le solde des liquidités pour le compartiment s'établissait comme suit :

Liquidités en EUR : 20 554,82

Objectif et politique d'investissement des Compartiments (informations extraites du prospectus daté de novembre 2024) :

- **Colibri Invest**

  Objectif d'investissement :
  Colibri Invest (le « Compartiment ») a pour objectif de surperformer son indice de référence sur la période d'investissement minimum recommandée (5 ans) en investissant directement et/ou indirectement (via des OPC, notamment des OPC/ETF cotés) sur les marchés actions et/ou obligataires du monde entier. L'indice de référence est composé comme suit : 25% Euro Stoxx + 25% MSCI AC World EUR Net Total Return + 50% Bloomberg Euro Aggregate Total Return Euro.

  Politique d'investissement :
  Le Compartiment investira dans des actions, des obligations (y compris des obligations convertibles), des EMTN et certificats structurés et des OPCVM et/ou autres OPC dont la diversification permet de s'exposer à des actions, des obligations et/ou des OPCVM à rendement absolu, selon les opportunités de marché (gestion discrétionnaire).

- **Deer Investment**

  Objectif d'investissement :
  Deer Investment (le « Compartiment ») a pour objectif de surperformer son indice de référence sur la période d'investissement minimum recommandée (5 ans) en investissant directement et/ou indirectement (via des OPC, notamment des OPC/ETF cotés) sur les marchés actions et/ou obligataires du monde entier. L'indice de référence est composé comme suit : 50% MSCI Daily Net TR World Euro (MSDEWIN) + 25% Bloomberg Euro Aggregate Government TR Value Unhedged Eur (LEEGTREU) + 25% Ester (OISESTR).

  Politique d'investissement :
  Le Compartiment investira essentiellement de manière directe dans des actions, des obligations (y compris des obligations convertibles), des EMTN et des certificats structurés, mais pourra également investir dans des OPCVM et/ou d'autres OPC dont la diversification permet de s'exposer à des actions, des obligations et/ou des OPCVM à rendement absolu, selon les opportunités de marché (gestion discrétionnaire).

Autres notes aux états financiers

1 - Informations générales

- **R-co Lux 4Change Moderate Allocation**

Objectif d'investissement :

L'objectif d'investissement du R-co Lux 4Change Moderate Allocation (ci-après le « Compartiment ») est le même que celui de son fonds maître « R-co 4Change Moderate Allocation » (ci-après le « Fonds maître »), minoré du Total des frais sur encours du Compartiment. Le Fonds maître a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la durée de placement recommandée (de plus de trois ans) :55% IBoxx Overall Euro, coupons nets réinvestis (QW7A) +15% Ester capitalisé (OISESTR) +30% Stoxx Europe 600, dividendes nets réinvestis (SXXR), par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire associée à une stratégie d'investissement socialement responsable. La composition du Compartiment peut différer significativement de l'allocation de l'indice de référence.

Politique d'investissement du Fonds maître :
Afin de réaliser l'objectif d'investissement, le Fonds maître investit dans des titres de créance à revenu fixe ou variable ainsi que dans des actions, en fonction de l'évolution des marchés. Le Fonds maître investit dans des titres de créance négociables et des actions ainsi que dans des produits du marché monétaire sur la base d'un processus de sélection reposant sur l'analyse de l'environnement macroéconomique, financier et non financier, et dépendant des opportunités de marché. Le Fonds maître peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des OPCVM et/ou d'autres OPC.

- **RMM Lux BDL European Equity Alpha**

Objectif d'investissement :
L'objectif d'investissement du RMM Lux BDL European Equity Alpha (ci-après le « Compartiment ») consiste à réaliser une performance absolue fondée sur une stratégie d'investissement long/short.

Politique d'investissement :
Pour ce faire, il fera l'objet d'une gestion active mise en œuvre par le biais de positions longues et courtes sur les marchés d'actions. Les décisions d'investissement s'appuient sur la recherche fondamentale, conformément aux prévisions du Gestionnaire financier en ce qui concerne le modèle de croissance des entreprises visées.

- **R-co Lux Conviction Equity Value Euro**

Objectif d'investissement :
L'objectif d'investissement du R-co Lux Conviction Equity Value Euro (ci-après le « Compartiment ») est le même que celui de son fonds maître « R-co Conviction Equity Value Euro » (ci-après le « Fonds maître »), minoré du Total des frais sur encours du Compartiment. L'objectif d'investissement du Fonds maître est de surperformer l'indice EURO STOXX® en investissant en permanence au moins 70% de son actif dans des actions émises sur un ou plusieurs marchés de la zone euro et jusqu'à 10% de son actif dans des marchés d'Europe de l'Est.

Politique d'investissement du Fonds maître :

Les titres sont sélectionnés en fonction de la valeur et de la rentabilité des titres émis par des entreprises cotées de la zone euro. Le Fonds maître investit en permanence au moins 70% de son actif dans des actions émises sur un ou plusieurs marchés de la zone euro et jusqu'à 10% de son actif sur des marchés d'Europe de l'Est. Le Fonds maître peut également investir dans des titres de créance négociables et dans des OPCVM et/ou dans d'autres OPC.

- **R-co Lux Conviction Credit Euro**

Objectif d'investissement :
L'objectif d'investissement du R-co Lux Conviction Credit Euro (ci-après le « Compartiment ») est le même que celui de son fonds maître « R-co Conviction Credit Euro » (ci-après le « Fonds maître »), minoré du Total des frais sur encours du Compartiment. L'objectif d'investissement du Fonds maître est de surperformer l'indice Markit iBoxx™ € Corporates sur l'horizon d'investissement recommandé.

Politique d'investissement du Fonds maître :
Le positionnement sur la courbe des taux d'intérêt et l'exposition au risque de crédit se font sur une base discrétionnaire et l'exposition au risque de crédit dépendra des prévisions de la Société de gestion quant aux variations de taux d'intérêt et à l'évolution des spreads de taux entre les emprunts d'État et les obligations émises par les investisseurs privés.

- **R-co Lux Montjoly Investissements**

Objectif d'investissement :
L'objectif d'investissement du R-co Lux Montjoly Investissements (ci-après le « Compartiment ») est de générer de la performance en investissant principalement sur les marchés mondiaux d'actions, d'obligations et d'obligations convertibles en suivant une stratégie d'investissement discrétionnaire s'appuyant notamment sur la sélection de titres en fonction de l'analyse des fondamentaux des émetteurs.

Politique d'investissement :
Le Compartiment investit, dans le cadre du processus de sélection de chaque Gestionnaire financier dans des titres de créance négociables, des obligations convertibles, des actions ou des titres liés à des actions et dans des OPCVM et/ou d'autres OPC dont le principal objectif est d'investir dans les classes d'actifs mentionnées ci-dessus. La stratégie se fonde sur une approche multigestionnaire. Chaque Gestionnaire financier est responsable d'une partie du portefeuille afin que le Compartiment profite de la diversité des styles de gestion et de la prise de risque.

Autres notes aux états financiers

1 - Informations générales

- **R-co Lux Valor**

Objectif d'investissement :
L'objectif d'investissement du R-co Lux Valor (ci-après le « Compartiment ») est d'obtenir une performance en investissant principalement sur les marchés mondiaux d'actions et d'obligations au moyen d'une gestion discrétionnaire, s'appuyant notamment sur la sélection d'instruments financiers en fonction de l'analyse financière des émetteurs.

Politique d'investissement :
Le Compartiment investit dans des titres de créance négociables, des obligations convertibles, des actions ou des titres assimilés et dans des OPCVM et/ou d'autres OPC (dans la limite de 10% de l'actif net) dont le principal objectif est d'investir dans les classes d'actifs mentionnées ci-dessus, en fonction des opportunités du marché.

- **Vital Flex Patrimoine**

Objectif d'investissement :
L'objectif d'investissement de Vital Flex Patrimoine (le « Compartiment ») est de surperformer l'indice de référence (50% Iboxx Euro Eurozone Sovereign Overall [Indice QW1A] + 30% [Ester capitalisé+0,085%] + 15% Stoxx 600 DR® [J-1, converti en euros avec dividendes réinvestis] + 5% MSCI Daily TR Net World Ex Europe $ converti en € [J-1, avec dividendes réinvestis]) sur l'horizon d'investissement recommandé de 3 ans, en investissant principalement dans des Fonds sous-jacents, tout en gérant la volatilité moyenne annuelle de son portefeuille à un niveau inférieur ou égal à 6% dans des conditions de marché normales.

Politique d'investissement
Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment investira principalement dans des OPCVM et/ou d'autres OPC, et il pourra notamment investir :

- entre 55% et 100% de son actif net total dans des OPCVM et/ou d'autres OPC (dans la limite cumulée de 30%), y compris des ETF domiciliés dans l'Union européenne dont le principal objectif d'investissement est d'investir dans :
  - des titres de créance (obligations convertibles comprises) émis ou garantis par des États souverains et des entreprises publiques ou privées, de toute qualité et dans toutes les zones géographiques. Le Compartiment est susceptible d'être exposé, à hauteur de 50% de son actif net, à des obligations à haut rendement (« high yield ») de façon indirecte via des Fonds sous-jacents spécialisés en obligations à haut rendement ;
  - un portefeuille diversifié d'actions, de titres de créance et d'instruments du marché monétaire, qui inclura également des fonds à rendement absolu ; et/ou
  - des certificats de dépôt, des billets de trésorerie et des bons du Trésor.

- entre 0% et 35% de son actif net total dans des OPCVM et/ou d'autres OPC (dans la limite cumulée de 30%), y compris des ETF domiciliés dans l'Union européenne dont le principal objectif d'investissement est d'investir dans des actions d'entreprises de toutes régions et de toutes capitalisations boursières ;

sous réserve que la totalité des investissements dans des parts d'OPC autres que des OPCVM soit conforme aux critères d'éligibilité précisés dans le prospectus et ne dépasse pas 30% de l'actif net du Compartiment.
L'allocation entre les différents types d'actifs est discrétionnaire, et vise à ne pas dépasser une volatilité annuelle moyenne de 6% pour son portefeuille dans des conditions de marché normales.
Par le biais de ces investissements, le Compartiment est susceptible d'être exposé, dans une mesure limitée, à des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres de type « contingent convertible » ou des titres considérés comme en difficulté ou en défaut. À titre accessoire, le Compartiment peut détenir des liquidités ou des quasi-liquidités.

- **R-co Lux WM Carolo Capital**

Objectif d'investissement :
L'objectif d'investissement du R-co Lux WM Carolo Capital (ci-après le « Compartiment ») est l'appréciation du capital dans le temps en investissant à l'échelle mondiale dans plusieurs classes d'actifs, tout en faisant le nécessaire pour préserver le capital dans des conditions de marché difficiles.

Politique d'investissement :
Le Compartiment investira principalement dans les classes d'actifs suivantes : actions et titres apparentés à des actions, instruments du marché monétaire et titres de créance de toute nature (notamment des emprunts d'État, des bons du Trésor et des obligations à taux variable).

- R-co Lux WM Menara (inactif depuis le 08/12/23)

Objectif d'investissement :
L'objectif d'investissement du R-co Lux WM Menara (ci-après le « Compartiment ») est l'appréciation du capital dans le temps essentiellement par le biais d'investissements dans des titres apparentés à des actions.

Politique d'investissement :
Ce Compartiment vise l'appréciation du capital corrigée du risque en investissant à l'échelle mondiale par le biais de classes d'actifs qui ne sont pas liées à un indice.
Le Compartiment investira principalement dans des actions et des titres apparentés à des actions.
Le Compartiment peut également investir dans des instruments du marché monétaire, des titres de créance négociables de toute nature (notamment des obligations convertibles, des obligations convertibles inverses (« reverse convertibles »), des emprunts d'État, des bons du Trésor et des obligations à taux variable).

- **R-co Lux WM TraSky Investment**

Autres notes aux états financiers

Objectif d'investissement :
L'objectif d'investissement du R-co Lux WM TraSky Investment (ci-après le « Compartiment ») est l'appréciation du capital dans le temps, tout en préservant ce capital dans des conditions de marché difficiles.

Autres notes aux états financiers

1 - Informations générales

Politique d'investissement :
Ce Compartiment vise une appréciation régulière du capital corrigée du risque en investissant à l'échelle mondiale dans des classes d'actifs qui ne sont pas liées à un indice.
Le Compartiment investira principalement dans les classes d'actifs suivantes : actions et titres apparentés à des actions, instruments du marché monétaire, titres de créance négociables de toute nature (notamment des obligations convertibles, des obligations convertibles inverses (« reverse convertibles »), emprunts d'État, bons du Trésor et obligations à taux variable).

- R-co Lux WM Wealth Strategy Fund

Objectif d'investissement :
L'objectif d'investissement du R-co Lux WM Wealth Strategy Fund (ci-après le « Compartiment ») est l'appréciation du capital dans le temps en investissant à l'échelle mondiale dans plusieurs classes d'actifs, tout en faisant le nécessaire pour préserver le capital dans des environnements de marché difficiles.

Politique d'investissement :
Le Compartiment investira principalement dans les classes d'actifs suivantes : actions et titres apparentés à des actions, instruments du marché monétaire et titres de créance de toute nature (entre autres des obligations convertibles, des obligations convertibles inverses (« reverse convertibles »), emprunts d'État, bons du Trésor et obligations à taux variable).
- Secafi

Objectif d'investissement :
Secafi (le « Compartiment ») a pour objectif de surperformer son indice de référence sur la période d'investissement minimum recommandée (5 ans) en investissant directement et/ou indirectement (via des OPC, notamment des OPC/ETF cotés) sur les marchés actions et/ou obligataires du monde entier. L'indice de référence est composé comme suit : 30% S&P 500 (Indice SPTRNE) + 15% Stoxx 600 (Indice SXXR) + 5% MSCI Emerging Markets (Indice MSDEEEMN) + 50% Bloomberg Euro Aggregate Total Return Euro (Indice LBEATREU).

Politique d'investissement :
Le Compartiment investira dans des actions, des obligations (y compris des obligations convertibles), des OPCVM et/ou autres OPC dont l'objectif principal est d'investir dans les classes d'actifs susmentionnées, ainsi que dans des OPC dont la diversification permet de s'exposer à des produits obligataires et/ou des produits liés aux actions et/ou des OPCVM à rendement absolu, selon les opportunités de marché (gestion discrétionnaire). S'agissant des actions, le Compartiment investira avant tout directement dans des actions, mais pourra également investir par le biais d'OPCVM et/ou autres OPC dont l'objectif principal est d'investir dans des actions, afin notamment de s'exposer à certaines régions telles que l'Asie. Les placements obligataires seront effectués presque exclusivement par le biais d'investissements dans des OPCVM et/ou autres OPC dont l'objectif principal est d'investir dans des titres obligataires. L'allocation du Compartiment peut varier, dans les limites fixées ci-dessous, pour s'adapter aux fluctuations du marché, aux risques et aux opportunités.

2 - Principales méthodes comptables

2.1 - Présentation des états financiers

Les états financiers sont établis conformément aux exigences légales et réglementaires luxembourgeoises relatives aux fonds d'investissement selon le principe comptable de la continuité d'exploitation.

Tous les chiffres figurant dans les états financiers sont présentés sans décimales. Par conséquent, de petites différences d'arrondi peuvent apparaître.

La valeur de l'actif de chaque Compartiment sera calculée comme suit :

2.2 - Valorisation du portefeuille

Les Titres et instruments du marché monétaire négociés sur des bourses et des Marchés réglementés sont évalués au dernier cours de clôture, sauf si la SICAV estime qu'un fait survenu après la publication du dernier cours de marché, et avant que tout Compartiment ne calcule sa prochaine Valeur nette d'inventaire, est voué à affecter substantiellement la valeur du titre.

Dans ce cas, le titre peut voir sa juste valeur évaluée au moment où l'Agent administratif calcule sa Valeur nette d'inventaire au moyen – ou en vertu – de procédures approuvées par la SICAV.

En ce qui concerne les Titres et instruments du marché monétaire non négociés sur des bourses et des Marchés réglementés (autres que les instruments à court terme du marché monétaire), l'évaluation est basée sur les valorisations fournies par les fournisseurs, lesquelles sont déterminées sur la base de la négociation normale et à échelle institutionnelle de ces titres, par recours à des informations de marché, aux transactions relatives à des titres comparables ou encore aux diverses relations entre les titres qui sont généralement reconnues par les opérateurs institutionnels.

Les Instruments à court terme du marché monétaire (maturité résiduelle inférieure à 60 jours civils) sont évalués au coût amorti (lequel avoisine la valeur de marché dans des conditions de marché normales).

Les Parts ou actions dans des fonds à capital variable sont évaluées à la dernière valeur nette d'inventaire publiée.

Autres notes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.3 - Conversion des devises

Les états financiers sont présentés dans la devise de base de la SICAV, à savoir l'EUR. Les actifs et passifs libellés dans des devises autres que la devise de base des Compartiments ont été convertis dans cette devise aux taux de change en vigueur à la date des présents états financiers. Les transactions effectuées au cours de l'exercice dans des devises autres que la devise de base sont converties aux taux de change en vigueur à la date de transaction.

Tous les actifs et passifs exprimés dans des devises autres que l'EUR sont convertis aux taux de change applicables à la fin de la période, à savoir :

1 EUR	=	1,67245	AUD	1 EUR	=	1,48925	CAD	1 EUR	=	0,93845	CHF
1 EUR	=	7,45725	DKK	1 EUR	=	0,8268	GBP	1 EUR	=	8,0437	HKD
1 EUR	=	411,365	HUF	1 EUR	=	162,7392	JPY	1 EUR	=	11,7605	NOK
1 EUR	=	4,27725	PLN	1 EUR	=	11,4415	SEK	1 EUR	=	1,0355	USD

2.4 - États financiers consolidés

Les états financiers consolidés de la SICAV sont exprimés en EUR et correspondent à la somme des postes correspondants dans les états financiers de chaque Compartiment. Au 31 décembre 2024, le total des investissements croisés s'élevait à 6 143 922,40 EUR et, par conséquent, la VNI totale consolidée, hors investissements croisés, s'élèverait à 1 173 478 135,64 EUR en fin d'exercice. Les investissements croisés suivants étaient en cours au 31 décembre 2024 :

Compartiments	Investissement croisé	Montant (en EUR)
Deer Investment	Rmm Lux Bdl European Equity Alpha C EUR	6 143 922
		6 143 922

2.5 - Évaluation des contrats d'options

Le bénéfice ou la perte non réalisé(e) sur le contrat est basé sur le prix de règlement en vigueur. Si le prix de règlement n'est pas utilisé, les contrats d'options seront valorisés à leur juste valeur, conformément aux procédures approuvées par la SICAV et appliquées de manière régulière.
Pour de plus amples détails sur les options en cours, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers - Détail des instruments dérivés ».

2.6 - Évaluation des contrats de change à terme

Le bénéfice ou la perte non réalisé(e) sur le contrat est basé sur le prix de règlement en vigueur. Si le prix de règlement n'est pas utilisé, les contrats de change à terme seront valorisés à leur juste valeur, conformément aux procédures approuvées par la SICAV et appliquées de manière régulière.

Pour de plus amples détails sur les contrats de change à terme en cours, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers - Détail des instruments dérivés ».

2.7 - Évaluation des contrats à terme standardisés

Le bénéfice ou la perte non réalisé(e) sur le contrat est basé sur le prix de règlement en vigueur. Si le prix de règlement n'est pas utilisé, les contrats financiers à terme standardisés seront valorisés à leur juste valeur, conformément aux procédures approuvées par la SICAV et appliquées de manière régulière.

Pour de plus amples détails sur les contrats financiers à terme standardisés en cours, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers - Détail des instruments dérivés ».

2.8 - Revenus de dividendes et d'intérêts

Les dividendes provenant des investissements en actions de la SICAV sont comptabilisés lorsque le titre est coté ex-dividende et nets de retenues à la source, le cas échéant. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés à la date de provisionnement des intérêts (en tenant compte du rendement effectif de l'actif), sauf en cas d'incertitude quant à la recouvrabilité.

2.9 - Frais de transaction

Les frais de transaction représentent les coûts encourus par les Compartiments dans le cadre des transactions sur leur portefeuille-titres et les instruments dérivés.

Autres notes aux états financiers

3 - Commissions de la Société de gestion

La Société de gestion paie au(x) Gestionnaire(s) financier(s) et au(x) conseiller(s) financiers (et à leurs sous-délégués le cas échéant), aux distributeurs et à l'Administrateur les frais qu'elle perçoit de la SICAV.

4 - Commission de performance

DEER INVESTMENT

Le Gestionnaire financier percevra une commission de performance payable annuellement à terme échu qui dépendra de la performance du Compartiment (ci-après la « Commission de performance ») par rapport à celle de son indice de référence (modèle basé sur l'indice de référence). Cette commission correspondra à 20% de la surperformance du Compartiment par rapport à son indice de référence. Toute sous-performance du Compartiment (sur une période de 5 ans maximum) par rapport à un fonds de référence générant une performance égale à celle de l'indice de référence (50% MSCI Daily Net TR World Euro + 25% Bloomberg Euro Aggregate Government TR Value Unhedged Eur + 25% Ester [OISESTR]) et présentant les mêmes ordres de souscription et de rachat que le Compartiment doit être compensée avant le versement de toute Commission de performance.

Les Commissions de performance sont provisionnées chaque Jour de valorisation et, le cas échéant, sont payées à la fin de chaque exercice financier.

RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA

Le Gestionnaire financier délégué pourra percevoir une commission de performance (la « Commission de performance ») de 20% de la Nouvelle Appréciation nette (telle que définie ci-dessous) imputable à chaque Classe d'Actions à la fin de la Période de calcul concernée (telle que définie ci-dessous).

Le calcul de la Commission de performance est basé sur un modèle de High Watermark, ce qui signifie qu'une Commission de performance ne peut être prélevée que si le nouveau High Watermark (tel que défini ci-dessous) dépasse le dernier High Watermark. Le High Watermark n'est pas réinitialisé, il est examiné au cours de la période de référence de la performance qui correspond à la durée de vie totale du Compartiment.

La « Nouvelle Appréciation nette » désigne la VNI de chaque Classe d'Actions dépassant le Aggregate Hurdle Amount (tel que défini ci-dessous) et le High Watermark (tel que défini ci-dessous).

La « Période de calcul », aux fins du calcul de la Commission de performance d'une Classe d'actions, commencera le jour de la première VNI de cette Classe ou le 1er janvier le plus récent suivant une Nouvelle Appréciation nette positive au 31 décembre précédent. La Période de calcul s'achèvera :

- à la fermeture des bureaux le 31 décembre ; ou
- en ce qui concerne les Actions faisant l'objet d'un rachat, le Jour de négociation auquel ces Actions sont rachetées ; ou
- en cas de résiliation du mandat du Gestionnaire financier délégué, à la date de résiliation du Contrat de gestion d'investissement ; ou
- en cas de liquidation ou de cessation d'activité de la Société ou du Fonds, à la date déterminée par les Administrateurs.

Les Commissions de performance sont provisionnées à chaque Date de valorisation.

La commission de performance doit être versée à la Société de gestion à terme échu à la fin de chaque Période de calcul dans les 30 jours ouvrés. Toutefois, si les actions sont rachetées pendant une Période de calcul, la commission de performance correspondant à ces actions sera calculée au prorata et sera cristallisée et payée chaque mois en même temps que la commission de performance à compter de la Date de valorisation applicable à ce rachat. De même, si le Compartiment est liquidé avant la fin d'une Période de calcul, la commission de performance correspondant à la Période de calcul sera calculée et payée à la date de liquidation.

VITAL FLEX PATRIMOINE

Le Gestionnaire financier percevra une commission de performance payable annuellement à terme échu qui dépendra de la performance du Compartiment (ci-après la « Commission de performance ») par rapport à celle de son indice de référence (modèle basé sur l'indice de référence). Cette commission correspondra à 15% de la surperformance du Compartiment par rapport à son indice de référence. Toute sous-performance du Compartiment (sur une période de 5 ans maximum) par rapport à un fonds de référence générant une performance égale à celle de l'indice de référence (50% Iboxx Euro Eurozone Sovereign Overall [Indice QW1A] + 30% Ester+0,085% + 15% Stoxx 600 DR® [J-1, converti en euros avec dividendes réinvestis] + 5% MSCI Daily TR Net World Ex Europe $ converti en € [J-1, avec dividendes réinvestis]) et présentant les mêmes ordres de souscription et de rachat que le Compartiment doit être compensée avant le versement de toute Commission de performance.

Les Commissions de performance sont provisionnées chaque Jour de valorisation et, le cas échéant, sont payées à la fin de chaque exercice financier.

SECAFI

Le Gestionnaire financier percevra une commission de performance payable annuellement à terme échu qui dépendra de la performance du Compartiment (ci-après la « Commission de performance ») par rapport à celle de son indice de référence (modèle basé sur l'indice de référence). Cette commission correspondra à 20% de la surperformance du Compartiment par rapport à son indice de référence. Toute sous-performance du Compartiment (sur une période de 5 ans maximum) par rapport à un fonds de référence générant une performance égale à celle de l'indice de référence (30% S&P 500 [Indice SPTRNE] + 15% Stoxx 600 [Indice SXXR] + 5% MSCI Emerging Markets [Indice MSDEEEMN] + 50% Bloomberg Euro Aggregate Total Return Euro [Indice LBEATREU]) et présentant les mêmes ordres de souscription et de rachat que le Compartiment doit être compensée avant le versement de toute Commission de performance.

Les Commissions de performance sont provisionnées chaque Jour de valorisation et, le cas échéant, sont payées à la fin de chaque exercice financier.

En application des orientations ESMA sur les commissions de performance (ESMA 34-39-992) et de la circulaire CSSF 20/764, le tableau ci-dessous présente le montant réel des commissions de performance facturées par chaque Classe d'actions concernée ainsi que le pourcentage de ces commissions sur la base de la Valeur nette d'inventaire (« VNI ») de ladite Classe. Seules les Classes d'actions qui ont facturé des commissions de performance sont reprises ci-dessous.

Autres notes aux états financiers

4 - Commission de performance

Compartiment	Classe d'actions	Code ISIN	Devise du Compartiment	Montant des commissions de performance au 31/12/24 (dans la devise du Compartiment)	VNI moyenne de la Classe d'actions (dans la devise du Compartiment)	pourcentage de la VNI moyenne de la Classe d'actions
RMM Lux BDL European Equity Alpha	Actions de capitalisation de Classe C EUR	LU1734559765	EUR	1 627,55	37 421 073,45	0,00
Vital Flex Patrimoine	Actions de capitalisation de Classe C EUR	LU1734560003	EUR	121 238,85	26 659 945,54	0,45

5 - Taxe d'abonnement

La SICAV est soumise à la taxe d'abonnement luxembourgeoise aux taux suivants : 0,01% par an de la valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment pour les Actions de Classe I, ID et IC et 0,05% par an de la valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment pour les Actions de Classe B, C, D, F, P, PB et Z.

Le Fonds est par ailleurs soumis à une taxe annuelle en Belgique. La réglementation belge (Code des droits de succession, Livre II bis) oblige les organismes de placement collectif étrangers dont la commercialisation est autorisée en Belgique à payer une taxe annuelle sur la valeur nette d'inventaire de clôture de l'exercice précédent. Le 31 décembre de chaque année, un impôt est calculé sur le total des montants nets investis en Belgique, après leur enregistrement auprès de la FSMA (Autorité des services et marchés financiers).

Autres notes aux états financiers

6 - Structures Fonds maître-Fonds nourricier

Veuillez vous référer à la note 1 pour de plus amples détails sur l'objectif et la politique d'investissement des Fonds maîtres et nourriciers concernés. En ce qui concerne les Compartiments agissant en tant que fonds nourriciers, le tableau ci-dessous détaille les commissions applicables au niveau du Fonds maître et du Fonds nourricier ainsi que les participations du Fonds nourricier dans le Fonds maître :

Fonds nourricier	Classe d'Actions du Fonds maître	% de la Classe d'Actions PB du Fonds maître détenu par le Fonds nourricier	% de l'actif total du Fonds maître détenu par le Fonds nourricier	Total des frais des actions « PB » du Fonds maître		Total des frais du Fonds nourricier		Total des frais des actions PB du Fonds maître et du Fonds nourricier	
				en euro	en % de la VNI moyenne du Fonds nourricier	en euro	en % de la VNI moyenne du Fonds nourricier	en euro	en % de la VNI moyenne du Fonds nourricier
R-co Lux 4Change Moderate Allocation	R-co Lux 4Change Moderate Allocation MF EUR (FR0012243947)	100,00	3,81	9 147,28	0,57	10 582,00	0,66	19 729,28	1,22
R-co Lux Conviction Equity Value Euro	R-co Lux Conviction Equity Value Euro MF EUR (FR0013294022)	100,00	0,73	55 314,84	0,96	27 910,00	0,49	83 224,84	1,45
R-co Lux Conviction Credit Euro	R-co Conviction Credit Euro MF EUR (FR0013294063)	62,48	1,06	149 340,26	0,47	101 027,00	0,32	250 367,26	0,80

Des informations complémentaires sur l'ensemble des Fonds maîtres (y compris le prospectus, le DIC et les rapports) peuvent être obtenues sur le site Internet www.lu.rothschildandco.com

Les Compartiments agissant en tant que fonds nourriciers investissent la quasi-totalité de leur actif dans leur Fonds maître respectif, ne conservant qu'un montant marginal de trésorerie aux fins d'assurer la liquidité. Les Fonds nourriciers investiront dans des actions des Fonds maîtres de classe P ou PB, ou dans toute autre classe d'actions assortie de frais de gestion inférieurs.

Autres notes aux états financiers

7 - Distributions de dividendes

Le Fonds a distribué les dividendes suivants au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 :

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Devise	Dividende	Date ex-dividende	Date de paiement
R-co Lux 4Change Moderate Allocation	Actions de distribution de Classe D EUR	LU1147740143	EUR	4,85	13/06/24	17/06/24
R-co Lux Conviction Credit Euro	Actions de distribution de Classe D EUR	LU1147742354	EUR	10,23	13/06/24	17/06/24
	Actions de distribution de Classe PB EUR	LU1891284876	EUR	13,19	13/06/24	17/06/24

8 - Autres dépenses

Le poste « Autres dépenses » se compose principalement des commissions d'agent payeur, des autres frais d'exploitation, des frais de traduction, de publication et de services bancaires.
Si le total des dépenses réelles payées tous les ans par chaque Compartiment est inférieur au Total des frais sur encours, la Société de gestion paie la différence et les dépenses correspondantes seront comptabilisées sous le poste « Autres dépenses » dans le rapport annuel vérifié du Fonds.

9 - Autres revenus

Si le total des dépenses réelles payées tous les ans par chaque Compartiment dépasse le Total des frais sur encours, la Société de gestion paie la différence et les revenus correspondants seront comptabilisés sous le poste « Autres revenus » dans le rapport annuel vérifié du Fonds.

10 - Avoirs en banque et liquidités

Au 31 décembre 2024, des dépôts de marge étaient en cours et des garanties en espèces sous la forme de soldes de trésorerie étaient détenues auprès de courtiers. Les montants correspondants sont inclus dans le poste Avoirs en banque de l'état des actifs nets. Le tableau suivant présente la répartition par Compartiment de ces montants en espèces détenus auprès des courtiers, au 31 décembre 2024 :

Compartiment	Devise	Contrepartie	Type de garantie	Montant de garantie reçu	Montant de garantie versé
RMM Lux BDL European Equity Alpha	EUR	JP Morgan	Liquidités	-	3 149 475,43
		Merrill Lynch	Liquidités	-	787 885,06
R-co Lux Montjoly Investissements	EUR	Caceis Bank	Liquidités	58 954,08	1 159 988,42

11 - Changements dans la composition du portefeuille-titres

L'état des variations du portefeuille peut être obtenu gratuitement par les actionnaires, sur demande au siège social de la SICAV.

12 - Événements postérieurs à la clôture

Le Conseil d'administration du Fonds a décidé, par le biais d'une Résolution circulaire datée du 13 décembre 2024, de procéder à la liquidation du compartiment R-Co Lux – Menara.

13 - SFDR (règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers)

Les informations relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou aux investissements durables sont disponibles dans la section (non vérifiée) consacrée au règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur financier et ses annexes pertinentes, le cas échéant.

Informations supplémentaires non vérifiées

Politique de rémunération

Informations concernant la politique de rémunération :

La politique de rémunération a été conçue dans le but de maximiser la rétention du personnel et de gérer les risques de manière adéquate et efficace.

Le personnel perçoit une rémunération composée d'un salaire fixe et d'une prime. La prime est basée sur les critères qualitatifs et quantitatifs de l'évaluation annuelle des performances des employés.

Ces critères sont définis en fonction des politiques de conformité du groupe et du type de poste.

Montants de la rémunération :

La rémunération fixe, la rémunération variable, la rémunération totale et l'effectif total de Rothschild & Co Investment Managers au 31 décembre 2024 sont les suivants :

	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération totale	Effectif
Effectif total	2 637	556	3 193	33
Dont membres de la direction et personnel ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société				2

En milliers d'EUR, hors charges sociales
Effectif au 31/12/2024
Les données sur les rémunérations incluent les employés qui ont quitté l'entreprise au cours de l'année 2024

Étant donné que le nombre de membres de la direction et de membres du personnel ayant un impact significatif sur le profil de risque de l'AIFM est peu élevé au 31 décembre 2024, ce dernier a considéré que la communication de données à cet égard reviendrait à fournir des informations confidentielles sur la rémunération de ces collaborateurs et a par conséquent uniquement communiqué les montants de rémunération globale.

Des détails supplémentaires sur ce point ainsi que la politique de rémunération, qui décrit, sans s'y limiter, la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, peuvent être obtenus sur demande auprès de l'AIFM. Aucune modification importante n'a été apportée à la politique de rémunération en 2024.

Politique de rémunération en 2024

En 2024, les Gestionnaires financiers ont reçu les rémunérations (fixes et variables, en milliers d'EUR, hors charges sociales) suivantes :
BDL Capital Management : 189 320 EUR
Rothschild & Co Asset Management Europe : 31 961 EUR (fixe) et 20 268 EUR (variable)
Rothschild & Co Bank AG : 10 575 EUR (fixe) et 5 182 EUR (variable)
Rothschild & Co Wealth Management UK Limited : 165 463 EUR (fixe) et 159 503 EUR (variable)
Massena Partners : 4 128 EUR (fixe) et 3 719 EUR (variable)
Amundi Asset Management : 2 213 EUR (fixe) et 943 EUR (variable)
AXA Investment Managers Paris : 14 398 EUR (fixe) et 8 844 EUR (variable)
Rothschild Martin Maurel : 324 981 EUR (fixe) et 221 808 EUR (variable)
Oddo BHF Asset Management : 0 EUR (fixe) et 0 EUR (variable)
SG 29 Haussmann : 5 959 EUR (fixe) et 2 317 EUR (variable)

Informations supplémentaires non vérifiées

Exposition au risque globale

L'exposition globale au risque de chaque Compartiment est calculée au moyen de la méthode de l'engagement classique. La méthode de l'engagement classique consiste à convertir chaque position sur instrument financier dérivé en une position équivalente sur l'actif sous-jacent dudit dérivé, sur la base de sa valeur de marché et en prenant en compte les accords de compensation et de couverture. L'exposition au risque globale de chaque Compartiment est également calculée en prenant en compte les mouvements de marché prévisibles et le délai disponible pour solder la position.

Informations supplémentaires non vérifiées

Informations à communiquer en vertu du règlement sur les opérations de financement sur titres (« SFTR »)

La SICAV n'utilise pas d'instruments entrant dans le champ d'application du règlement « SFTR ».

Informations supplémentaires non vérifiées
Total des frais sur encours (« TFE »)

Fonds/Classe d'Actions	TFE maximum tel qu'inclus dans le prospectus (en %)	TFE effectif pour 2024 (en %)
Colibri Invest - Classe C EUR	0,97	0,79
Colibri Invest - Classe D EUR	0,97	0,79
Deer Investment - Classe B EUR	1,01	0,86
R-co Lux 4Change Moderate Allocation - Classe C EUR	0,52	0,44
R-co Lux 4Change Moderate Allocation - Classe D EUR	0,52	0,40
RMM Lux BDL European Equity Alpha - Classe C EUR	2,25	2,22
RMM Lux BDL European Equity Alpha - Classe I EUR	1,50	1,51
R-co Lux Conviction Equity Value Euro - Classe C EUR	0,87	0,81
R-co Lux Conviction Equity Value Euro - Classe P EUR	0,27	0,21
R-co Lux Conviction Credit Euro - Classe C EUR	0,53	0,48
R-co Lux Conviction Credit Euro - Classe D EUR	0,53	0,49
R-co Lux Conviction Credit Euro - Classe P EUR	0,27	0,22
R-co Lux Conviction Credit Euro - Classe PB EUR (inactive depuis le 13/12/2024)	0,27	0,21
R-co Lux Montjoly Investissements - Classe B EUR	1,30	0,79
R-co Lux Valor - Classe C EUR	1,75	1,63
R-co Lux Valor - Classe F EUR	2,10	2,04
R-co Lux Valor - Classe P EUR	1,25	1,13
R-co Lux Valor - Classe D EUR*	1,75	1,61
R-co Lux Valor - Classe PB EUR*	1,25	1,08
Vital Flex Patrimoine - Classe C EUR	1,80	1,69
R-co Lux WM Carolo Capital - Classe IC EUR	1,20	0,86
R-co Lux WM TraSky Investment - Classe C EUR	1,25	1,25
R-co Lux WM Wealth Strategy Fund - Classe IC USD	0,90	0,76
Secafi C EUR - Classe C EUR	0,75	0,34

* Lancée le 12/09/24

Le Total des frais sur encours par Classe d'Actions comprend les commissions de gestion et les commissions de dépositaire. Les commissions de gestion telles que provisionnées dans la valeur nette d'inventaire comprennent les commissions versées au Gestionnaire financier, le cas échéant, aux Distributeurs, à l'Agent d'administration centrale, à l'Agent facilitateur, à l'Agent de domiciliation ainsi qu'à l'Agent de registre et de transfert.
Le Total des frais sur encours par Classe d'Actions n'inclut pas nécessairement toutes les dépenses liées aux investissements réalisés par les Compartiments (les commissions de courtage, les frais de transaction, la taxe d'abonnement due à l'administration fiscale luxembourgeoise, les dépenses liées aux demandes de remboursement des prélèvements à la source et les frais d'enregistrement sont exclus) et engagées par ces Compartiments. Il n'inclut pas non plus les commissions de performance applicables à certains Compartiments, comme précisé dans le prospectus. Le Total des frais sur encours n'inclut en outre pas les frais indirects, les commissions de performance indirectes ou les autres frais encourus par les fonds sous-jacents ou les Fonds maîtres.

Si le total des dépenses réelles payées par chaque Compartiment dépasse le Total des frais sur encours effectif, tel que déterminé par la Société de gestion, cette dernière paiera la différence et le revenu correspondant sera comptabilisé sous le poste « Autres revenus » dans le rapport annuel vérifié de la SICAV. Si le total des dépenses réelles payées par chaque Compartiment est inférieur au Total des frais sur encours effectif, la Société de gestion pourra conserver le solde.

La SICAV paie sur ses actifs tous les frais dont elle est redevable, en ce compris les commissions payables à la Société de gestion, au Dépositaire et aux commissaires aux comptes. Ils incluent également les frais administratifs, tels que les frais d'inscription, les frais d'assurance, les frais de reporting, de même que les coûts liés à la traduction et à l'impression du prospectus ainsi que des rapports destinés aux Actionnaires.

Informations supplémentaires non vérifiées

SFDR (règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur financier)

Les Compartiments ci-dessous sont gérés conformément à l'article 6 du Règlement SFDR et intègrent les facteurs ESG à leur processus d'investissement. Les investissements sous-jacents au produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Colibri Invest

Deer Investment

R-co Lux Montjoly Investissements

Vital Flex Patrimoine

R-co Lux WM Carolo Capital

R-co Lux WM TraSky Investment

R-co Lux WM Wealth Steategy Fund

Secafi

Les Compartiments ci-dessous promeuvent certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du SFDR et des pratiques de bonne gouvernance.

R-co Lux 4Change Moderate Allocation

RMM Lux BDL European Equity Alpha

R-co Lux Conviction Equity Value Euro

R-co Lux Conviction Credit Euro

R-co Lux Valor

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**	●○ ☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** [N/C] ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** [N/C]	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 78,44% d'investissements durables ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

S'appuyant sur ses travaux et sur les notations de MSCI ESG Research, la Société de gestion du Fonds maître a tenu compte d'un vaste éventail de critères concernant les facteurs E (risques physiques liés au changement climatique, au stress hydrique, à la gestion des déchets, etc.) et S (formation des collaborateurs, sécurité des produits, audit des pratiques de production, etc.) dans le cadre de son approche généraliste.

Par ailleurs, les équipes d'investissement ont cherché à identifier les éléments significatifs pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'évaluation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou du secteur. Sur la base des principales dépendances et incidences, les éléments suivants ont pu être pris en compte : controverses (typologie, gravité et récurrence), externalités (émissions de carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraude, etc.) et contributions (alignement sur la taxinomie, participation aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, température alignée sur l'Accord de Paris, etc.).

Le Fonds maître calcule sa contribution aux Objectifs de développement durable des Nations Unies suivants : Énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7), Travail décent et croissance économique

(ODD 8), Consommation et production responsables (ODD 12), Vie terrestre (ODD 15), et Partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD 17).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est présentée ci-après. Les rapports ESG détaillés sont disponibles en annexe.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	**31/12/2024**	**29/12/2023**
Score ESG (/10)	7,1	7,65
Score E (/10)	6,8	7,46
Score S (/10)	6	5,3
Score G (/10)	6,5	6,2
Proportion de femmes au Conseil d'administration (%)	42,00%	41%
Intensité carbone (tCO_2/million USD de CA)	48	57
Catégorie de transition « Échouement des actifs » (%)		0%
Entreprises membres de l'initiative SBTi, « Objectif fixé » (%)	24,00%	38%
Entreprises membres de l'initiative SBTi, « Engagement » (%)	15,00%	21%
Part écologique (%)	3,00%	3%
Catégorie de transition Échouement des actifs (%)	0,00%	

Les données figurant dans ce tableau et dans le reporting en annexe ont été recalculées, de sorte que des écarts peuvent s'observer par rapport à leur publication initiale.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

En ce qui concerne les émetteurs privés, les objectifs poursuivis par les investissements durables inclus dans le produit sont les suivants :

- La contribution globale positive des entreprises par le biais du chiffre d'affaires contributif, c.-à-d. en lien avec des activités ayant un impact positif sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, etc.), ou de leurs émissions obligataires durables (obligations vertes, sociales, durables) ;

- La contribution aux objectifs environnementaux, notamment la réduction des émissions conformément à l'Accord de Paris ou la réduction de la consommation d'eau ;

- La contribution aux objectifs sociaux, via l'alignement sur les Objectifs de développement durable des Nations unies 5 - Égalité entre les sexes, 8 - Travail décent et croissance économique ou 10 - Inégalités réduites.

Les émetteurs publics qualifiés d'investissements durables ont poursuivi les objectifs suivants :

- contribution globale positive des gouvernements par le biais de leurs émissions obligataires

durables (obligations vertes, sociales, durables) ;

- contribution environnementale positive : adhésion à l'Accord de Paris ou à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies ;

- contribution sociale positive : performance en termes d'égalité (coefficient de GINI) et liberté de la presse (Freedom House).

Au 31/12/2024, le produit a investi 78,44% de son actif net dans des émetteurs qualifiés d'investissements durables, dont 49,31% ont contribué à un objectif environnemental et 78,71% à un objectif social, comme mentionné ci-dessus.

Nous avons utilisé les données communiquées par et disponibles auprès de MSCI ESG Research.

Au 31/12/2024, le niveau d'alignement du produit sur la taxinomie était de 3,30%, ce qui a contribué aux objectifs suivants :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne causent pas de préjudice important à un objectif environnemental ou social, la procédure « ne pas causer de préjudice important » de la Société de gestion du Fonds maître applicable aux produits ayant un objectif d'investissement durable comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives en vue de réduire l'exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des indicateurs obligatoires concernant les principales incidences négatives (PIN) de ces investissements sur les facteurs de durabilité

La Société de gestion du Fonds maître utilise également des notations ESG dans son approche afin d'instaurer une garantie de performance globale minimale en matière de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tous les indicateurs obligatoires concernant les PIN ont été pris en compte au titre de la définition des investissements durables de la Société de gestion du Fonds maître, à travers :

- Des exclusions sectorielles et normatives (y compris respect de garanties minimales) via les PIN éliminatoires suivantes :
  - PIN n°10 – Violation du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, pour les émetteurs privés ;
  - PIN n°14 – Exposition à des armes controversées, pour les émetteurs privés ;
  - PIN n°16 – Pays connaissant des violations de normes sociales, pour les émetteurs souverains ;
- Un modèle interne d'évaluation quantitative, qui intègre les indicateurs obligatoires concernant les PIN.

De plus amples informations relatives au modèle d'évaluation figurent dans le document « Définition des investissements durables », disponible à l'adresse https://am.eu.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-ressources/

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Pour tous ses investissements, la Société de gestion du Fonds maître exclut les entreprises susceptibles d'enfreindre les dix principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies.

Par ailleurs, dans sa définition de l'investissement durable pour les émetteurs privés, la Société de gestion du Fonds maître contrôle l'absence de violation du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Dans cette optique, la Société de gestion du Fonds maître s'appuie sur un indicateur de controverses global qui mesure l'implication passée et actuelle des entreprises dans des violations de normes internationales. Sont pris en considération les cadres normatifs suivants : le Pacte mondial des Nations Unies, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Fonds maître prend en compte les principales incidences négatives (PIN) sur les facteurs de durabilité sur lesquels Rothschild & Co Asset Management concentre en priorité ses efforts :

o Émetteurs privés :

-Changement climatique

· Émissions et intensité des gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PIN n°1 et 3)

· Implication dans les combustibles fossiles (PIN 4)

· Exposition à des émetteurs non signataires de l'Accord de Paris (PIN climatique optionnel n°4)

-Droits de l'homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine

· Violation de normes éthiques de base (PIN n°10)

· Mixité au sein des organes de gouvernance (PIN n°13)

· Implication dans des armes controversées (PIN n°14)

· Exposition à des émetteurs aux pratiques de lutte contre la corruption défaillantes (PIN social/droits de l'homme optionnel n°15)

o Émetteurs souverains :

-Droits de l'homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine

· Exposition aux pays coupables de violation des droits de l'homme et faisant l'objet de sanctions à cet égard (PIN n°16)

Pour prendre en compte les PIN, la Société de gestion du Fonds maître s'est appuyée sur la

méthodologie et les données de son fournisseur externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives est mise en œuvre par l'intermédiaire de toutes les composantes de l'approche durable de la Société de gestion du Fonds maître : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, approche d'engagement et reporting ESG.

Pour le Fonds maître, la Société de gestion du Fonds maître publie chaque année tous les indicateurs PIN obligatoires et optionnels choisis pour Rothschild & Co Asset Management.
En complément de ce qui précède et en lien direct avec la stratégie d'investissement, le Fonds maître prend en considération ce qui suit :

- Rejets dans l'eau (PIN climatique n°8)
- Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PIN social n°11)
- Intensité des émissions de gaz à effet de serre pour les émetteurs souverains (PIN climatique n°15)

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	**Élément de mesure**	**Incidences**	**Unité**
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	12,2	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 2	5,4	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 3	170,9	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 12	17,6	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 123	188,5	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 1	0,8	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 2	0,4	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 3	11,7	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 12	1,2	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 123	12,9	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone de niveau 123	28,2	TCO2/ MEUR
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4,6	%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	58,5	%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur A	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur B	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur C	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur D	0,1	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur E	0,1	GWH/ MEUR

6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur F	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur G	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur H	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur L	0,0	GWH/ MEUR
7. Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité	Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité	81,0	%
8. Rejets dans l'eau	Rejets dans l'eau	9,1	T/ MEUR
9. Ratio de déchets dangereux	Ratio de déchets dangereux	0,0	T/ MEUR
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,0	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,0	%
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	12,5	%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Mixité au sein des organes de gouvernance	43,4	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0,0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	8,0	TCO2/ MEUR de PIB
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays)	0,0	Par nombre
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs)	0,0	%
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs)	0,0	%
4 (facultatif). Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone	40,4%	%

15 (facultatif). Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,0	%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
R-co 4Change Moderate Allocation MF EUR	Autres	99,84%	Monde

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

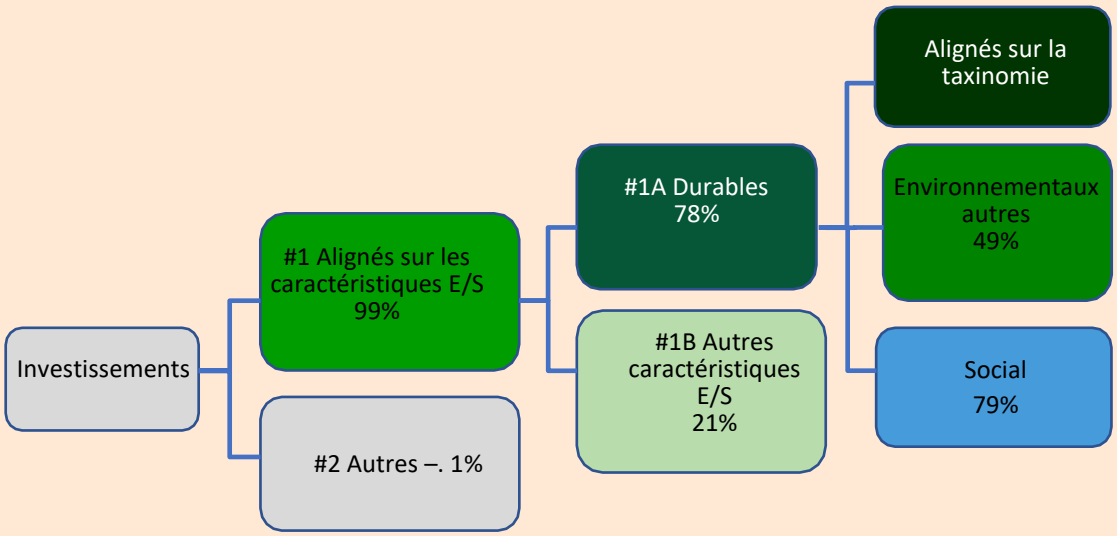

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des

L'allocation d'actifs présentée ci-dessus est exprimée en pourcentage de l'actif net.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. L'Allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Autres	100,00%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à

l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☒ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, **DONT OBLIGATIONS SOUVERAINES***

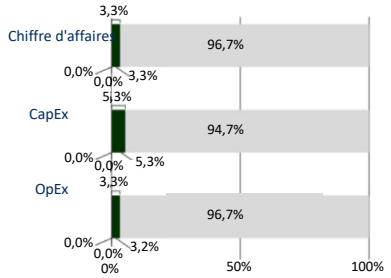

- Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : Nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

2. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, **HORS OBLIGATIONS SOUVERAINES***

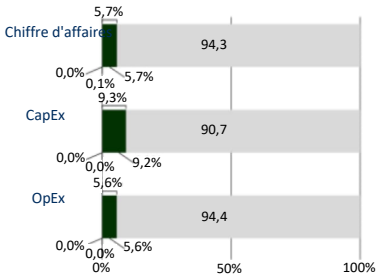

- Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : Nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 57,7% des investissements totaux.

*

Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Nous avons utilisé les données relatives à la taxinomie publiées et recueillies par MSCI ESG Research.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes s'établissait à 0,23% et 1,53% respectivement.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE était de 3,30% au 31/12/2024.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 49,31% des actifs nets.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif social s'établissait à 78,71% des actifs nets.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Une partie de l'actif net du Fonds maître peut être investie dans des titres qui ne sont pas analysés sur la base de critères ESG. Néanmoins, tous ces titres respectent le cadre d'exclusion commun de la Société de gestion du Fonds maître, assurant une garantie minimale des principes ESG.

Ces titres détenus en portefeuille servent à atteindre l'objectif d'investissement du Fonds maître.

Le Fonds maître peut détenir des liquidités à titre accessoire à concurrence de 10% de son actif net.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'année, le Fonds maître peut avoir fait l'objet de révisions de l'allocation conformément à son processus durable et aux caractéristiques environnementales et sociales promues.

Il peut s'agir de changements au niveau de l'exposition sectorielle et/ou d'émetteurs spécifiques, en relation avec des mises à jour des listes d'exclusion et/ou des scénarios d'investissement, la conformité aux exigences de durabilité du produit, la gestion des controverses et/ou des actions d'engagement. Durant l'exercice, le cadre d'exclusion commun de la Société de gestion du Fonds maître a été étendu à toutes les armes controversées.

Le rapport d'engagement et de vote de la Société de gestion du Fonds maître revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote au cours de l'année, relatives entre autres à ce produit financier, et détaille des exemples concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management. Il est disponible sur le site Internet de la Société de gestion du Fonds maître à l'adresse suivante : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/

Des éléments plus spécifiques concernant le secteur des combustibles fossiles sont également disponibles dans ce rapport, conformément aux exigences du label Towards Sustainability.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/C

Décembre 2024

Rapport de gestion | ESG | R-co Lux 4Change Moderate Allocation

NOTE ESG

	Score	Note
Fonds	7,09	A
Univers de gestion	6,89	A

Calcul du score avec des notes ajustées au sein de leur secteur

Taux de couverture	100%
Nombre de positions	85
Nombre de positions assorties d'une note ESG	85

Comparaison des scores ESG par facteur

	E	S	G
Fonds	6,82	5,49	6,51
Univers de gestion	5,87	4,69	6,04

REPRÉSENTATION DES FEMMES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fonds	42%
Univers de gestion	36%

RÉPARTITION DES NOTES (EN % HORS TRÉSORERIE)

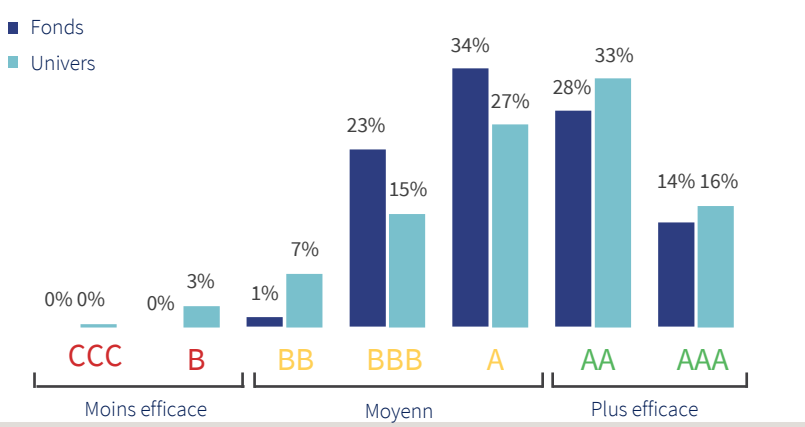

ÉVOLUTION DE LA NOTE (SUR 12 MOIS)

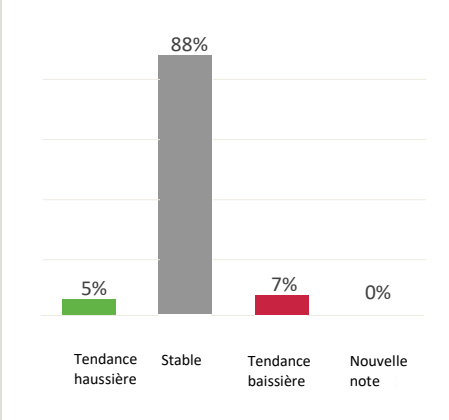

RÉPARTITION DES NOTES PAR SECTEUR (EN % HORS TRÉSORERIE ET DETTE SOUVERAINE)

Secteurs	Pondération	Pas de note	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Énergie	0,0%	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériaux	2,6%	-	-	-	-	-	2,0%	-	0,6%
Services aux collectivités	1,8%	-	-	-	-	-	0,2%	-	1,5%
Industrie	7,1%	-	-	-	-	-	5,4%	1,7%	-
Services aux consommateurs	4,0%	-	-	-	-	0,0%	2,2%	1,8%	-
Télécommunications	1,6%	-	-	-	-	0,5%	0,3%	-	0,8%
Santé	3,0%	-	-	-	-	0,5%	-	1,4%	1,1%
Technologie	22,0%	-	-	-	-	-	18,5%	-	3,4%
Finance	31,8%	-	-	-	-	-	8,1%	18,6%	5,1%
Biens de consommation	5,5%	-	-	-	1,2%	-	1,9%	1,4%	1,0%
OPCVM	1,7%	-	-	-	-	-	-	1,7%	-
Émetteurs souverains	19,0%	-	-	-	-	3,8%	13,5%	1,8%	-

Source : Rothschild & Co Asset Management Europe

Rapport de gestion | ESG | R-co Lux 4Change Moderate Allocation

INTENSITÉ CARBONE (SCOPES 1+2) ET PART ÉCOLOGIQUE

	Tonnes de CO_2 rapportées aux ventes, en millions d'euros
Fonds	52,24
Univers de gestion	152,15
Écart relatif	*-111,2*
Taux de couverture	58%
Part écologique	7%

PRINCIPAUX SECTEURS CONTRIBUANT À L'INTENSITÉ CARBONE

Secteurs	Pondération	Contribution à l'intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Matériaux	4,2%	22,4	42,9%
Services aux collectivités	2,8%	9,4	18,1%
Finance	50,1%	7,3	14,0%
Top 3	**57,2%**	**39,1**	**74,9%**

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE

Émetteurs	Pondération	Note ESG	Score E	Score de transition vers une économie sobre en carbone	Émissions annuelles (Mt de CO_2)	Contribution à l'intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Air Liquide Sa	0,7%	A	4,1	6,7	37,6	12,3	31,4%
EDP - Energias de Portugal SA	1,4%	AAA	9,6	8,5	4,6	5,2	13,2%
ARKEMA	1,2%	A	5,8	7,3	2,3	3,5	9%
Vonovia	1,7%	AA	5,4	6,3	0,9	3,3	8,4%
Cie de Saint-Gobain	1,4%	A	6,7	5,6	8,8	3,4	8,4%
Top 5	6,4%					27,6	67,4%

ÉMETTEURS DE LA CATÉGORIE DE TRANSITION « ÉCHOUEMENT DES ACTIFS »

Fonds	0%
Univers de gestion	2%

ENTREPRISES MEMBRES DE L'INITIATIVE SBTI

Objectifs fixés	32%
Engagement	3%

Rapport de gestion | ESG | R-co Lux 4Change Moderate Allocation

% DU PORTEFEUILLE ALIGNÉ SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

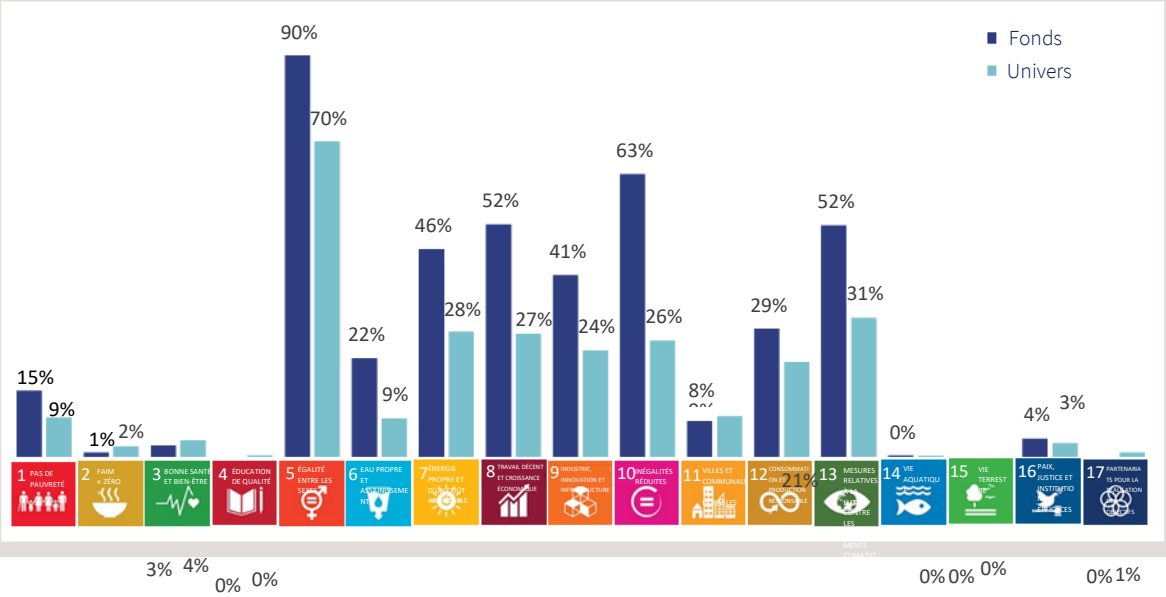

Sources : Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©

ODD 7 : ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

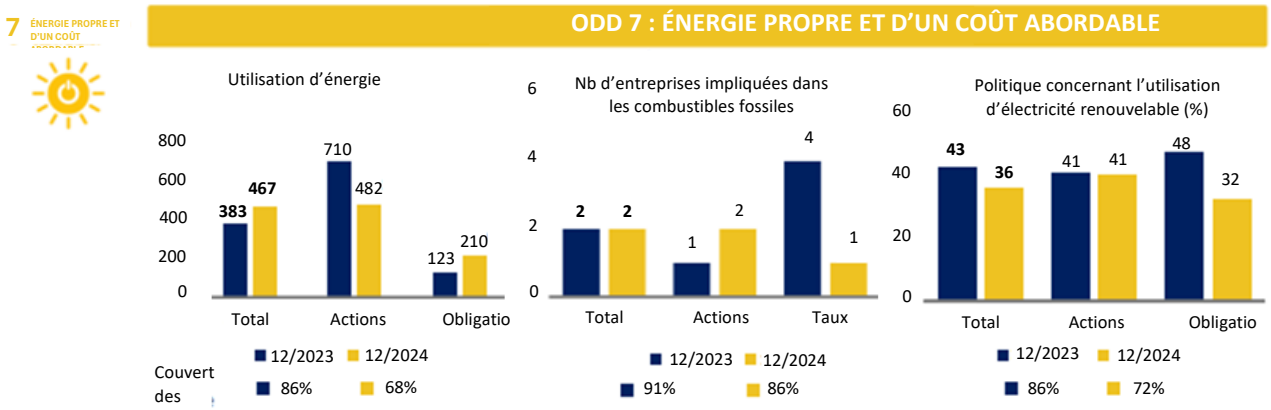

Couverture des 86% 68% 91% 86% 86% 72%

9%

ODD 8 : TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

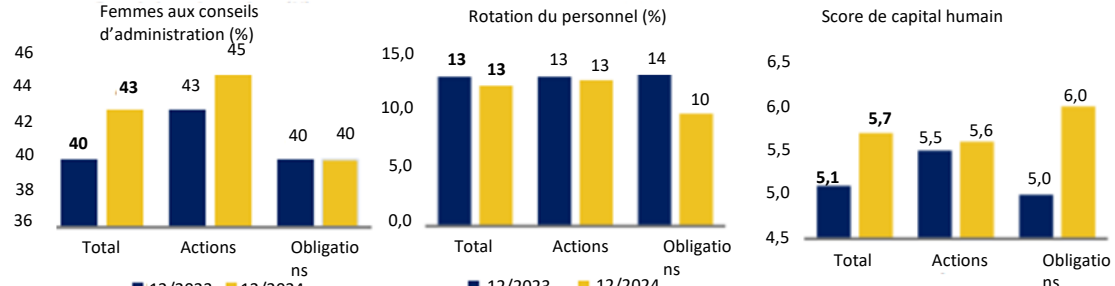

Couverture des 99% 94% 69% 72% 99% 94%

Suivi des Objectifs de Développement Durable du portefeuille – 1

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

ODD 12 : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

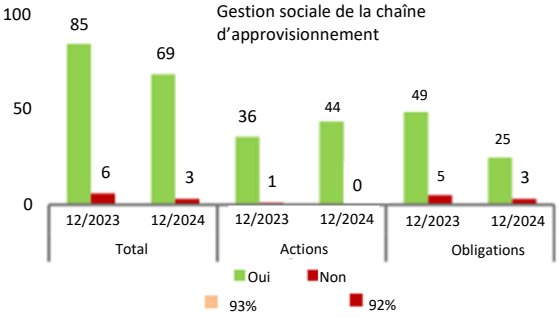

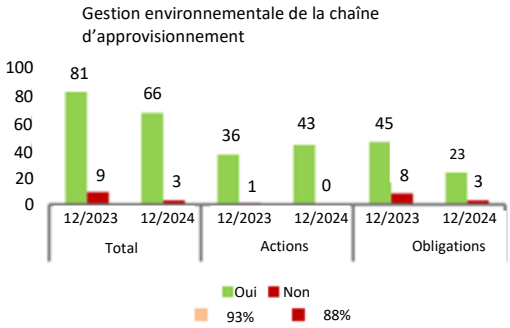

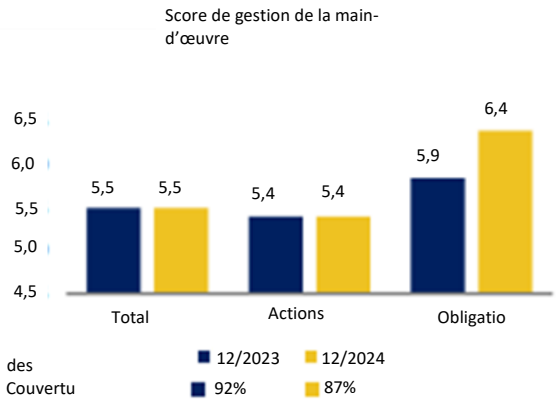

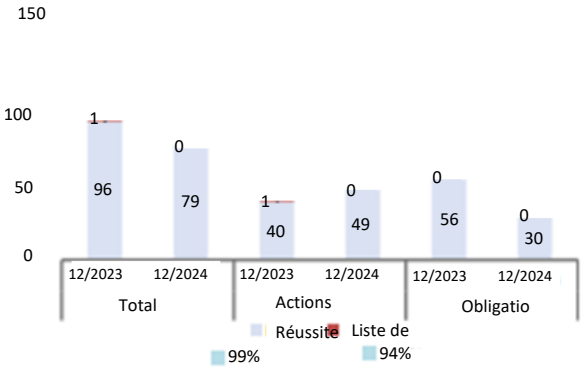

15 VIE TERRESTRE

ODD 15 : VIE TERRESTRE

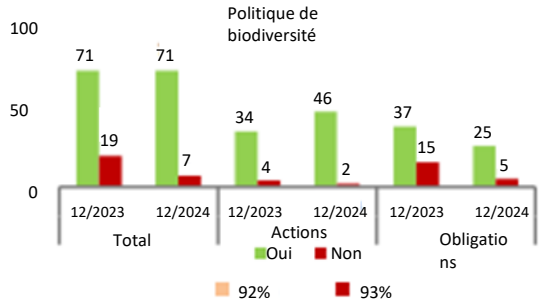

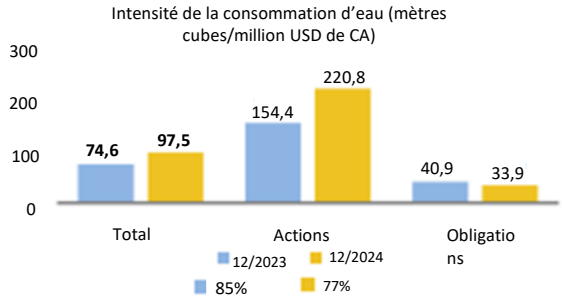

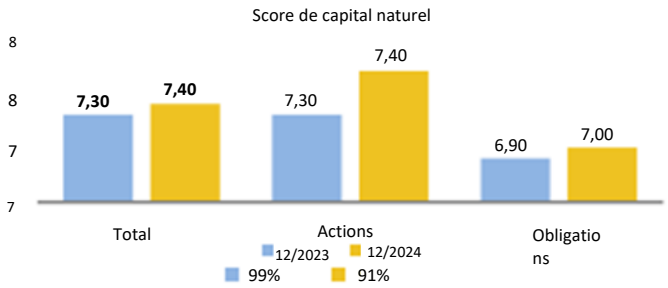

Suivi des Objectifs de Développement Durable du portefeuille – 2

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

ODD 17 : PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

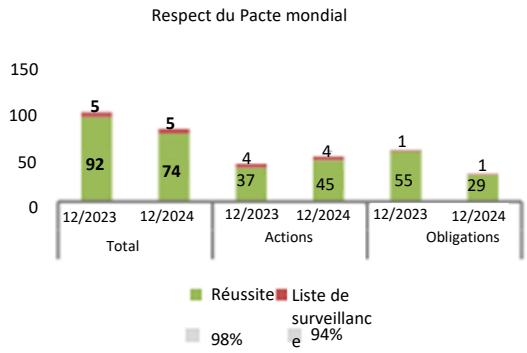

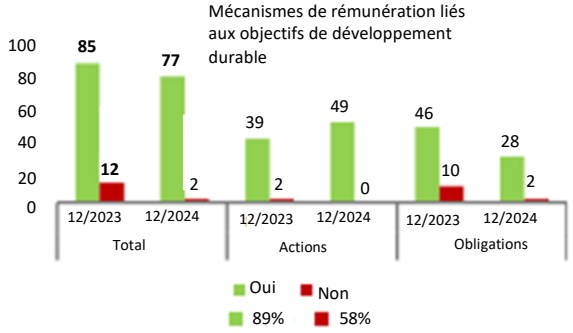

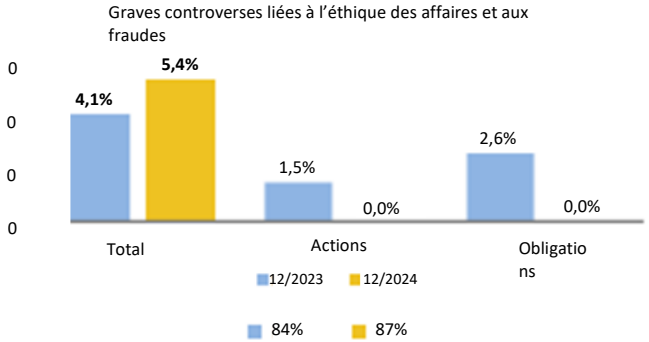

Intensité carbone

L'Intensité carbone du portefeuille est définie comme la somme, pondérée par leur poids dans le portefeuille, des intensités carbone des sous-jacents figurant dans l'Allocation Carbone du portefeuille.

Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise poursuit un objectif de réduction des émissions de carbone, cet indicateur évalue le niveau d'engagement de cet objectif. Les scores les plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à réduire leurs émissions à partir d'un niveau d'émissions déjà relativement bas. Hormis les entreprises sans objectifs, les scores les plus bas sont ceux des entreprises dont les niveaux d'émissions sont élevés et qui ne cherchent que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, où les objectifs de réduction du carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est attribué à tous les types d'objectifs de réduction des émissions de carbone.

Score pour la gestion de la transition vers une économie sobre en carbone

Ce score est un indicateur de la performance d'une entreprise en termes de mesures prises pour gérer les risques et les opportunités liées à la transition vers une économie faiblement carbonée. Il combine des appréciations relatives à la gestion des aspects clés suivants :
(i) la gestion des émissions de gaz à effet de serre, (ii) l'empreinte carbone des produits et services, etc. Plus le score est élevé, plus l'entreprise met en œuvre une gestion efficace de ces problématiques. (Score : 0-10)

Articles du SFDR

Article 6 : le produit financier ne promeut pas nécessairement des caractéristiques ESG ou ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable spécifique.
Article 8 : le produit financier promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales.
Article 9 : Le produit financier a pour objectif l'investissement durable.

Part des revenus des actifs sous-jacents qui contribue à la transition

Cet indicateur classe les entreprises en fonction de leur exposition aux risques et opportunités découlant de la transition vers une économie sobre en carbone.
L'échouement des actifs (Asset Stranding) désigne les actifs qui perdent de la valeur en raison d'une évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, perturbations technologiques) entraînant des dépréciations substantielles (les entreprises qui possèdent des mines de charbon par exemple) ;
Transition des opérations : les entreprises confrontées à une augmentation des coûts d'exploitation en raison des taxes sur le carbone ou qui doivent réaliser de lourds investissements pour mettre en œuvre des solutions visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (par exemple, les producteurs de ciment) ;
Offre de produits en transition : entreprise confrontée à une diminution de la demande de produits à forte intensité carbone et qui doit adapter son offre pour tendre vers des produits compatibles avec une économie sobre en carbone (par exemple, le secteur automobile) ;
Neutre : entreprise peu exposée à l'augmentation des coûts d'exploitation et des besoins d'investissement liés à la transition vers une économie sobre en carbone (par exemple, le secteur de la santé) ;
Solutions : entreprise qui fournit des produits ou des services susceptibles de bénéficier de la transition vers une économie sobre en carbone (par exemple, les producteurs d'électricité à partir d'énergies renouvelables).

Part écologique

Part des revenus des actifs sous-jacents qui contribue à la transition :
Faible : de 1 à 19,9% des revenus
Modérée : de 20 à 49,9% des revenus
Élevée : de 50 à 100% des revenus

Définition des ICP

Utilisation d'énergie renouvelable (GWh)

Quantité d'énergie consommée qui a été générée par une source renouvelable, en milliers de mégawattheures (MWh). Cela inclut également les quantités de REC (certificats d'énergie renouvelable) achetées par l'entreprise.

Source des données : Bloomberg

Nb d'entreprises impliquées dans les combustibles fossiles

Ce facteur identifie le pourcentage maximum de revenus (déclarés ou estimés) qu'une entreprise tire de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles (charbon thermique, combustibles liquides et gaz naturel).

Source des données : Bloomberg

Politique concernant l'utilisation d'électricité renouvelable (%)

Indique si l'entreprise a fixé un objectif pour son utilisation d'électricité renouvelable. « N » indique que l'entreprise n'a pas explicitement divulgué de tels efforts dans ses rapports les plus récents. Comprend l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables telles que le solaire, l'éolien, la biomasse, le biogaz, la géothermie et l'hydroélectricité.

Source des données : Bloomberg

Femmes aux conseils d'administration (%)

Le pourcentage de femmes parmi les membres du conseil d'administration. Pour les entreprises à double directoire, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance.

Source des données : MSCI ESG Research

Rotation du personnel (%)

Nombre de salariés ayant quitté l'entreprise au cours de l'année écoulée, exprimé en pourcentage du nombre total moyen de salariés. Une forte rotation du personnel peut indiquer que les employés ne sont pas satisfaits de leur travail dans l'entreprise ou de leur rémunération, ou que les conditions de travail sont dangereuses ou insalubres.

Source des données : Bloomberg

Score de capital humain

Le score de capital humain représente la moyenne pondérée des scores de toutes les questions relevant du thème du capital humain : gestion du travail, santé et sécurité, développement du capital humain et normes de travail de la chaîne d'approvisionnement. (Score : 0-10)

Source des données : MSCI ESG Research

Gestion sociale de la chaîne d'approvisionnement

Indique si l'entreprise a mis en œuvre des initiatives visant à réduire les risques sociaux dans sa chaîne d'approvisionnement. Les risques sociaux peuvent inclure de mauvaises conditions de travail, le recours au travail des enfants ou au travail forcé, l'absence d'un salaire vital, équitable ou minimum, etc. « N » indique que l'entreprise n'a pas explicitement divulgué de tels efforts dans son rapport annuel ou son rapport sur la responsabilité de l'entreprise le plus récent.

Source des données : Bloomberg

Gestion environnementale de la chaîne d'approvisionnement

Indique si l'entreprise a mis en œuvre des initiatives visant à réduire l'empreinte environnementale de sa chaîne d'approvisionnement. La réduction de l'empreinte environnementale peut être obtenue en diminuant les déchets, l'utilisation des ressources et les émissions dans l'environnement, en insistant sur l'introduction de systèmes de gestion de l'environnement, etc. dans la chaîne d'approvisionnement. « N » indique que l'entreprise n'a pas explicitement divulgué de tels efforts dans son rapport annuel ou son rapport sur la responsabilité de l'entreprise le plus récent.

Source des données : Bloomberg

Score de gestion de la main-d'œuvre

Ce critère évalue dans quelle mesure les entreprises risquent de subir des perturbations du flux de travail dues à des conflits sociaux ou une baisse de la productivité liée à une faible satisfaction au travail. Les entreprises qui offrent des avantages sociaux importants et des incitations à la performance, ainsi que des programmes d'engagement des employés et de développement professionnel, obtiennent de meilleurs résultats sur ce critère. Les entreprises qui sont confrontées à un risque élevé de conflits sociaux en raison de licenciements récents ou d'activités sur des marchés à forte propension aux arrêts de travail et qui n'offrent pas d'avantages sociaux importants ni de programmes d'engagement des salariés obtiennent un score plus faible sur ce critère. (Score : 0-10)

Source des données : MSCI ESG Research

Respect des conventions de l'OIT

Ce facteur indique si l'entreprise respecte les principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail. Les valeurs possibles sont « Échec », « Liste de surveillance » ou « Réussite ». Voir le document méthodologique sur les controverses ESG et les normes mondiales pour des explications détaillées.

Source des données : MSCI ESG Research

Score de capital naturel

Le score de capital naturel représente la moyenne pondérée des scores de toutes les questions relevant du thème du capital naturel : stress hydrique, biodiversité, utilisation des sols et approvisionnement en matières premières. (Score : 0-10)

Source des données : MSCI ESG Research

Intensité de la consommation d'eau (mètres cubes/million USD de CA)

Ce chiffre représente le prélèvement d'eau déclaré par l'entreprise, normalisé par rapport aux revenus (USD), ce qui permet de comparer des entreprises de tailles différentes.

Source des données : MSCI ESG Research

Politique de biodiversité

Indique si l'entreprise a mis en œuvre des initiatives pour assurer la protection de la biodiversité. Il peut s'agir d'arbres et de végétation, ainsi que d'espèces sauvages et menacées.

Source des données : Bloomberg

Respect du Pacte mondial

Ce facteur indique si l'entreprise respecte les principes du Pacte mondial des Nations unies. Les valeurs possibles sont « Échec », « Liste de surveillance » ou « Réussite ». Voir le document méthodologique sur les controverses ESG et les normes mondiales pour des explications détaillées.

Source des données : MSCI ESG Research

Mécanismes de rémunération liés aux objectifs de développement durable

L'entreprise, si elle est désignée comme ayant un impact environnemental ou social élevé, a-t-elle échoué à intégrer des liens avec les performances en matière de développement durable dans ses politiques actuelles de rémunération incitative ? Signalée si oui. Cette mesure repose entièrement sur les rapports de l'entreprise. Elle examine exclusivement si un ou plusieurs indicateurs de développement durable sont utilisés pour déterminer les composantes de la rémunération variable et ne prend pas en considération leur efficacité. Impact environnemental élevé : si l'un des critères clés des notations ESG suivants a une pondération supérieure à 5% : émissions de carbone, stress hydrique, émissions toxiques et déchets, empreinte carbone des produits, approvisionnement en matières premières, matériaux d'emballage et déchets, déchets électroniques, biodiversité et utilisation des sols, efficacité énergétique. Impact social élevé : si l'un des critères clés des notations ESG suivants a une pondération supérieure à 5% : gestion du travail, santé et sécurité, sécurité et qualité des produits, normes de travail de la chaîne d'approvisionnement, développement du capital humain.

Source des données : MSCI ESG Research

Graves controverses liées à l'éthique des affaires et aux fraudes

Ce chiffre représente le nombre de controverses liées à l'éthique des affaires dans lesquelles l'entreprise a été impliquée au cours des trois dernières années (le cas échéant) et pour lesquelles l'évaluation de la gravité des controverses ESG est « modérée ». L'échelle de gravité est la suivante : aucune, minimale, modérée, sévère, très sévère.

Source des données : MSCI ESG Research

Avis de non-responsabilité | R-co Lux 4Change Moderate Allocation

Publié par Rothschild & Co Asset Management Europe, société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros – 29, avenue de Messine, 75008 Paris. Agrément AMF n°GP 17000014, immatriculation n°824 540 173 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris. Toute reproduction partielle ou totale de ce document sans l'autorisation préalable de Rothschild & Co Asset Management Europe est interdite, sous peine de poursuites judiciaires.
Société d'Investissement à Capital Variable de droit français « R-Co » – 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 844 443 390 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

Ces informations sont fournies à titre indicatif uniquement. Elles ne constituent pas tout ou partie d'un contrat, d'un conseil en investissement, d'une recommandation d'investissement ou d'une sollicitation d'achat ou de vente d'actions du fonds. Préalablement à tout investissement, il est fortement recommandé de lire les informations détaillées contenues dans les documents réglementaires relatifs à chaque fonds (le prospectus, le règlement/les statuts du fonds, la politique d'investissement, les derniers rapports annuels/semestriels et le Document d'informations clés pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire admissible pour l'acquisition d'actions du fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement en version papier ou électronique auprès de la société de gestion du fonds ou de son représentant. Le rendement et la valeur des actions du fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances du marché ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur du marché. Les performances passées ne présagent pas des performances à venir. Ni les tendances, ni les performances passées ne sauraient constituer une garantie quant à l'évolution future de la performances ou du capital. Les données tiennent compte de l'ensemble des coûts et dépenses liés au fonds (par exemple, les frais de gestion), mais pas des frais facturés au client (par exemple, les frais d'émission, les frais de dépôt).

- Informations au sujet de MSCI ESG Research

Bien que les fournisseurs d'informations de Rothschild & Co Asset Management Europe, y compris, entre autres, MSCI ESG Research LLC et ses sociétés affiliées (les « Parties ESG »), obtiennent des informations (les « Informations ») à partir de sources qu'ils considèrent comme fiables, aucune des Parties ESG ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des données contenues dans le présent document et toutes rejettent expressément toute garantie expresse ou implicite, y compris les garanties de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier. Les informations ne peuvent être utilisées que pour votre usage interne, ne peuvent être reproduites ou rediffusées sous quelque forme que ce soit et ne peuvent servir de base ou de composant pour l'élaboration d'instruments ou de produits financiers ou d'indices. En outre, aucune des informations ne peut en elle-même servir à déterminer quels titres il convient d'acheter ou de vendre, ni à quel moment les acheter ou les vendre. Aucune des Parties ESG ne peut être tenue pour responsable d'une erreur ou d'une omission en rapport avec les données contenues dans le présent document, ni d'un quelconque dommage direct, indirect, spécial, punitif, consécutif ou autre (y compris les manques à gagner), et ce même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.

On peut supposer que le fournisseur de données extra-financières, MSCI ESG Research, est confronté à certaines contraintes méthodologiques, notamment, à titre d'illustration :

- La non-communication ou la communication incomplète par certaines entreprises d'informations (par exemple, concernant leur capacité à gérer leur exposition à certains risques ESG extra-financiers) qui servent à alimenter le modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ; ce problème peut être atténué par MSCI ESG Research en utilisant d'autres sources de données externes pour alimenter son modèle de notation ;
- Problème relatif à la quantité et à la qualité des données ESG que MSCI ESG Research doit traiter (important flux continu d'informations à intégrer au modèle de notation ESG de MSCI ESG Research) : MSCI ESG Research peut atténuer ce problème en recourant à des technologies utilisant l'intelligence artificielle et à un grand nombre d'analystes transformant des données brutes en informations pertinentes ;
- Problème concernant l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG extra-financière du modèle de MSCI ESG Research, cette identification étant toutefois gérée en amont du modèle de MSCI ESG Research pour chaque secteur (et parfois pour chaque société) : MSCI ESG Research utilise une approche quantitative validée par l'expertise de chaque spécialiste sectoriel et le retour d'information des investisseurs pour déterminer les facteurs ESG extra-financiers les plus pertinents pour un secteur donné (ou pour une société spécifique, le cas échéant).

- Risque lié aux critères extra-financiers (ESG)

La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents et causer la perte de certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du Fonds pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas ces critères en compte. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations non fondées sur des normes de marché rigoureuses. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Dans ce contexte, les sociétés de gestion des fonds sous-jacents pourront se référer à des informations ESG provenant de diverses sources et appliquer différentes méthodologies ESG. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG.

- Site Internet

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DICI, le prospectus et les derniers rapports financiers (rapports annuels et semestriels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com

Vos contacts professionnels

Institutionnels France
Tél. : +33 1 40 74 40 84
@ : AMEUInstitutionnelsFrance@rothschildandco.com

Distribution externe France
Tél. : + 33 1 40 74 43 80
@ : AMEUDistribution@rothschildandco.com

International :
Tél. : + 33 1 40 74 42 92
@ : clientserviceteam@rothschildandco.com

Rejoignez-nous
sur **LinkedIn**

Dénomination du produit : RMM Lux BDL European Equity Alpha

Identifiant d'entité juridique : 5493009Y57WROAPNVW37

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**

- ☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** [N/C]
  - ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** [N/C]

●○ ☒ **Non**

- ☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de [N/C]% d'investissements durables
  - ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ ayant un objectif social
- ☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

La majorité des titres de l'univers d'investissement du portefeuille ont fait l'objet d'une analyse ex-ante de leur profil ESG. Les notations extra-financières provenaient principalement d'un prestataire de données externe de recherche extra-financière, Sustainalytics. Le Compartiment a intégré les critères d'investissement durable ESG sur la base des Notations de risque de Sustainalytics.

Les Notations de risque ESG de Sustainalytics aident les investisseurs à identifier et comprendre la matérialité financière des risques ESG au sein de leurs portefeuilles et la façon dont ces risques pourraient affecter la performance du Compartiment. Combinées aux analyses qualitatives internes, les Notations de risque ESG : (i) fournissent aux investisseurs un signal de risque différencié et des informations détaillées sur la matérialité de certaines problématiques ESG pour une entreprise ; et (ii) indiquent si l'entreprise les gère efficacement ou non.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a intégré des critères d'investissement ESG. La part des positions analysées via une Notation de risque Sustainalytics sur la base des critères extra-financiers sera supérieure à :

- 90% du nombre d'entreprises ayant une capitalisation supérieure à 10 milliards d'euros ;
- 75% du nombre d'entreprises ayant une capitalisation inférieure à 10 milliards d'euros.

Pour être admissibles à la sélection opérée par le Compartiment, les titres du portefeuille long (en nombre d'entreprises) doivent présenter une Notation de risque ESG Sustainalytics moyenne supérieure à la notation moyenne de l'univers d'investissement, à savoir les actions des pays de l'OCDE.

Les deux ratios ont été respectés le 31/12/2024

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	**27/12/2024**	**29/12/2023**
Score ESG (/10)	7	7,37
Score E (/10)	6,79	6,64
Score S (/10)	4,7	4,86
Score G (/10)	6,5	6,57
Proportion de femmes au Conseil d'administration (%)	45,00%	44%
Intensité carbone (tCO_2/million USD de CA)	59	130
Catégorie de transition « Échouement des actifs » (%)	0%	0%
Entreprises membres de l'initiative SBTi, « Objectif fixé » (%)	40,00%	51%
Entreprises membres de l'initiative SBTi, « Engagement » (%)	34,00%	35%
Part écologique (%)	5,00%	5%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Sans objet au 31/12/2024. Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Sans objet au 31/12/2024.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Sans objet au 31/12/2024.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Sans objet au 31/12/2024.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Dans le cadre de sa politique d'investissement responsable, BDL Capital Management s'est appuyé sur la liste des indicateurs de durabilité obligatoires publiée par les autorités européennes dans le cadre du règlement SFDR. Cette liste couvre 14 indicateurs obligatoires et inclut également deux indicateurs supplémentaires.

Cette étape a abordé les incidences négatives concernant les thèmes suivants :

- Environnement et climat ;
- Social, y compris les ressources humaines ;
- Respect des droits de l'homme.

Les entreprises affichant des incidences négatives trop importantes n'ont pas été considérées comme durables.

De plus amples informations sur la prise en compte des incidences négatives par BDL Capital Management sont disponibles à l'adresse suivante https://www.bdlcm.com/documents/politique-investissement-durable

Pour ce produit, nous publions chaque année un rapport sur tous les indicateurs PIN obligatoires et optionnels ci-dessous, sur la base de données fournies par MSCI ESG Research :

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	**Élément de mesure**	**Incidences**	**Unité**
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	2 437,2	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 2	685,5	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 3	30 179,2	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 12	3 122,6	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 123	33 301,9	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 1	47,2	TCO2/ MEUR

2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 2	13,3	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 3	584,9	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 12	60,5	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 123	645,4	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone de niveau 123	844,9	TCO2/ MEUR
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	11,6	%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	76,0	%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur A	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur B	0,7	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur C	0,2	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur D	1,5	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur E	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur F	0,1	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur G	0,5	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur H	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur L	0,0	GWH/ MEUR
7. Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité	Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité	100,0	%
8. Rejets dans l'eau	Rejets dans l'eau	406,2	T/ MEUR
9. Ratio de déchets dangereux	Ratio de déchets dangereux	0,1	T/ MEUR
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,0	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial	0,0	%

des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	12,9	%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Mixité au sein des organes de gouvernance	44,6	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0,0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	0,0	TCO2/ MEUR de PIB
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays)	0,0	Par nombre
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs)	0,0	%
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs)	0,0	%
4 (facultatif). Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone	55,1	%
15 (facultatif). Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,0	%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Cie de Saint-Gobain SA	Industrie	8,26%	France
Vinci SA	Industrie	8,15%	France
Eiffage SA	Industrie	6,63%	France
Koninklijke Philips NV	Santé	6,45%	Pays-Bas
Engie SA	Télécommunications - Services aux collectivités	4,31%	France
JDE Peet's NV	Consommation de base	3,91%	Pays-Bas
Reckitt Benckiser Group PLC	Consommation de base	3,50%	Grande-Bretagne
BNP Paribas SA	Finance	3,31%	France
Carlsberg AS	Consommation de base	3,27%	Europe
Siemens AG	Industrie	3,25%	Allemagne

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

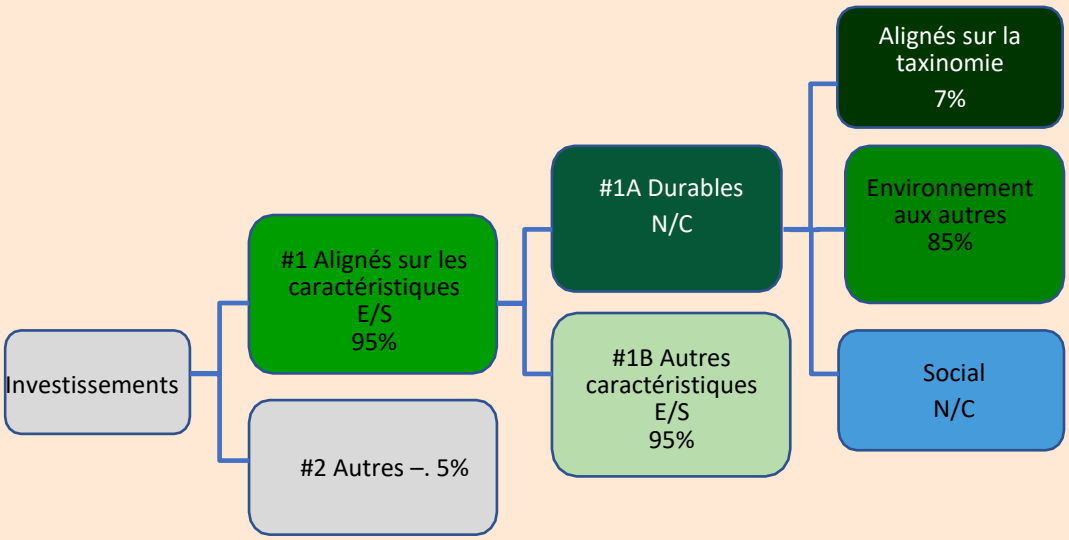

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Industrie	35,36%
Consommation de base	21,62%
Finance	12,97%
Télécommunications - Services aux collectivités	9,62%
Santé	8,28%
Services	4,57%
Énergie - Produits de base	4,56%
Technologies de l'information	3,02%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☒ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

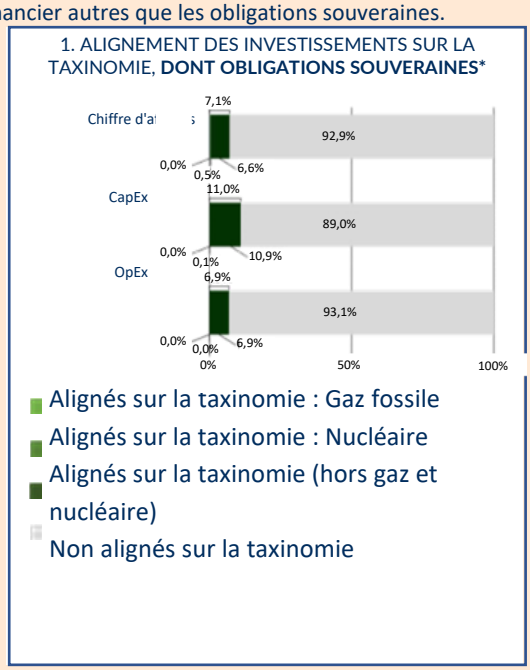

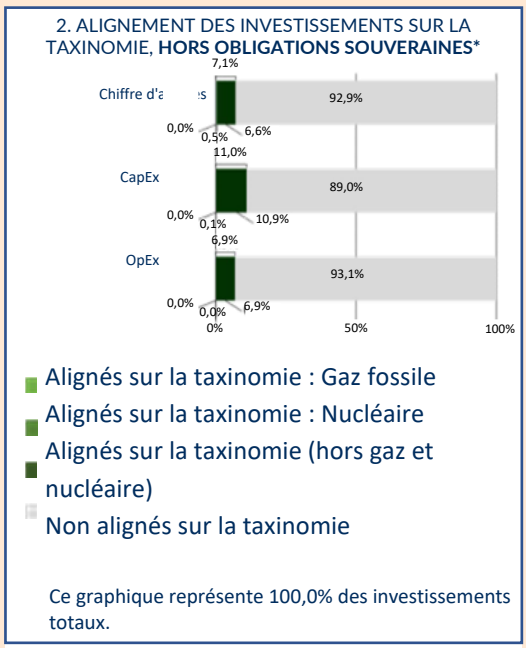

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Nous avons utilisé les données relatives à la taxinomie publiées et recueillies par MSCI ESG Research.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes s'établissait à 0,34% et 5,23% respectivement.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Sans objet au 31/12/2024.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 85% des actifs nets.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif social s'établissait à 0% des actifs nets.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » couvre essentiellement des instruments dérivés utilisés pour prendre des positions courtes (y compris des dérivés de change) d'une part, et des titres de créance, dépôts

bancaires et autres instruments liquides à des fins d'exposition et de couverture d'autre part.

Le Compartiment n'a pas pris en compte des garanties environnementales ou sociales minimales pour ces investissements restants.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Conformité au cadre d'exclusion commun du Gestionnaire financier

- Exclusions réglementaires : armes controversées et sanctions internationales
- Exclusions discrétionnaires : Pacte mondial des Nations Unies

Conformité aux exigences durables au niveau du portefeuille

- Objectif de notation ESG minimum : BBB

Exclusions sectorielles
Le Compartiment n'a pas investi dans les secteurs suivants :
- Armes à sous-munitions et mines antipersonnel : à partir du premier euro de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires des investissements
- Armes civiles : 25% du chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires des investissements
- Tabac :
  - Production : 5% du chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires des investissements
  - Distribution : 15% du chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires des investissements
- Charbon : 25% du chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires des investissements
- Activités pornographiques : 25% du chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires des investissements

Analyse ESG
La part des positions analysées sur la base des Notations de risque de Sustainalytics a été supérieure à :
- 90% du nombre d'entreprises ayant une capitalisation supérieure à 10 milliards d'euros ;
- 75% du nombre d'entreprises ayant une capitalisation inférieure à 10 milliards d'euros.

Pour être admissibles à la sélection opérée par le Compartiment, les titres du portefeuille long (en nombre d'entreprises) doivent présenter une Notation de risque Sustainalytics moyenne supérieure à la Notation de risque Sustainalytics moyenne de l'univers d'investissement.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Sans objet

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Sans objet

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Sans objet

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** [N/C]

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** [N/C]

●○ ☒ **Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 94,32% d'investissements durables

- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

S'appuyant sur ses travaux et sur les notations de MSCI ESG Research, la Société de gestion du Fonds maître a tenu compte d'un vaste éventail de critères concernant les facteurs E (risques physiques liés au changement climatique, au stress hydrique, à la gestion des déchets, etc.) et S (formation des collaborateurs, sécurité des produits, audit des pratiques de production, etc.) dans le cadre de son approche généraliste.

Par ailleurs, les équipes d'investissement ont cherché à identifier les éléments significatifs pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'évaluation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou du secteur. Sur la base des principales dépendances et incidences, les éléments suivants ont pu être pris en compte : controverses (typologie, gravité et récurrence), externalités (émissions de carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraude, etc.) et contributions (alignement sur la taxinomie, participation aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, température alignée sur l'Accord de Paris, etc.).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est présentée ci-après. Les rapports ESG détaillés sont disponibles en annexe.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	**31/12/2024**	**29/12/2023**
Score ESG (/10)	7,55	7,76
Score E (/10)	7,29	7,31
Score S (/10)	5,2	5,4
Score G (/10)	6,3	6
Proportion de femmes au Conseil d'administration (%)	45,00%	42%
Intensité carbone (tCO_2/million USD de CA)	198	217
Catégorie de transition « Échouement des actifs » (%)	4,00%	0%
Entreprises membres de l'initiative SBTi, « Objectif fixé » (%)	56,00%	54%
Entreprises membres de l'initiative SBTi, « Engagement » (%)	22,00%	20%
Part écologique (%)	8,00%	8%

Les données figurant dans ce tableau et dans le reporting en annexe ont été recalculées, de sorte que des écarts peuvent s'observer par rapport à leur publication initiale.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

En ce qui concerne les émetteurs privés, les objectifs poursuivis par les investissements durables inclus dans le produit sont les suivants :

- La contribution globale positive des entreprises par le biais du chiffre d'affaires contributif, c.-à-d. en lien avec des activités ayant un impact positif sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, etc.), ou de leurs émissions obligataires durables (obligations vertes, sociales, durables) ;

- La contribution aux objectifs environnementaux, notamment la réduction des émissions conformément à l'Accord de Paris ou la réduction de la consommation d'eau ;

- La contribution aux objectifs sociaux, via l'alignement sur les Objectifs de développement durable des Nations unies 5 - Égalité entre les sexes, 8 - Travail décent et croissance économique ou 10 - Inégalités réduites.

Les émetteurs publics qualifiés d'investissements durables ont poursuivi les objectifs suivants :

- contribution globale positive des gouvernements par le biais de leurs émissions obligataires durables (obligations vertes, sociales, durables) ;

- contribution environnementale positive : adhésion à l'Accord de Paris ou à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies ;

- contribution sociale positive : performance en termes d'égalité (coefficient de GINI) et liberté de la presse (Freedom House).

Au 31/12/2024, le produit a investi 94,32% de son actif net dans des émetteurs qualifiés d'investissements durables, dont 74,56% ont contribué à un objectif environnemental et 91,51% à un objectif social, comme mentionné ci-dessus.

Nous avons utilisé les données communiquées par et disponibles auprès de MSCI ESG Research.

Au 31/12/2024, le niveau d'alignement du produit sur la taxinomie était de 6,65%, ce qui a contribué aux objectifs suivants :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne causent pas de préjudice important à un objectif environnemental ou social, la procédure « ne pas causer de préjudice important » de la Société de gestion du Fonds maître applicable aux produits ayant un objectif d'investissement durable comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives en vue de réduire l'exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des indicateurs obligatoires concernant les principales incidences négatives (PIN) de ces investissements sur les facteurs de durabilité

La Société de gestion du Fonds maître utilise également des notations ESG dans son approche afin d'instaurer une garantie de performance globale minimale en matière de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tous les indicateurs obligatoires concernant les PIN ont été pris en compte au titre de la définition des investissements durables de la Société de gestion du Fonds maître, à travers :

- Des exclusions sectorielles et normatives (y compris respect de garanties minimales) via les PIN éliminatoires suivantes :
  - PIN n°10 – Violation du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, pour les émetteurs privés ;
  - PIN n°14 – Exposition à des armes controversées, pour les émetteurs privés ;
  - PIN n°16 – Pays connaissant des violations de normes sociales, pour les émetteurs souverains ;
- Un modèle interne d'évaluation quantitative, qui intègre les indicateurs obligatoires concernant les PIN.

De plus amples informations relatives au modèle d'évaluation figurent dans le document « Définition des investissements durables », disponible à l'adresse https://am.eu.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-ressources/

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Pour tous ses investissements, la Société de gestion du Fonds maître exclut les entreprises susceptibles d'enfreindre les dix principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies.

Par ailleurs, dans sa définition de l'investissement durable pour les émetteurs privés, la Société de gestion du Fonds maître contrôle l'absence de violation du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Dans cette optique, la Société de gestion du Fonds maître s'appuie sur un indicateur de controverses global qui mesure l'implication passée et actuelle des entreprises dans des violations de normes internationales. Sont pris en considération les cadres normatifs suivants : le Pacte mondial des Nations Unies, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Fonds maître prend en compte les principales incidences négatives (PIN) sur les facteurs de durabilité sur lesquels Rothschild & Co Asset Management concentre en priorité ses efforts :

o Émetteurs privés :

- Changement climatique
  - Émissions et intensité des gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PIN n°1 et 3)
  - Implication dans les combustibles fossiles (PIN 4)
  - Exposition à des émetteurs non signataires de l'Accord de Paris (PIN climatique optionnel n°4)
- Droits de l'homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
  - Violation de normes éthiques de base (PIN n°10)
  - Mixité au sein des organes de gouvernance (PIN n°13)
  - Implication dans des armes controversées (PIN n°14)
  - Exposition à des émetteurs aux pratiques de lutte contre la corruption défaillantes (PIN social/droits de l'homme optionnel n°15)

o Émetteurs souverains :

- Droits de l'homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
  - Exposition aux pays coupables de violation des droits de l'homme et faisant l'objet de sanctions à cet égard (PIN n°16)

Pour prendre en compte les PIN, la Société de gestion du Fonds maître s'est appuyée sur la méthodologie et les données de son fournisseur externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives est mise en œuvre par l'intermédiaire de toutes les composantes de l'approche durable de la Société de gestion du Fonds maître : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, approche d'engagement et reporting ESG.

Pour le Fonds maître, la Société de gestion du Fonds maître publie chaque année tous les indicateurs PIN obligatoires et optionnels choisis pour Rothschild & Co Asset Management.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité

1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	920,6	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 2	81,6	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 3	2 826,3	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 12	1 002,2	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 123	3 828,5	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 1	1,5	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 2	0,1	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 3	4,5	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 12	1,6	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 123	6,1	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone de niveau 123	7,3	TCO2/ MEUR
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	12,1	%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	64,8	%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur A	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur B	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur C	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur D	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur E	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur F	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur G	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur H	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur L	0,0	GWH/ MEUR
7. Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité	Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité	98,7	%
8. Rejets dans l'eau	Rejets dans l'eau	0,1	T/ MEUR

9. Ratio de déchets dangereux	Ratio de déchets dangereux	0,0	T/ MEUR
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,0	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,0	%
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	10,0	%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Mixité au sein des organes de gouvernance	44,6	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0,0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	1,2	TCO2/ MEUR de PIB
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays)	0,0	Par nombre
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs)	0,0	%
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs)	0,0	%
4 (facultatif). Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone	46,0	%
15 (facultatif). Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,0	%

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
R-co Conviction Equity Value Euro MF EUR	Autres	99,76%	Zone euro

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la

durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

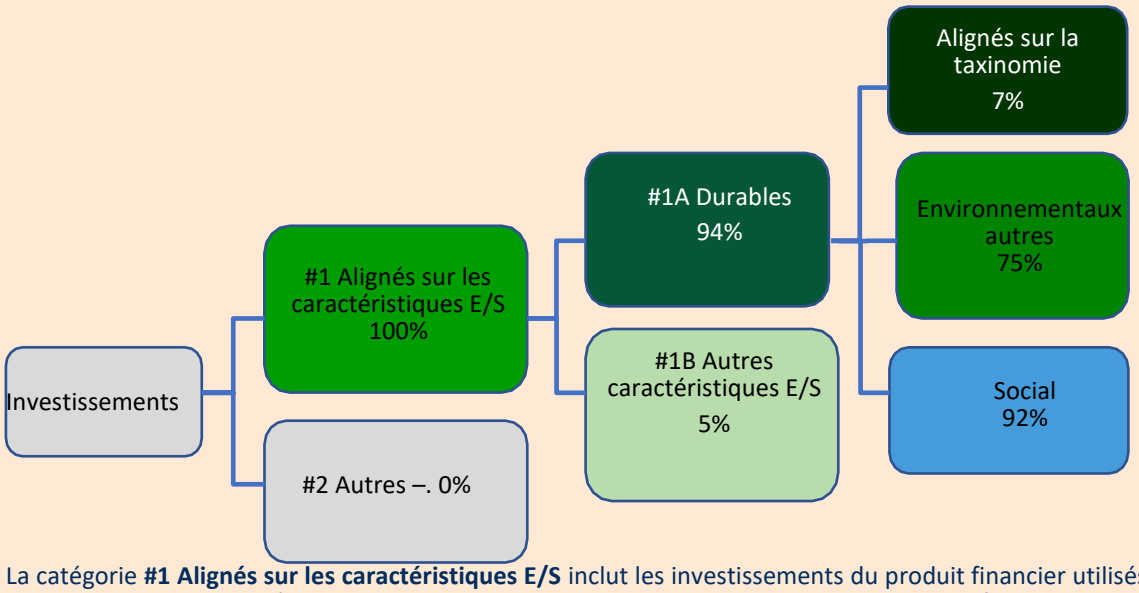

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.
L'Allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

L'allocation d'actifs présentée ci-dessus est exprimée en pourcentage de l'actif net.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Autres	100,00%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, **DONT OBLIGATIONS SOUVERAINES***

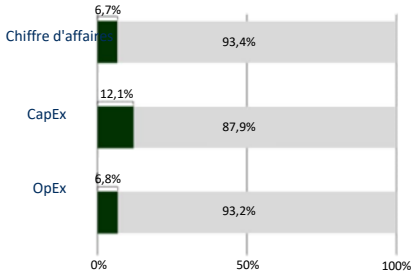

- Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : Nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

2. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, **HORS OBLIGATIONS SOUVERAINES***

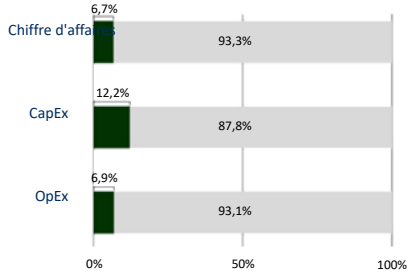

- Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : Nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 99,3% des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Nous avons utilisé les données relatives à la taxinomie publiées et recueillies par MSCI ESG Research.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes s'établissait à 0,02% et 3,98% respectivement.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE était de 6,65% au 31/12/2024.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 74,56% des actifs nets.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif social s'établissait à 91,51% des actifs nets.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Une partie de l'actif net du Fonds maître peut être investie dans des titres qui ne sont pas analysés sur la base de critères ESG. Néanmoins, tous ces titres respectent le cadre d'exclusion commun de la Société de gestion du Fonds maître, assurant une garantie minimale des principes ESG.

Ces titres détenus en portefeuille servent à atteindre l'objectif d'investissement du Fonds maître.

Le Fonds maître peut détenir des liquidités à titre accessoire à concurrence de 10% de son actif net.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'année, le Fonds maître peut avoir fait l'objet de révisions de l'allocation conformément à son processus durable et aux caractéristiques environnementales et sociales promues.

Il peut s'agir de changements au niveau de l'exposition sectorielle et/ou d'émetteurs spécifiques, en relation avec des mises à jour des listes d'exclusion et/ou des scénarios d'investissement, la conformité aux exigences de durabilité du produit, la gestion des controverses et/ou des actions d'engagement. Durant l'exercice, le cadre d'exclusion commun de la Société de gestion du Fonds maître a été étendu à toutes les armes controversées.

Le rapport d'engagement et de vote de la Société de gestion du Fonds maître revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote au cours de l'année, relatives entre autres à ce produit financier, et détaille des exemples concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management. Il est disponible sur le site Internet de la Société de gestion du Fonds maître à l'adresse suivante : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/C

NOTE ESG

	Score	Note
Fonds	7,55	AA
Univers de gestion	6,84	A
Calcul du score avec des notes ajustées au sein de leur secteur		
Taux de couverture		99%
Nombre de positions		43
Nombre de positions assorties d'une note ESG		42

COMPARAISON DES SCORES ESG PAR FACTEUR

	E	S	G
Fonds	7,29	5,16	6,26
Univers de gestion	6,35	5,02	6,25

REPRÉSENTATION DES FEMMES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fonds	45%
Univers de gestion	39%

RÉPARTITION DES NOTES (EN % HORS

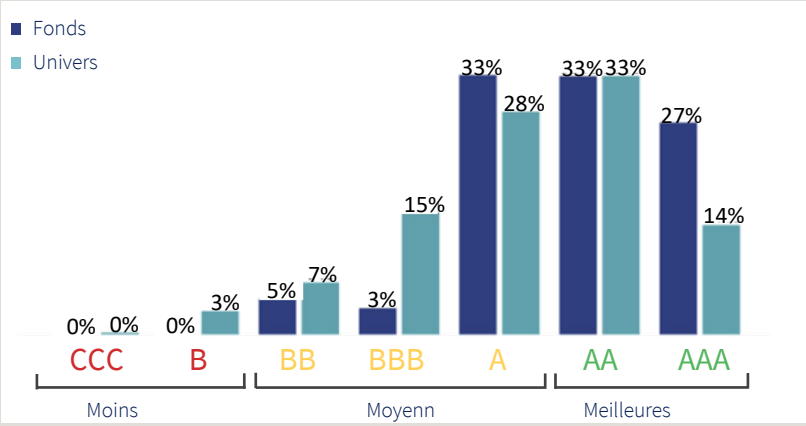

ÉVOLUTION DE LA NOTE (SUR 12 MOIS)

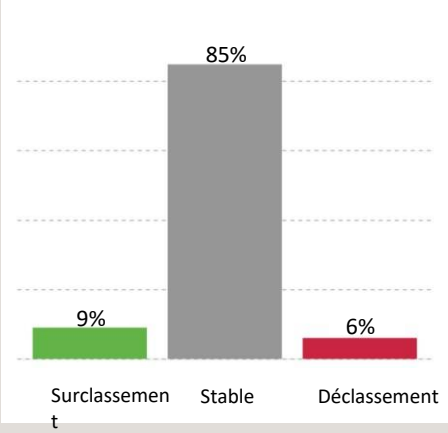

RÉPARTITION DES NOTES PAR SECTEUR (EN % HORS TRÉSORERIE)

Secteur	Pondération	Pas de note	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Biens de consommation	12,9%	-	-	-	8,5%	-	11,4%	33,3%	46,8%
Pétrole et gaz	5,6%	-	-	-	-	-	28,8%	-	71,2%
Finance	30,1%	-	-	-	-	-	10,8%	57,8%	31,3%
Industrie	14,7%	-	-	-	-	-	45,5%	54,5%	-
Matériaux	7,7%	-	-	-	44,2%	-	26,9%	-	28,9%
Santé	6,3%	-	-	-	-	-	100,0%	-	-
Services aux collectivités	6,2%	-	-	-	-	-	66,8%	-	33,2%
Services aux consommateurs	5,2%	-	-	-	-	-	51,8%	48,2%	-
Technologie	5,3%	-	-	-	-	-	46,3%	-	53,7%
Services de communication	5,1%	-	-	-	-	64,9%	35,1%	-	-
OPC	1,0%	79,7%	-	-	-	-	-	20,3%	-

Source : Rothschild & Co Asset Management

INTENSITÉ CARBONE (SCOPES 1+2) ET PART ÉCOLOGIQUE

tonnes de CO_2 rapportées aux ventes, en millions de dollars

PRINCIPAUX SECTEURS CONTRIBUANT À L'INTENSITÉ CARBONE

Secteurs	Pondération	Contribution à l'intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)

Rapport de gestion| ESG

Fonds	198
Univers de gestion	143
Écart relatif	*55*
Taux de couverture	99%
Part écologique	8%

Matériaux	6,3%	71,8	36%
Services aux collectivités	7,8%	62,9	32%
Finance	5,2%	33,3	17%
Top 3	19,3%	168,0	85%

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE

Émetteurs	Pondération	Note ESG	Score E	Score de transition vers une économie sobre en carbone	Émissions annuelles (Mt de CO_2)	Contribution à l'intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone
RWE AG	2,9%	A	5,7	7,3	63,1	2 000,8	29,0%
ARCELORMITTAL SA	3,4%	BB	3,2	6,1	116,5	1 671,1	29,0%
Ryanair Holdings PLC	2,7%	A	5,8	7,1	14,3	1 218,9	16,7%
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	1,3%	A	5,4	5,4	33,6	670,7	4,5%
ENI SPA	1,6%	A	7,1	7,8	39,4	380,8	3,1%
Top 5	12,0%						82,3%

ÉMETTEURS DE LA CATÉGORIE DE TRANSITION « ÉCHOUEMENT DES ACTIFS »

Fonds	4%
Univers de gestion	2%

ENTREPRISES MEMBRES DE L'INITIATIVE SBTI

Objectifs fixés	58%
Engagement	20%

% DU PORTEFEUILLE ALIGNÉ SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

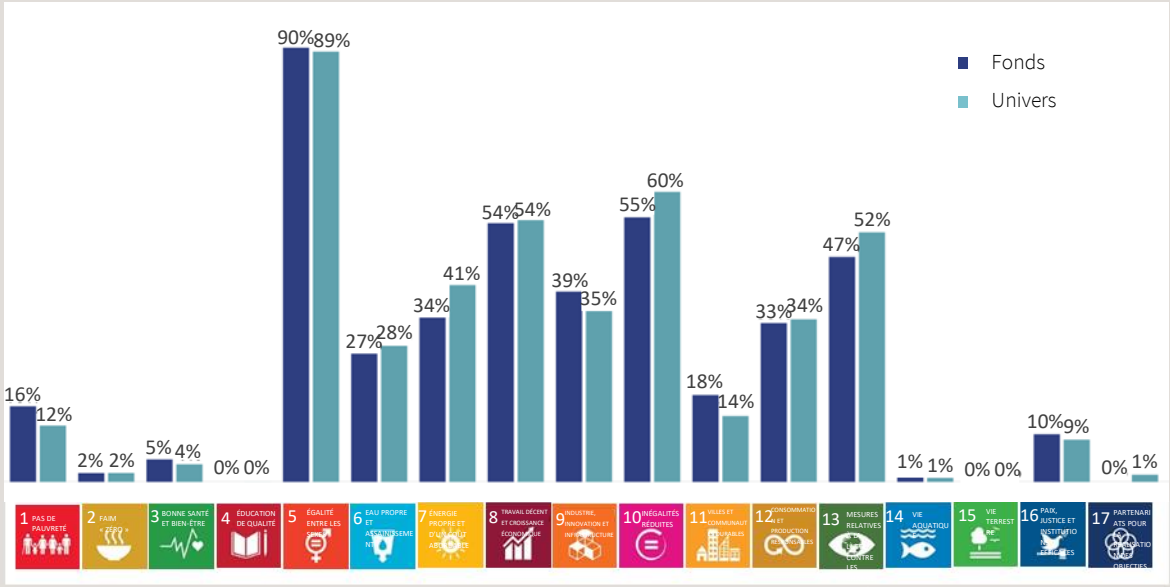

Sources : Rothschild & Co Asset Management/MSCI ESG Research©

Glossaire

Intensité carbone

L'Intensité carbone du portefeuille est définie comme la somme pondérée des intensités carbone des actifs sous-jacents du portefeuille.

Initiative Science Based Targets (SBTi)

L'initiative Science Based Targets est un organisme international d'action climatique qui fixe des normes et propose des outils et conseils afin de permettre aux entreprises de se fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur la base de la science climatique et des mesures nécessaires pour atteindre l'objectif d'émissions nettes nulles d'ici 2050 au plus tard.

Objectif fixé : Les entreprises définissent des objectifs clairs et des programmes basés sur la science, examinés et validés par la SBTi, afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces objectifs sont exprimés en termes d'alignement sur le scénario de température.

Engagement : Les engagements représentent l'intention d'une entreprise de se fixer des objectifs et de les soumettre pour validation dans un délai de 24 mois. Ces entreprises ne présentent pas encore d'objectifs validés par la SBTi.

Articles du SFDR

Article 6 : le produit financier ne promeut pas nécessairement des caractéristiques ESG ou ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable spécifique.
Article 8 : le produit financier promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales.
Article 9 : le produit financier a pour objectif l'investissement durable.

Part écologique

Part des ventes d'actifs sous-jacents contribuant à la transition.

Catégorie « transition vers une économie sobre en carbone »

Cet indicateur classe les entreprises en fonction de leur exposition aux risques et opportunités découlant de la transition vers une économie sobre en carbone.

Les différentes catégories sont :

Échouement des actifs : les actifs qui perdent de la valeur en raison d'une évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, perturbations technologiques) à l'origine de fortes dépréciations (les entreprises qui possèdent des mines de charbon par exemple) ;

Transition des opérations : les entreprises confrontées à une augmentation des coûts d'exploitation en raison des taxes sur le carbone ou qui doivent réaliser de lourds investissements pour mettre en œuvre des solutions visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (par exemple, les producteurs de ciment) ;

Offre de produits en transition : entreprise confrontée à une diminution de la demande de produits à forte intensité carbone et qui doit adapter son offre pour tendre vers des produits compatibles avec une économie sobre en carbone (par exemple, le secteur automobile) ;

Neutre : entreprise peu exposée à l'augmentation des coûts d'exploitation/besoins d'investissement liés à la transition vers une économie sobre en carbone (par exemple, le secteur de la santé) ;

Solutions : entreprise qui fournit des produits ou des services susceptibles de bénéficier de la transition vers une économie sobre en carbone (par exemple, les producteurs d'électricité à partir d'énergies renouvelables).

Avis de non-responsabilité

Rothschild & Co Asset Management – Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros – 29, avenue de Messine, 75008 Paris – Agrément AMF n° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173.
Société d'Investissement à Capital Variable de droit français « R-Co » – 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 844 443 390 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

Ces informations sont fournies à titre indicatif uniquement. Elles ne constituent pas tout ou partie d'un contrat, d'un conseil en investissement, d'une recommandation d'investissement ou d'une sollicitation d'achat ou de vente d'actions du fonds. Préalablement à tout investissement, il est fortement recommandé de lire les informations détaillées contenues dans les documents réglementaires relatifs à chaque fonds (le prospectus, le règlement/les statuts du fonds, la politique d'investissement, les derniers rapports annuels/semestriels et le Document d'informations clés pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire admissible pour l'acquisition d'actions du fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement en version papier ou électronique auprès de la société de gestion du fonds ou de son représentant. Le rendement et la valeur des actions du fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances du marché ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur du marché. Les performances passées ne présagent pas des performances à venir. Ni les tendances, ni les performances passées ne sauraient constituer une garantie quant à l'évolution future de la performances ou du capital. Les données tiennent compte de l'ensemble des coûts et dépenses liés au fonds (par exemple, les frais de gestion), mais pas des frais facturés au client (par exemple, les frais d'émission, les frais de dépôt).

- Informations destinées aux US Persons

Conformément à la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (« Securities Act of 1933 »), telle que modifiée, les parts ou actions de ce fonds ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux États-Unis, ni admises en vertu d'une quelconque loi américaine. Ces parts ne doivent pas être offertes, vendues ou transférées aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens de la Réglementation S du Securities Act de 1933) ou assimilée (telle que définie dans la loi américaine « HIRE » du 18 mars 2010 et dans le dispositif « FATCA »).

- Informations destinées aux investisseurs belges

Les statuts ou le règlement du Fonds, le prospectus complet, le prospectus simplifié ainsi que les rapports annuels et semestriels de chaque Fonds peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement en français et en néerlandais, auprès de Rothschild Martin Maurel, dont le siège social est situé 29, avenue de Messine, 75008 Paris, France, agissant pour le compte de sa succursale Rothschild & Co Wealth Management Belgium, dont le siège social est situé 166 avenue Louise, B-1050 Bruxelles, Belgique.
Toute information destinée aux investisseurs belges concernant Rothschild & Co Asset Management ou le fonds sera publiée dans un média local belge ou fournie par l'entité de commercialisation du fonds.

- Informations destinées aux investisseurs luxembourgeois

Les statuts ou le règlement du Fonds, le prospectus complet, le prospectus simplifié ainsi que les rapports annuels et semestriels de chaque Fonds peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, auprès de : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information destinée aux investisseurs luxembourgeois concernant Rothschild & Co Asset Management ou le fonds sera publiée dans un média local luxembourgeois ou fournie par l'entité de commercialisation du fonds.

- Informations destinées aux investisseurs néerlandais

Les statuts ou le règlement du Fonds, le document d'information clé pour l'investisseur (DICI), le prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels ou semestriels) de chaque fonds peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement en néerlandais et en anglais auprès de Rothschild & Co Asset Management – Service Commercial, 29, avenue de Messine, 75008 Paris, France. Toute information destinée aux investisseurs néerlandais concernant Rothschild & Co Asset Management ou le fonds sera publiée dans un média local néerlandais ou fournie par l'entité de commercialisation du fonds.

- Informations destinées aux investisseurs suisses

Les fonds de Rothschild & Co Asset Management (ci-après les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information ne constitue pas une invitation à souscrire l'un quelconque des fonds qui y sont décrits ; elle ne se substitue pas au prospectus du fonds et n'est fournie qu'à titre indicatif. Cette présentation ne constitue ni un conseil ni une recommandation à souscrire un quelconque fonds. Les souscriptions ne sont acceptées et les actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus du fonds concerné, tel qu'approuvé par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni qu'à titre indicatif et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne présagent pas des performances à venir. En outre, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'actions ou de parts du fonds concerné sont facturées en sus. Rothschild & Co Asset Management ne donne aucune garantie quant à l'évolution des performances et ne peut être tenue pour responsable de toute décision prise sur la base des informations contenues dans le présent document.
Investir dans une ou plusieurs actions ou parts d'un Fonds comporte des risques. Rothschild & Co Asset Management recommande aux souscripteurs de demander des informations complémentaires, notamment en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant le représentant des Fonds en Suisse, tel que précisé ci-dessus, leur conseiller financier habituel ou Rothschild & Co Asset Management avant de prendre une quelconque décision d'investissement.
Rothschild & Co Bank AG (Zollikerstrasse 181, CH-8034 Zurich, Suisse) a obtenu de la FINMA l'autorisation de distribuer les Fonds à des investisseurs non qualifiés en ou depuis la Suisse ; Rothschild & Co Bank AG est également désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse.
Le règlement ou les statuts du Fonds, le prospectus, le document d'information clé pour l'investisseur et les rapports annuels et semestriels pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des actions ou des parts de quelque Fonds que ce soit.
Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse concernant Rothschild & Co Asset Management ou les Fonds seront publiées sur la plateforme électronique www.fundinfo.com, qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat, ou les valeurs nettes d'inventaire portant la mention « hors commissions » seront publiés chaque jour sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

- Site Internet

Tous les documents sont également disponibles à l'adresse suivante :
am.eu.rothschildandco.com

- Informations au sujet de MSCI ESG Research

Bien que les fournisseurs d'informations de Rothschild & Co Asset Management, y compris, entre autres, MSCI ESG Research LLC et ses sociétés affiliées (les « Parties ESG »), obtiennent des informations (les « Informations ») à partir de sources qu'ils considèrent comme fiables, aucune des Parties ESG ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des données contenues dans le présent document et toutes rejettent expressément toute garantie expresse ou implicite, y compris les garanties de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier. Les informations ne peuvent être utilisées que pour votre usage interne, ne peuvent être reproduites ou rediffusées sous quelque forme que ce soit et ne peuvent servir de base ou de composant pour l'élaboration d'instruments ou de produits financiers ou d'indices. En outre, aucune des informations ne peut en elle-même servir à déterminer quels titres il convient d'acheter ou de vendre, ni à quel moment les acheter ou les vendre. Aucune des Parties ESG ne peut être tenue pour responsable d'une erreur ou d'une omission en rapport avec les données contenues dans le présent document, ni d'un quelconque dommage direct, indirect, spécial, punitif, consécutif ou autre (y compris les manques à gagner), et ce même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.

Les labels attestent uniquement du caractère responsable et durable de la gestion et ne doivent pas être considérés comme une garantie de sécurité du capital ou de performance financière du fonds.

Vos contacts professionnels

Investisseurs institutionnels France
Tél. : +33 1 40 74 40 84
@ : AMEUInstitutionnelsFrance@rothschildandco.com

Distribution externe France
Tél. : + 33 1 40 74 43 80
@ : AMEUDistribution@rothschildandco.com

International
Tél. : + 33 1 40 74 42 92
@ : clientserviceteam@rothschildandco.com

Rejoignez-nous
sur **LinkedIn**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**

- ☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** [N/C]
  - ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** [N/C]

●○ ☒ **Non**

- ☒ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 66,89% d'investissements durables
  - ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☒ ayant un objectif social
- ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

S'appuyant sur ses travaux et sur les notations de MSCI ESG Research, la Société de gestion du Fonds maître a tenu compte d'un vaste éventail de critères concernant les facteurs E (risques physiques liés au changement climatique, au stress hydrique, à la gestion des déchets, etc.) et S (formation des collaborateurs, sécurité des produits, audit des pratiques de production, etc.) dans le cadre de son approche généraliste.

Par ailleurs, les équipes d'investissement ont cherché à identifier les éléments significatifs pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'évaluation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou du secteur. Sur la base des principales dépendances et incidences, les éléments suivants ont pu être pris en compte : controverses (typologie, gravité et récurrence), externalités (émissions de carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraude, etc.) et contributions (alignement sur la taxinomie, participation aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, température alignée sur l'Accord de Paris, etc.).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est présentée ci-après. Les rapports ESG détaillés

sont disponibles en annexe.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	31/12/2024	29/12/2023
Score ESG (/10)	7,06	7
Score E (/10)	7,06	6,87
Score S (/10)	5,6	5,5
Score G (/10)	6,3	6
Proportion de femmes au Conseil d'administration (%)	37,00%	37%
Intensité carbone (tCO_2/million USD de CA)	52	90
Catégorie de transition « Échouement des actifs » (%)	2,00%	0%
Entreprises membres de l'initiative SBTi, « Objectif fixé » (%)	20,00%	22%
Entreprises membres de l'initiative SBTi, « Engagement » (%)	14,00%	19%
Part écologique (%)	3,00%	4%

Les données figurant dans ce tableau et dans le reporting en annexe ont été recalculées, de sorte que des écarts peuvent s'observer par rapport à leur publication initiale.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

En ce qui concerne les émetteurs privés, les objectifs poursuivis par les investissements durables inclus dans le produit sont les suivants :

- La contribution globale positive des entreprises par le biais du chiffre d'affaires contributif, c.-à-d. en lien avec des activités ayant un impact positif sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, etc.), ou de leurs émissions obligataires durables (obligations vertes, sociales, durables) ;

- La contribution aux objectifs environnementaux, notamment la réduction des émissions conformément à l'Accord de Paris ou la réduction de la consommation d'eau ;

- La contribution aux objectifs sociaux, via l'alignement sur les Objectifs de développement durable des Nations unies 5 - Égalité entre les sexes, 8 - Travail décent et croissance économique ou 10 - Inégalités réduites.

Les émetteurs publics qualifiés d'investissements durables ont poursuivi les objectifs suivants :

- contribution globale positive des gouvernements par le biais de leurs émissions obligataires durables (obligations vertes, sociales, durables) ;

- contribution environnementale positive : adhésion à l'Accord de Paris ou à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies ;

- contribution sociale positive : performance en termes d'égalité (coefficient de GINI) et liberté de la presse (Freedom House).

Au 31/12/2024, le produit a investi 66,89% de son actif net dans des émetteurs qualifiés d'investissements durables, dont 52,02% ont contribué à un objectif environnemental et 60,80% à un objectif social, comme mentionné ci-dessus.

Nous avons utilisé les données communiquées par et disponibles auprès de MSCI ESG Research.

Au 31/12/2024, le niveau d'alignement du produit sur la taxinomie était de 6,53%, ce qui a contribué aux objectifs suivants :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne causent pas de préjudice important à un objectif environnemental ou social, la procédure « ne pas causer de préjudice important » de la Société de gestion du Fonds maître applicable aux produits ayant un objectif d'investissement durable comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives en vue de réduire l'exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des indicateurs obligatoires concernant les principales incidences négatives (PIN) de ces investissements sur les facteurs de durabilité

La Société de gestion du Fonds maître utilise également des notations ESG dans son approche afin d'instaurer une garantie de performance globale minimale en matière de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tous les indicateurs obligatoires concernant les PIN ont été pris en compte au titre de la définition des investissements durables de la Société de gestion du Fonds maître, à travers :

- Des exclusions sectorielles et normatives (y compris respect de garanties minimales) via les PIN éliminatoires suivantes :
  - PIN n°10 – Violation du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, pour les émetteurs privés ;
  - PIN n°14 – Exposition à des armes controversées, pour les émetteurs privés ;
  - PIN n°16 – Pays connaissant des violations de normes sociales, pour les émetteurs souverains ;
- Un modèle interne d'évaluation quantitative, qui intègre les indicateurs obligatoires concernant les PIN.

De plus amples informations relatives au modèle d'évaluation figurent dans le document « Définition des investissements durables », disponible à l'adresse https://am.eu.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-ressources/

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Pour tous ses investissements, la Société de gestion du Fonds maître exclut les entreprises susceptibles d'enfreindre les dix principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies.

Par ailleurs, dans sa définition de l'investissement durable pour les émetteurs privés, la Société de gestion du Fonds maître contrôle l'absence de violation du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Dans cette optique, la

Société de gestion du Fonds maître s'appuie sur un indicateur de controverses global qui mesure l'implication passée et actuelle des entreprises dans des violations de normes internationales. Sont pris en considération les cadres normatifs suivants : le Pacte mondial des Nations Unies, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Fonds maître prend en compte les principales incidences négatives (PIN) sur les facteurs de durabilité sur lesquels Rothschild & Co Asset Management concentre en priorité ses efforts :

o Émetteurs privés :

- Changement climatique

· Émissions et intensité des gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PIN n°1 et 3)

· Implication dans les combustibles fossiles (PIN 4)

· Exposition à des émetteurs non signataires de l'Accord de Paris (PIN climatique optionnel n°4)

- Droits de l'homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine

· Violation de normes éthiques de base (PIN n°10)

· Mixité au sein des organes de gouvernance (PIN n°13)

· Implication dans des armes controversées (PIN n°14)

· Exposition à des émetteurs aux pratiques de lutte contre la corruption défaillantes (PIN social/droits de l'homme optionnel n°15)

o Émetteurs souverains :

- Droits de l'homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine

· Exposition aux pays coupables de violation des droits de l'homme et faisant l'objet de sanctions à cet égard (PIN n°16)

Pour prendre en compte les PIN, la Société de gestion du Fonds maître s'est appuyée sur la méthodologie et les données de son fournisseur externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives est mise en œuvre par l'intermédiaire de toutes les composantes de l'approche durable de la Société de gestion du Fonds maître : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, approche d'engagement et reporting ESG.

Pour le Fonds maître, la Société de gestion du Fonds maître publie chaque année tous les indicateurs PIN obligatoires et optionnels choisis pour Rothschild & Co Asset Management.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	**Élément de mesure**	**Incidences**	**Unité**
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	695,1	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 2	187,5	TCO2

1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 3	8 468,1	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 12	882,6	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 123	9 350,6	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 1	0,4	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 2	0,1	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 3	5,2	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 12	0,5	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 123	5,8	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone de niveau 123	8,7	TCO2/ MEUR
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	5,0	%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	66,9	%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur A	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur B	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur C	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur D	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur E	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur F	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur G	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur H	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur L	0,0	GWH/ MEUR
7. Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité	Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité	45,0	%
8. Rejets dans l'eau	Rejets dans l'eau	0,3	T/ MEUR
9. Ratio de déchets dangereux	Ratio de déchets dangereux	0,0	T/ MEUR
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,0	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte	0,3	%

l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	14,6	%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Mixité au sein des organes de gouvernance	38,1	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0,0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	2,1	TCO2/ MEUR de PIB
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays)	0,0	par nombre
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs)	0,0	%
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs)	0,0	%
4 (facultatif). Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone	50,8	%
15 (facultatif). Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption	5,1	%

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
R-co Conviction Credit Euro MF EUR	Autres	99,76%	Europe

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

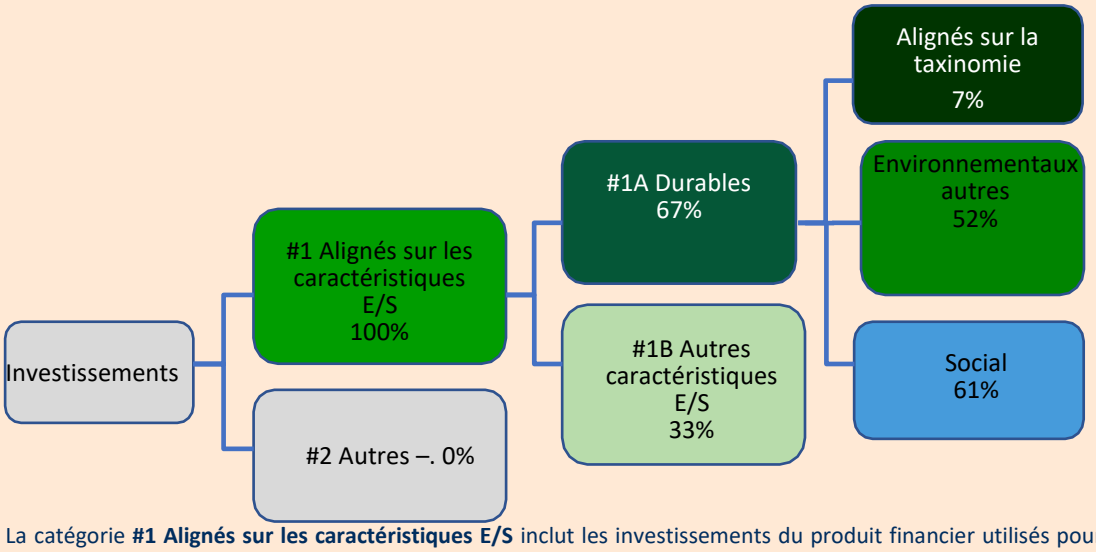

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs présentée ci-dessus est exprimée en pourcentage de l'actif net.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. L'Allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Autres	100,00%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☒ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

[1] 1 Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

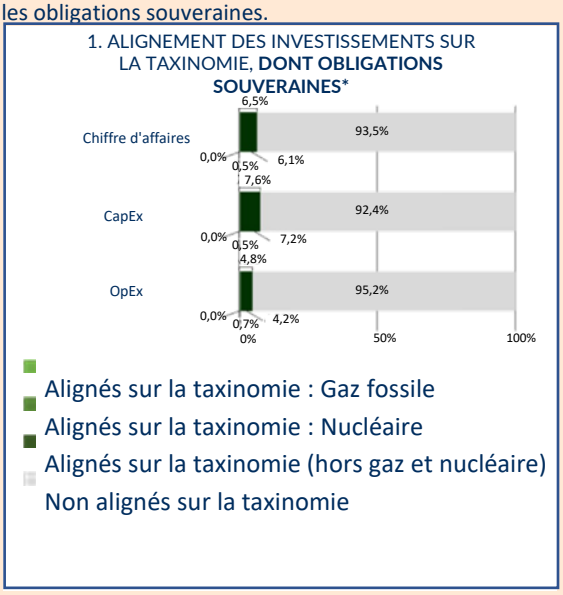

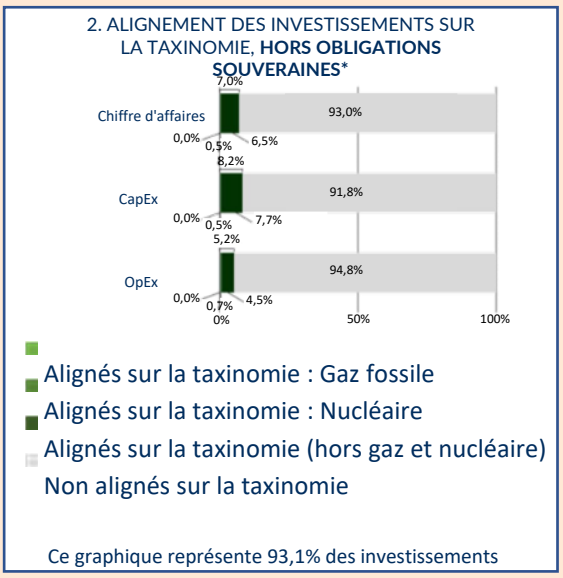

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Nous avons utilisé les données relatives à la taxinomie publiées et recueillies par MSCI ESG Research.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes s'établissait à 1,81% et 2,66% respectivement.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE était de 6,53% au 31/12/2024.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 52,02% des actifs nets.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif social s'établissait à 60,80% des actifs nets.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Une partie de l'actif net du Fonds maître peut être investie dans des titres qui ne sont pas analysés sur la base de critères ESG. Néanmoins, tous ces titres respectent le cadre d'exclusion commun de la Société de gestion du Fonds maître, assurant une garantie minimale des principes ESG.

Ces titres détenus en portefeuille servent à atteindre l'objectif d'investissement du Fonds maître.

Le Fonds maître peut détenir des liquidités à titre accessoire à concurrence de 10% de son actif net.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'année, le Fonds maître peut avoir fait l'objet de révisions de l'allocation conformément à son processus durable et aux caractéristiques environnementales et sociales promues.

Il peut s'agir de changements au niveau de l'exposition sectorielle et/ou d'émetteurs spécifiques, en relation avec des mises à jour des listes d'exclusion et/ou des scénarios d'investissement, la conformité aux exigences de durabilité du produit, la gestion des controverses et/ou des actions d'engagement. Durant l'exercice, le cadre d'exclusion commun de la Société de gestion du Fonds maître a été étendu à toutes les armes controversées.

Le rapport d'engagement et de vote de la Société de gestion du Fonds maître revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote au cours de l'année, relatives entre autres à ce produit financier, et détaille des exemples concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management. Il est disponible sur le site Internet de la Société de gestion du Fonds maître à l'adresse suivante : https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/C

NOTE ESG

	Score	Note
Fonds	7,06	A
Univers de gestion	6,91	A

Calcul du score avec des notes ajustées au sein de leur secteur

Taux de couverture	**90%**
Nombre de positions	242
Nombre de positions assorties d'une note ESG	209

Comparaison des scores ESG par facteur

	E	S	G
Fonds	7,06	5,6	6,28
Univers de gestion	6,87	5,19	6,08

REPRÉSENTATION DES FEMMES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fonds	37%
Univers de gestion	36%

RÉPARTITION DES NOTES (EN % HORS TRÉSORERIE)

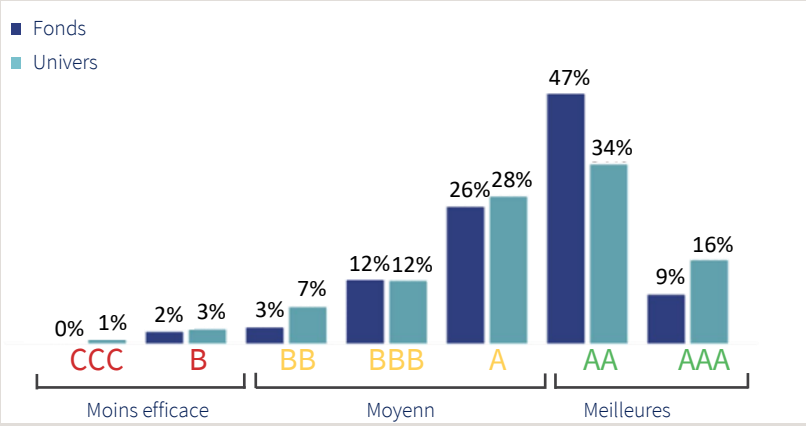

ÉVOLUTION DE LA NOTE (SUR 12 MOIS)

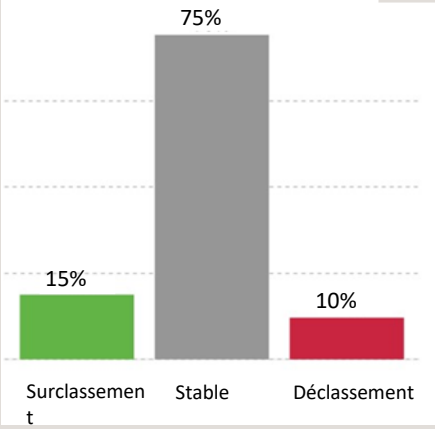

RÉPARTITION DES NOTES PAR SECTEUR (EN % HORS TRÉSORERIE)

Secteur	Pondération	Pas de note	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Biens de consommation	7,3%	21,8%	-	20,6%	5,0%	13,5%	13,2%	17,2%	8,7%
Pétrole et gaz	2,9%	43,1%	-	-	-	-	43,7%	13,2%	-
Finance	51,0%	7,6%	-	0,4%	1,2%	12,7%	26,5%	45,6%	5,9%
Industrie	11,9%	4,4%	-	-	-	14,2%	20,7%	38,8%	21,8%
Matériaux	2,6%	31,1%	-	-	-	-	34,2%	34,7%	-
Santé	0,8%	-	-	-	-	-	-	100,0%	-
Services aux collectivités	4,7%	8,1%	-	-	16,1%	-	-	53,3%	22,5%
Services aux consommateurs	7,5%	5,9%	-	4,3%	14,5%	2,0%	46,1%	12,6%	14,6%
Émetteurs souverains	5,7%	-	-	-	-	-	-	100,0%	-
Technologie	1,7%	-	-	-	-	-	39,3%	60,7%	-
Services de communication	2,3%	28,0%	-	-	-	72,0%	-	-	-
OPC	1,7%	10,7%	-	-	-	-	10,1%	79,2%	-
Autres	0,0%	0,0%	-	-	-	-	-	-	-

Source : Rothschild & Co Asset Management

INTENSITÉ CARBONE (SCOPES 1+2) ET PART ÉCOLOGIQUE

	tonnes de CO_2 rapportées aux ventes, en millions de dollars
Fonds	52
Univers de gestion	87
Écart relatif	*-35*
Taux de couverture	**82%**
Part écologique	**3%**

PRINCIPAUX SECTEURS CONTRIBUANT À L'INTENSITÉ CARBONE

Secteurs	Pondération	Contribution à l'intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Industrie	13,0%	13,5	26%
Services aux collectivités	5,7%	11,4	22%
Finance	56,9%	9,9	19%
Top 3	**75,6%**	**34,9**	**67%**

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE

Émetteurs	Pondération	Note ESG	Score E	Score de transition vers une économie sobre en carbone	Émissions annuelles (Mt de CO_2)	Contribution à l'intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone
SERVICIOS MEDIO AMBIENTE	0,9%	BBB	3,6	4,0	6,6	657,9	11,1%
CPI PROPERTY GROUP SA	1,1%	BBB	7,0	6,3	0,4	516,0	10,5%
CZECH GAS NETWORKS INV	0,4%	AA	7,3	6,9	16,0	1 061,2	8,8%
AIR FRANCE-KLM	0,4%	BB	6,8	7,5	24,7	745,6	6,2%
NEMAK SAB DE CV	1,0%	B	2,6	2,1	1,2	231,6	4,6%
Top 5	**3,9%**						**41,3%**

ÉMETTEURS DE LA CATÉGORIE DE TRANSITION « ÉCHOUEMENT DES ACTIFS »

Fonds	2%
Univers de gestion	2%

ENTREPRISES MEMBRES DE L'INITIATIVE SBTI

Objectifs fixés	28%
Engagement	7%

% DU PORTEFEUILLE ALIGNÉ SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

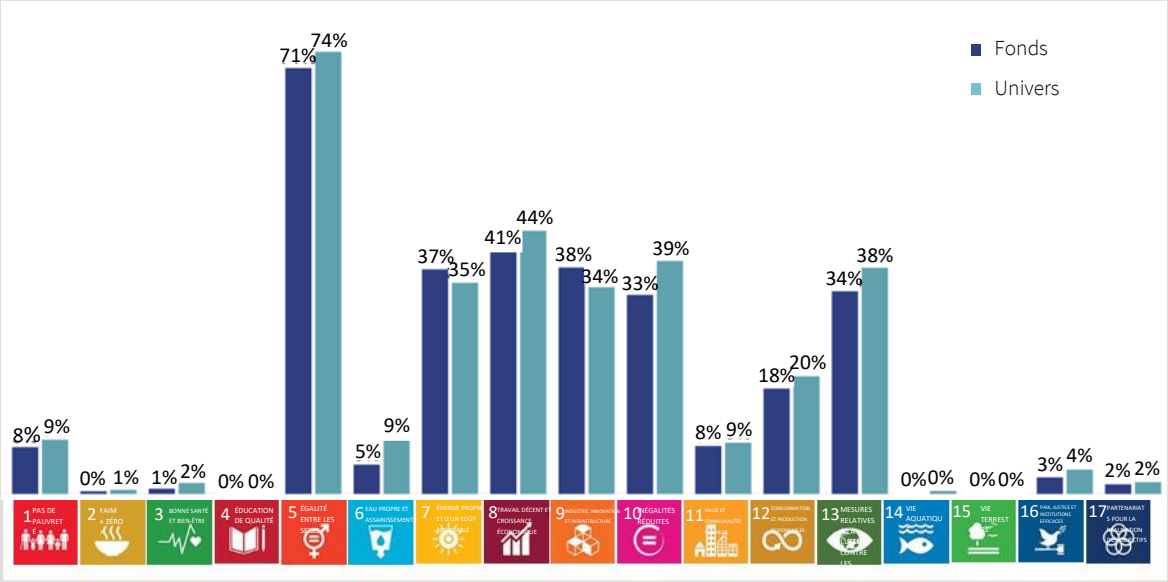

Sources : Rothschild & Co Asset Management / MSCI ESG Research©

Glossaire

Intensité carbone

L'Intensité carbone du portefeuille est définie comme la somme pondérée des intensités carbone des actifs sous-jacents du portefeuille.

Initiative Science Based Targets (SBTi)

L'initiative Science Based Targets est un organisme international d'action climatique qui fixe des normes et propose des outils et conseils afin de permettre aux entreprises de se fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur la base de la science climatique et des mesures nécessaires pour atteindre l'objectif d'émissions nettes nulles d'ici 2050 au plus tard.

Objectif fixé : Les entreprises définissent des objectifs clairs et des programmes basés sur la science, examinés et validés par la SBTi, afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces objectifs sont exprimés en termes d'alignement sur le scénario de température.

Engagement : Les engagements représentent l'intention d'une entreprise de se fixer des objectifs et de les soumettre pour validation dans un délai de 24 mois. Ces entreprises ne présentent pas encore d'objectifs validés par la SBTi.

Articles du SFDR

Article 6 : le produit financier ne promeut pas nécessairement des caractéristiques ESG ou ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable spécifique.
Article 8 : le produit financier promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales.
Article 9 : le produit financier a pour objectif l'investissement durable.

Part écologique

Part des ventes d'actifs sous-jacents contribuant à la transition.

Catégorie « transition vers une économie sobre en carbone »

Cet indicateur classe les entreprises en fonction de leur exposition aux risques et opportunités découlant de la transition vers une économie sobre en carbone.

Les différentes catégories sont :

Échouement des actifs : les actifs qui perdent de la valeur en raison d'une évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, perturbations technologiques) à l'origine de fortes dépréciations (les entreprises qui possèdent des mines de charbon par exemple) ;

Transition des opérations : les entreprises confrontées à une augmentation des coûts d'exploitation en raison des taxes sur le carbone ou qui doivent réaliser de lourds investissements pour mettre en œuvre des solutions visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (par exemple, les producteurs de ciment) ;

Offre de produits en transition : entreprise confrontée à une diminution de la demande de produits à forte intensité carbone et qui doit adapter son offre pour tendre vers des produits compatibles avec une économie sobre en carbone (par exemple, le secteur automobile) ;

Neutre : entreprise peu exposée à l'augmentation des coûts d'exploitation/besoins d'investissement liés à la transition vers une économie sobre en carbone (par exemple, le secteur de la santé) ;

Solutions : entreprise qui fournit des produits ou des services susceptibles de bénéficier de la transition vers une économie sobre en carbone (par exemple, les producteurs d'électricité à partir d'énergies renouvelables).

Avis de non-responsabilité

Rothschild & Co Asset Management – Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros – 29, avenue de Messine, 75008 Paris – Agrément AMF n° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français « R-Co » – 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 844 443 390 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

Ces informations sont fournies à titre indicatif uniquement. Elles ne constituent pas tout ou partie d'un contrat, d'un conseil en investissement, d'une recommandation d'investissement ou d'une sollicitation d'achat ou de vente d'actions du fonds. Préalablement à tout investissement, il est fortement recommandé de lire les informations détaillées contenues dans les documents réglementaires relatifs à chaque fonds (le prospectus, le règlement/les statuts du fonds, la politique d'investissement, les derniers rapports annuels/semestriels et le Document d'informations clés pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire admissible pour l'acquisition d'actions du fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement en version papier ou électronique auprès de la société de gestion du fonds ou de son représentant. Le rendement et la valeur des actions du fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances du marché ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur du marché. Les performances passées ne présagent pas des performances à venir. Ni les tendances, ni les performances passées ne sauraient constituer une garantie quant à l'évolution future de la performances ou du capital. Les données tiennent compte de l'ensemble des coûts et dépenses liés au fonds (par exemple, les frais de gestion), mais pas des frais facturés au client (par exemple, les frais d'émission, les frais de dépôt).

- Informations destinées aux US Persons

Conformément à la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (« Securities Act of 1933 »), telle que modifiée, les parts ou actions de ce fonds ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux États-Unis, ni admises en vertu d'une quelconque loi américaine. Ces parts ne doivent pas être offertes, vendues ou transférées aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens de la Réglementation S du Securities Act de 1933) ou assimilée (telle que définie dans la loi américaine « HIRE » du 18 mars 2010 et dans le dispositif « FATCA »).

- Informations destinées aux investisseurs belges

Les statuts ou le règlement du Fonds, le prospectus complet, le prospectus simplifié ainsi que les rapports annuels et semestriels de chaque Fonds peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement en français et en néerlandais, auprès de Rothschild Martin Maurel, dont le siège social est situé 29, avenue de Messine, 75008 Paris, France, agissant pour le compte de sa succursale Rothschild & Co Wealth Management Belgium, dont le siège social est situé 166 avenue Louise, B-1050 Bruxelles, Belgique.

Toute information destinée aux investisseurs belges concernant Rothschild & Co Asset Management ou le fonds sera publiée dans un média local belge ou fournie par l'entité de commercialisation du fonds.

- Informations destinées aux investisseurs luxembourgeois

Les statuts ou le règlement du Fonds, le prospectus complet, le prospectus simplifié ainsi que les rapports annuels et semestriels de chaque Fonds peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, auprès de : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information destinée aux investisseurs luxembourgeois concernant Rothschild & Co Asset Management ou le fonds sera publiée dans un média local luxembourgeois ou fournie par l'entité de commercialisation du fonds.

- Informations destinées aux investisseurs néerlandais

Les statuts ou le règlement du Fonds, le document d'information clé pour l'investisseur (DICI), le prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels ou semestriels) de chaque fonds peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement en néerlandais et en anglais auprès de Rothschild & Co Asset Management – Service Commercial, 29, avenue de Messine, 75008 Paris, France. Toute information destinée aux investisseurs néerlandais concernant Rothschild & Co Asset Management ou le fonds sera publiée dans un média local néerlandais ou fournie par l'entité de commercialisation du fonds.

- Informations destinées aux investisseurs suisses

Les fonds de Rothschild & Co Asset Management (ci-après les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information ne constitue pas une invitation à souscrire l'un quelconque des fonds qui y sont décrits ; elle ne se substitue pas au prospectus du fonds et n'est fournie qu'à titre indicatif. Cette présentation ne constitue ni un conseil ni une recommandation à souscrire un quelconque fonds. Les souscriptions ne sont acceptées et les actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus du fonds concerné, tel qu'approuvé par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni qu'à titre indicatif et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne présagent pas des performances à venir. En outre, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'actions ou de parts du fonds concerné sont facturées en sus. Rothschild & Co Asset Management ne donne aucune garantie quant à l'évolution des performances et ne peut être tenue pour responsable de toute décision prise sur la base des informations contenues dans le présent document.

Investir dans une ou plusieurs actions ou parts d'un Fonds comporte des risques. Rothschild & Co Asset Management recommande aux souscripteurs de demander des informations complémentaires, notamment en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant le représentant des Fonds en Suisse, tel que précisé ci-dessus, leur conseiller financier habituel ou Rothschild & Co Asset Management avant de prendre une quelconque décision d'investissement.

Rothschild & Co Bank AG (Zollikerstrasse 181, CH-8034 Zurich, Suisse) a obtenu de la FINMA l'autorisation de distribuer les Fonds à des investisseurs non qualifiés en ou depuis la Suisse ; Rothschild & Co Bank AG est également désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse.

Le règlement ou les statuts du Fonds, le prospectus, le document d'information clé pour l'investisseur et les rapports annuels et semestriels pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des actions ou des parts de quelque Fonds que ce soit.

Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse concernant Rothschild & Co Asset Management ou les Fonds seront publiées sur la plateforme électronique www.fundinfo.com, qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat, ou les valeurs nettes d'inventaire portant la mention « hors commissions » seront publiés chaque jour sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

- Site Internet

Tous les documents sont également disponibles à l'adresse suivante :
am.eu.rothschildandco.com

- Informations au sujet de MSCI ESG Research

Bien que les fournisseurs d'informations de Rothschild & Co Asset Management, y compris, entre autres, MSCI ESG Research LLC et ses sociétés affiliées (les « Parties ESG »), obtiennent des informations (les « Informations ») à partir de sources qu'ils considèrent comme fiables, aucune des Parties ESG ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des données contenues dans le présent document et toutes rejettent expressément toute garantie expresse ou implicite, y compris les garanties de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier. Les informations ne peuvent être utilisées que pour votre usage interne, ne peuvent être reproduites ou rediffusées sous quelque forme que ce soit et ne peuvent servir de base ou de composant pour l'élaboration d'instruments ou de produits financiers ou d'indices. En outre, aucune des informations ne peut en elle-même servir à déterminer quels titres

Vos contacts commerciaux

Investisseurs institutionnels France
Tél. : +33 1 40 74 40 84
@ : AMEUInstitutionnelsFrance@rothschildandco.com

Distribution externe France
Tél. : + 33 1 40 74 43 80
@ : AMEUDistribution@rothschildandco.com

International
Tél. : + 33 1 40 74 42 92
@ : clientserviceteam@rothschildandco.com

Rejoignez-nous
sur **LinkedIn**

Avis de non-responsabilité

il convient d'acheter ou de vendre, ni à quel moment les acheter ou les vendre. Aucune des Parties ESG ne peut être tenue pour responsable d'une erreur ou d'une omission en rapport avec les données contenues dans le présent document, ni d'un quelconque dommage direct, indirect, spécial, punitif, consécutif ou autre (y compris les manques à gagner), et ce même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.

Les labels attestent uniquement du caractère responsable et durable de la gestion et ne doivent pas être considérés comme une garantie de sécurité du capital ou de performance financière du fonds.

Vos contacts commerciaux

Investisseurs institutionnels France
Tél. : +33 1 40 74 40 84
@ : AMEUInstitutionnelsFrance@rothschildandco.com

Distribution externe France
Tél. : + 33 1 40 74 43 80
@ : AMEUDistribution@rothschildandco.com

International
Tél. : + 33 1 40 74 42 92
@ : clientserviceteam@rothschildandco.com

Rejoignez-nous
sur **LinkedIn**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**

- ☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** [N/C]
  - ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** [N/C]

●○ ☒ **Non**

- ☒ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 77,77% d'investissements durables
  - ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☒ ayant un objectif social
- ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

S'appuyant sur ses travaux et sur les notations de MSCI ESG Research, le Gestionnaire financier a tenu compte d'un vaste éventail de critères concernant les facteurs E (risques physiques liés au changement climatique, au stress hydrique, à la gestion des déchets, etc.) et S (formation des collaborateurs, sécurité des produits, audit des pratiques de production, etc.) dans le cadre de son approche généraliste.

Par ailleurs, les équipes d'investissement ont cherché à identifier les éléments significatifs pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'évaluation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou du secteur. Sur la base des principales dépendances et incidences, les éléments suivants ont pu être pris en compte : controverses (typologie, gravité et récurrence), externalités (émissions de carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraude, etc.) et contributions (alignement sur la taxinomie, participation aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, température alignée sur l'Accord de Paris, etc.).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est présentée ci-après. Les rapports ESG détaillés sont disponibles en annexe.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	31/12/2024	29/12/2023
Score ESG (/10)	6,41	6,31
Score E (/10)	6,87	6,73
Score S (/10)	5,3	5,2
Score G (/10)	5,8	5,7
Proportion de femmes au Conseil d'administration (%)	32,00%	32%
Intensité carbone (tCO_2/million USD de CA)	146	111
Catégorie de transition « Échouement des actifs » (%)	1,00%	0%
Entreprises membres de l'initiative SBTi, « Objectif fixé » (%)	21,00%	26%
Entreprises membres de l'initiative SBTi, « Engagement » (%)	29,00%	28%
Part écologique (%)	3,00%	3%

Les données figurant dans ce tableau et dans le reporting en annexe ont été recalculées, de sorte que des écarts peuvent s'observer par rapport à leur publication initiale.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

En ce qui concerne les émetteurs privés, les objectifs poursuivis par les investissements durables inclus dans le produit sont les suivants :

- La contribution globale positive des entreprises par le biais du chiffre d'affaires contributif, c.-à-d. en lien avec des activités ayant un impact positif sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, etc.), ou de leurs émissions obligataires durables (obligations vertes, sociales, durables) ;
- La contribution aux objectifs environnementaux, notamment la réduction des émissions conformément à l'Accord de Paris ou la réduction de la consommation d'eau ;
- La contribution aux objectifs sociaux, via l'alignement sur les Objectifs de développement durable des Nations unies 5 - Égalité entre les sexes, 8 - Travail décent et croissance économique ou 10 - Inégalités réduites.

Les émetteurs publics qualifiés d'investissements durables ont poursuivi les objectifs suivants :

- contribution globale positive des gouvernements par le biais de leurs émissions obligataires durables (obligations vertes, sociales, durables) ;
- contribution environnementale positive : adhésion à l'Accord de Paris ou à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies ;
- contribution sociale positive : performance en termes d'égalité (coefficient de GINI) et liberté de la presse (Freedom House).

Au 31/12/2024, le produit a investi 77,77% de son actif net dans des émetteurs qualifiés d'investissements durables, dont 65,83% ont contribué à un objectif environnemental et 69,76% à un objectif social, comme mentionné ci-dessus.

Nous avons utilisé les données communiquées par et disponibles auprès de MSCI ESG Research.

Au 31/12/2024, le niveau d'alignement du produit sur la taxinomie était de 1,69%, ce qui a contribué aux objectifs suivants :

- atténuation du changement climatique ;

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- adaptation au changement climatique.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne causent pas de préjudice important à un objectif environnemental ou social, la procédure « ne pas causer de préjudice important » du Gestionnaire financier applicable aux produits ayant un objectif d'investissement durable comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives en vue de réduire l'exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des indicateurs obligatoires concernant les principales incidences négatives (PIN) de ces investissements sur les facteurs de durabilité

Le Gestionnaire financier utilise également des notations ESG dans son approche afin d'instaurer une garantie de performance globale minimale en matière de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tous les indicateurs obligatoires concernant les PIN ont été pris en compte au titre de la définition des investissements durables du Gestionnaire financier, à travers :

- Des exclusions sectorielles et normatives (y compris respect de garanties minimales) via les PIN éliminatoires suivantes :
  - PIN n°10 – Violation du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, pour les émetteurs privés ;
  - PIN n°14 – Exposition à des armes controversées, pour les émetteurs privés ;
  - PIN n°16 – Pays connaissant des violations de normes sociales, pour les émetteurs souverains ;
- Un modèle interne d'évaluation quantitative, qui intègre les indicateurs obligatoires concernant les PIN.

De plus amples informations relatives au modèle d'évaluation figurent dans le document « Définition des investissements durables », disponible à l'adresse https://am.eu.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-ressources/

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Pour tous ses investissements, le Gestionnaire financier exclut les entreprises susceptibles d'enfreindre les dix principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies.

Par ailleurs, dans sa définition de l'investissement durable pour les émetteurs privés, le Gestionnaire financier contrôle l'absence de violation du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Dans cette optique, le Gestionnaire financier s'appuie sur un indicateur de controverses global qui mesure l'implication passée et actuelle des entreprises dans des violations de normes internationales. Sont pris en considération les cadres normatifs suivants : le Pacte mondial des Nations Unies, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Fonds maître prend en compte les principales incidences négatives (PIN) sur les facteurs de durabilité sur lesquels Rothschild & Co Asset Management concentre en priorité ses efforts :

o Émetteurs privés :

- Changement climatique
- Émissions et intensité des gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PIN n°1 et 3)
- Implication dans les combustibles fossiles (PIN 4)
- Exposition à des émetteurs non signataires de l'Accord de Paris (PIN climatique optionnel n°4)
- Droits de l'homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
- Violation de normes éthiques de base (PIN n°10)
- Mixité au sein des organes de gouvernance (PIN n°13)
- Implication dans des armes controversées (PIN n°14)
- Exposition à des émetteurs aux pratiques de lutte contre la corruption défaillantes (PIN social/droits de l'homme optionnel n°15)

o Émetteurs souverains :

- Droits de l'homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
- Exposition aux pays coupables de violation des droits de l'homme et faisant l'objet de sanctions à cet égard (PIN n°16)

Pour prendre en compte les PIN, la Société de gestion du Fonds maître s'est appuyée sur la méthodologie et les données de son fournisseur externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives est mise en œuvre par l'intermédiaire de toutes les composantes de l'approche durable du Gestionnaire financier : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, approche d'engagement et reporting ESG.

Pour ce produit, le Gestionnaire financier publie chaque année tous les indicateurs PIN obligatoires et optionnels choisis pour Rothschild & Co Asset Management.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	899,4	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 2	298,6	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 3	9 030,4	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 12	1 197,9	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 123	10 228,3	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 1	29,1	TCO2/ MEUR

2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 2	9,7	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 3	294,8	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 12	38,8	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 123	330,9	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone de niveau 123	821,1	TCO2/ MEUR
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	5,9	%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	73,5	%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur A	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur B	0,9	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur C	0,3	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur D	1,9	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur E	2,7	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur F	0,2	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur G	0,1	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur H	0,7	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur L	0,2	GWH/ MEUR
7. Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité	Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité	31,5	%
8. Rejets dans l'eau	Rejets dans l'eau	0,0	T/ MEUR
9. Ratio de déchets dangereux	Ratio de déchets dangereux	0,0	T/ MEUR
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,0	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes	0,0	%

directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	13,8	%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Mixité au sein des organes de gouvernance	38,8	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0,0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	162,8	TCO2/ MEUR de PIB
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays)	0,0	Par nombre
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs)	0,0	%
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs)	0,0	%
4 (facultatif). Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone	44,1	%
15 (facultatif). Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,0	%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
RMM Court Terme C	-	9,95%	Europe
French Discount T-bill 0 02/12/25	-	6,27%	France
French Discount T-bill 0 04/24/25	-	6,24%	France
French Discount T-bill 0 03/26/25	-	3,75%	France
Trip.com Group Ltd	Loisirs/services	2,96%	Asie hors Japon
MercadoLibre Inc	Technologie / Internet	2,78%	Amérique latine
Meta Platforms Inc	Technologie / Internet	2,77%	États-Unis
Ivanhoe Mines Ltd	Mines	2,62%	Canada
Agnico Eagle Mines Ltd	Mines	2,55%	Canada
Grab Holdings Ltd	Technologie / Internet	2,54%	Asie hors Japon
Walt Disney Co/The	Loisirs/services	2,37%	États-Unis
Airbus SE	Industrie	2,33%	France
Uber Technologies Inc	Technologie / Internet	2,24%	États-Unis
Newmont Corp	Mines	2,22%	États-Unis

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

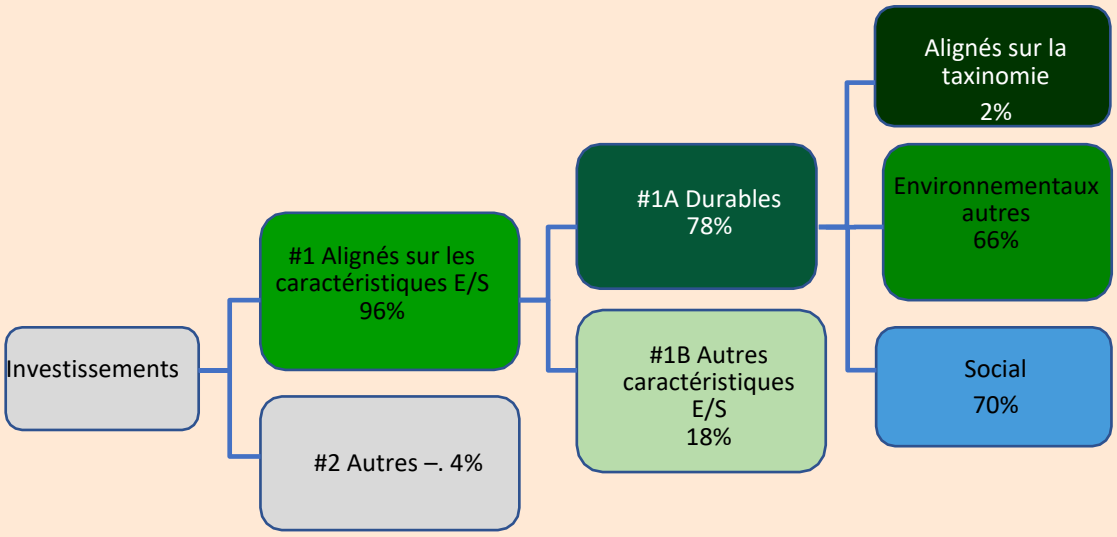

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des

L'allocation d'actifs présentée ci-dessus est exprimée en pourcentage de l'actif net.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Technologie / Internet	22,52%
Mines	9,03%
Finance / Assurance	8,69%
Industrie	7,99%
Santé	7,30%
Loisirs/services	6,75%
Biens de consommation/Luxe	2,87%
Transport	2,36%
Énergie / Services à l'industrie pétrolière	1,18%
Services aux collectivités	1,07%

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie

☒ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, **DONT OBLIGATIONS SOUVERAINES***

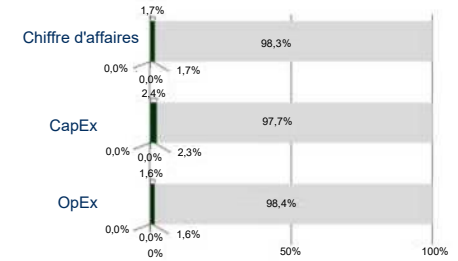

2. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, **HORS OBLIGATIONS SOUVERAINES***

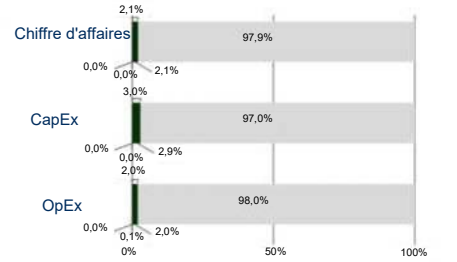

Ce graphique représente 79,7% des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Nous avons utilisé les données relatives à la taxinomie publiées et recueillies par MSCI ESG Research.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes s'établissait à 0,03% et 1,32% respectivement.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE était de 1,69% au 31/12/2024.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 65,83% des actifs nets.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif social s'établissait à 69,76% des actifs nets.

nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Une partie de l'actif net du produit financier peut avoir été investie dans des titres qui ne sont pas analysés sur la base de critères ESG. Néanmoins, tous ces titres respectaient le cadre d'exclusion commun du Gestionnaire financier, assurant une garantie minimale des principes ESG.

Ces titres détenus en portefeuille servent à atteindre l'objectif d'investissement du produit financier.

Le Fonds maître peut détenir des liquidités à titre accessoire à concurrence de 20% de son actif net.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'année, le Fonds maître peut avoir fait l'objet de révisions de l'allocation conformément à son processus durable et aux caractéristiques environnementales et sociales promues.
Il peut s'agir de changements au niveau de l'exposition sectorielle et/ou d'émetteurs spécifiques, en relation avec des mises à jour des listes d'exclusion et/ou des scénarios d'investissement, la conformité aux exigences de durabilité du produit, la gestion des controverses et/ou des actions d'engagement. Durant l'exercice, le cadre d'exclusion commun de la Société de gestion du Fonds maître a été étendu à toutes les armes controversées.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/C

Décembre 2024

R-co Lux Valor C EUR

Rapport de gestion | ESG

SFDR Article 8

Les données ESG s'entendent au début du trimestre

NOTE ESG

	Score	Note
Fonds	6,41	A
Univers de gestion	6	A

Calcul du score avec des notes ajustées au sein de leur secteur

Taux de couverture	98%

Nombre de positions	51
Nombre de positions assorties d'une note ESG	49

COMPARAISON DES SCORES ESG PAR FACTEUR

	E	S	G
Fonds	6,87	5,34	5,81
Univers de gestion	5,93	4,99	5,51

REPRÉSENTATION DES FEMMES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fonds	32%
Univers de gestion	29%

RÉPARTITION DES NOTES (EN % HORS TRÉSORERIE)

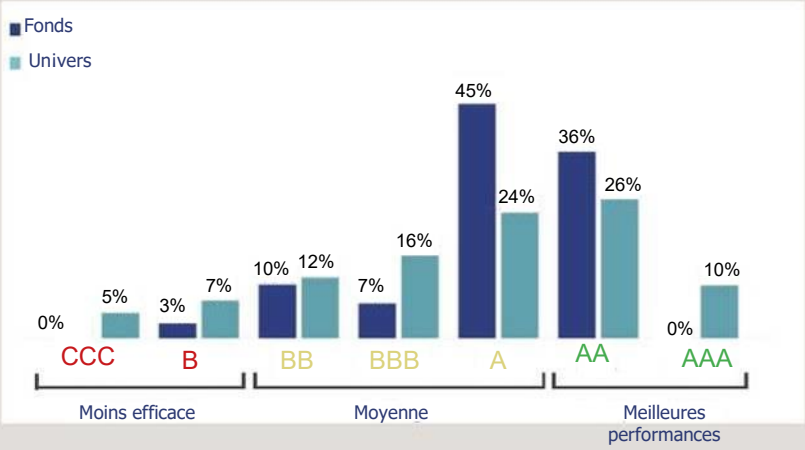

ÉVOLUTION DE LA NOTE (SUR 12 MOIS)

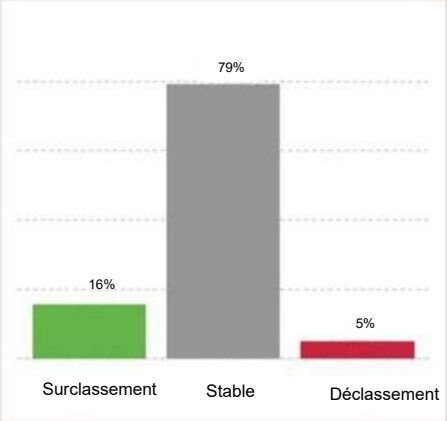

RÉPARTITION DES NOTES PAR SECTEUR (EN % HORS TRÉSORERIE)

Secteur	Pondération	Pas de note	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Biens de consommation	2,9%	-	-	-	-	-	-	100,0%	-
Pétrole et gaz	1,2%	-	-	-	-	-	-	100,0%	-
Finance	8,7%	-	-	-	23,0%	-	40,6%	36,4%	-
Industrie	10,8%	6,3%	-	-	21,9%	-	31,5%	40,3%	-
Matériaux	10,8%	8,9%	-	-	6,8%	-	38,7%	45,6%	-
Santé	7,5%	-	-	-	20,4%	20,0%	31,8%	27,9%	-
Services aux collectivités	1,1%	-	-	-	-	-	-	100,0%	-
Services aux consommateurs	16,3%	-	-	-	-	13,5%	65,5%	21,0%	-
Émetteurs souverains	18,0%	-	-	-	-	-	100,0%	-	-
Technologie	12,4%	-	-	23,0%	27,6%	23,4%	13,9%	12,0%	-
OPC	10,2%	-	-	-	-	-	-	100,0%	-

Source : Rothschild & Co Asset Management Europe

Rapport de gestion| ESG

INTENSITÉ CARBONE (SCOPES 1+2) ET PART ÉCOLOGIQUE

	tonnes de CO_2 rapportées aux ventes, en millions de dollars
Fonds	146
Univers de gestion	109
Écart relatif	*37*
Taux de couverture	**71%**
Part écologique	**3%**

PRINCIPAUX SECTEURS CONTRIBUANT À L'INTENSITÉ CARBONE

Secteurs	Pondération	Contribution à l'intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Matériaux	15,0%	70,5	48%
Services aux collectivités	1,5%	49,1	33%
Industrie	15,1%	16,2	11%
Top 3	31,6%	135,7	93%

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE

Émetteurs	Pondération	Note ESG	Score E	Score de gestion de la transition vers une économie sobre en carbone	Émissions annuelles (Mt de CO_2)	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
AES CORP/THE	1,5%	AA	7,0	6,8	40,3	3 192,4	33,5%
Air Liquide SA	2,0%	A	4,1	6,7	37,6	1 233,5	17,2%
Ivanhoe Mines Ltd	3,8%	A	3,5	2,0	0,1	495,6	12,7%
Newmont Corp	3,2%	AA	4,7	7,3	3,1	262,7	5,7%
Agnico Eagle Mines Ltd	3,7%	AA	3,7	7,6	1,2	212,7	5,3%
Top 5	**14,2%**						**74,4%**

ÉMETTEURS DE LA CATÉGORIE DE TRANSITION « ÉCHOUEMENT DES ACTIFS »

Fonds	1%
Univers de gestion	1%

ENTREPRISES MEMBRES DE L'INITIATIVE SBTI

Objectifs fixés	35%
Engagement	20%

% DU PORTEFEUILLE ALIGNÉ SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

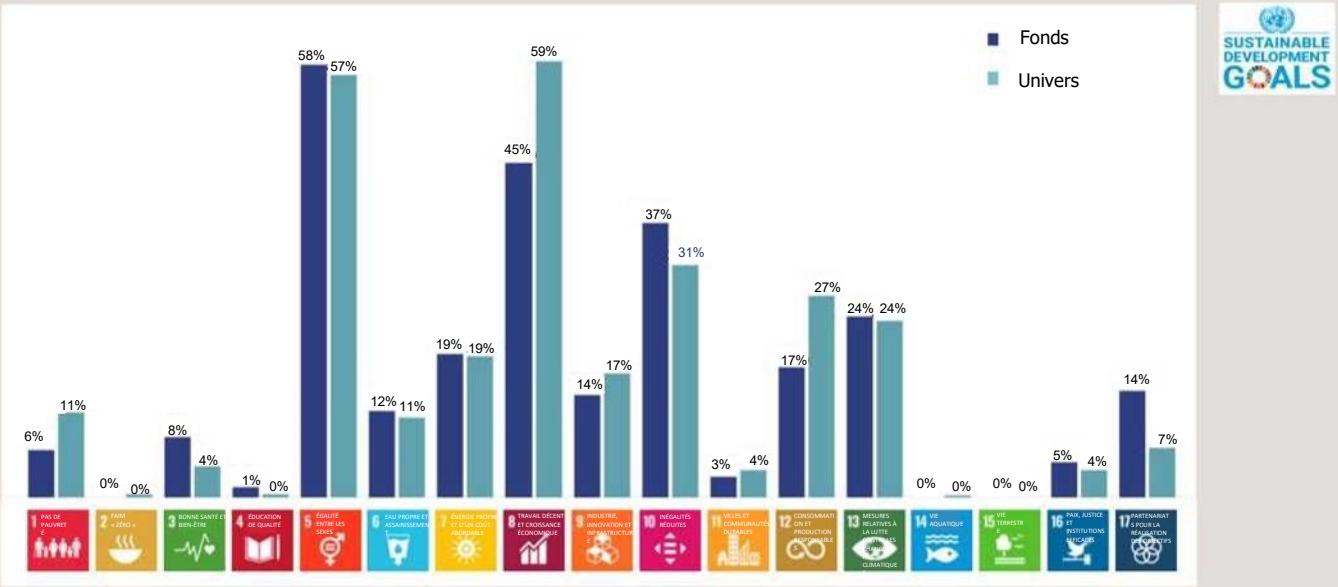

Sources : Rothschild & Co Asset Management/MSCI ESG Research ©

Glossaire

Intensité carbone
L'Intensité carbone du portefeuille est définie comme la somme pondérée des intensités carbone des actifs sous-jacents du portefeuille.

Initiative Science Based Targets (SBTi)
L'initiative Science Based Targets est un organisme international d'action climatique qui fixe des normes et propose des outils et conseils afin de permettre aux entreprises de se fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur la base de la science climatique et des mesures nécessaires pour atteindre l'objectif d'émissions nettes nulles d'ici 2050 au plus tard.

Objectif fixé : Les entreprises définissent des objectifs clairs et des programmes basés sur la science, examinés et validés par la SBTi, afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces objectifs sont exprimés en termes d'alignement sur le scénario de température.

Engagement : Les engagements représentent l'intention d'une entreprise de se fixer des objectifs et de les soumettre pour validation dans un délai de 24 mois. Ces entreprises ne présentent pas encore d'objectifs validés par la SBTi.

Articles du SFDR
Article 6 : le produit financier ne promeut pas nécessairement des caractéristiques ESG ou ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable spécifique.
Article 8 : le produit financier promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales.
Article 9 : le produit financier a pour objectif l'investissement durable.

Part écologique
Part des ventes d'actifs sous-jacents contribuant à la transition.

Catégorie « transition vers une économie sobre en carbone »
Cet indicateur classe les entreprises en fonction de leur exposition aux risques et opportunités découlant de la transition vers une économie sobre en carbone.

Les différentes catégories sont :

Échouement des actifs : les actifs qui perdent de la valeur en raison d'une évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, perturbations technologiques) à l'origine de fortes dépréciations (les entreprises qui possèdent des mines de charbon par exemple) ;

Transition des opérations : les entreprises confrontées à une augmentation des coûts d'exploitation en raison des taxes sur le carbone ou qui doivent réaliser de lourds investissements pour mettre en œuvre des solutions visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (par exemple, les producteurs de ciment) ;

Offre de produits en transition : entreprise confrontée à une diminution de la demande de produits à forte intensité carbone et qui doit adapter son offre pour tendre vers des produits compatibles avec une économie sobre en carbone (par exemple, le secteur automobile) ;

Neutre : entreprise peu exposée à l'augmentation des coûts d'exploitation/besoins d'investissement liés à la transition vers une économie sobre en carbone (par exemple, le secteur de la santé) ;

Solutions : entreprise qui fournit des produits ou des services susceptibles de bénéficier de la transition vers une économie sobre en carbone (par exemple, les producteurs d'électricité à partir d'énergies renouvelables).

Avis de non-responsabilité

Rothschild & Co Asset Management – Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros – 29, avenue de Messine, 75008 Paris – Agrément AMF n° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français « R-Co » – 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 844 443 390 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

Ces informations sont fournies à titre indicatif uniquement. Elles ne constituent pas tout ou partie d'un contrat, d'un conseil en investissement, d'une recommandation d'investissement ou d'une sollicitation d'achat ou de vente d'actions du fonds. Préalablement à tout investissement, il est fortement recommandé de lire les informations détaillées contenues dans les documents réglementaires relatifs à chaque fonds (le prospectus, le règlement/les statuts du fonds, la politique d'investissement, les derniers rapports annuels/semestriels et le Document d'informations clés pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire admissible pour l'acquisition d'actions du fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement en version papier ou électronique auprès de la société de gestion du fonds ou de son représentant. Le rendement et la valeur des actions du fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances du marché ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur du marché. Les performances passées ne présagent pas des performances à venir. Ni les tendances, ni les performances passées ne sauraient constituer une garantie quant à l'évolution future de la performances ou du capital. Les données tiennent compte de l'ensemble des coûts et dépenses liés au fonds (par exemple, les frais de gestion), mais pas des frais facturés au client (par exemple, les frais d'émission, les frais de dépôt).

• Informations destinées aux US Persons

Conformément à la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (« Securities Act of 1933 »), telle que modifiée, les parts ou actions de ce fonds ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux États-Unis, ni admises en vertu d'une quelconque loi américaine. Ces parts ne doivent pas être offertes, vendues ou transférées aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens de la Réglementation S du Securities Act de 1933) ou assimilée (telle que définie dans la loi américaine « HIRE » du 18 mars 2010 et dans le dispositif « FATCA »).

• Informations destinées aux investisseurs belges

Les statuts ou le règlement du Fonds, le prospectus complet, le prospectus simplifié ainsi que les rapports annuels et semestriels de chaque Fonds peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement en français et en néerlandais, auprès de Rothschild Martin Maurel, dont le siège social est situé 29, avenue de Messine, 75008 Paris, France, agissant pour le compte de sa succursale Rothschild & Co Wealth Management Belgium, dont le siège social est situé 166 avenue Louise, B-1050 Bruxelles, Belgique.

Toute information destinée aux investisseurs belges concernant Rothschild & Co Asset Management ou le fonds sera publiée dans un média local belge ou fournie par l'entité de commercialisation du fonds.

• Informations destinées aux investisseurs luxembourgeois

Les statuts ou le règlement du Fonds, le prospectus complet, le prospectus simplifié ainsi que les rapports annuels et semestriels de chaque Fonds peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, auprès de : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information destinée aux investisseurs luxembourgeois concernant Rothschild & Co Asset Management ou le fonds sera publiée dans un média local luxembourgeois ou fournie par l'entité de commercialisation du fonds.

• Informations destinées aux investisseurs néerlandais

Les statuts ou le règlement du Fonds, le document d'information clé pour l'investisseur (DICI), le prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels ou semestriels) de chaque fonds peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement en néerlandais et en anglais auprès de Rothschild & Co Asset Management – Service Commercial, 29, avenue de Messine, 75008 Paris, France. Toute information destinée aux investisseurs néerlandais concernant Rothschild & Co Asset Management ou le fonds sera publiée dans un média local néerlandais ou fournie par l'entité de commercialisation du fonds.

• Informations destinées aux investisseurs suisses

Les fonds de Rothschild & Co Asset Management (ci-après les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information ne constitue pas une invitation à souscrire l'un quelconque des fonds qui y sont décrits ; elle ne se substitue pas au prospectus du fonds et n'est fournie qu'à titre indicatif. Cette présentation ne constitue ni un conseil ni une recommandation à souscrire un quelconque fonds. Les souscriptions ne sont acceptées et les actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus du fonds concerné, tel qu'approuvé par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni qu'à titre indicatif et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne présagent pas des performances à venir. En outre, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'actions ou de parts du fonds concerné sont facturées en sus. Rothschild & Co Asset Management ne donne aucune garantie quant à l'évolution des performances et ne peut être tenue pour responsable de toute décision prise sur la base des informations contenues dans le présent document.

Investir dans une ou plusieurs actions ou parts d'un Fonds comporte des risques. Rothschild & Co Asset Management recommande aux souscripteurs de demander des informations complémentaires, notamment en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant le représentant des Fonds en Suisse, tel que précisé ci-dessus, leur conseiller financier habituel ou Rothschild & Co Asset Management avant de prendre une quelconque décision d'investissement.

Rothschild & Co Bank AG (Zollikerstrasse 181, CH-8034 Zurich, Suisse) a obtenu de la FINMA l'autorisation de distribuer les Fonds à des investisseurs non qualifiés en ou depuis la Suisse ; Rothschild & Co Bank AG est également désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse.

Le règlement ou les statuts du Fonds, le prospectus, le document d'information clé pour l'investisseur et les rapports annuels et semestriels pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des actions ou des parts de quelque Fonds que ce soit.

Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse concernant Rothschild & Co Asset Management ou les Fonds seront publiées sur la plateforme électronique www.fundinfo.com, qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat, ou les valeurs nettes d'inventaire portant la mention « hors commissions » seront publiés chaque jour sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

• Site Internet

Tous les documents sont également disponibles à l'adresse suivante :
am.eu.rothschildandco.com

• Informations au sujet de MSCI ESG Research

Bien que les fournisseurs d'informations de Rothschild & Co Asset Management, y compris, entre autres, MSCI ESG Research LLC et ses sociétés affiliées (les « Parties ESG »), obtiennent des informations (les « Informations ») à partir de sources qu'ils considèrent comme fiables, aucune des Parties ESG ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des données contenues dans le présent document et toutes rejettent expressément toute garantie expresse ou implicite, y compris les garanties de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier.

Les informations ne peuvent être utilisées que pour votre usage interne, ne peuvent être reproduites ou rediffusées sous quelque forme que ce soit et ne peuvent servir de base ou de composant pour l'élaboration d'instruments ou de produits financiers ou d'indices. En outre, aucune des informations ne peut en elle-même servir à déterminer quels titres il convient d'acheter ou de vendre, ni à quel moment les acheter ou les vendre. Aucune des Parties ESG ne peut être tenue pour responsable d'une erreur ou d'une omission en rapport avec les données contenues dans le présent document, ni d'un quelconque dommage direct, indirect, spécial, punitif, consécutif ou autre (y compris les manques à gagner), et ce même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.

Les labels attestent uniquement du caractère responsable et durable de la gestion et ne doivent pas être considérés comme une garantie de sécurité du capital ou de performance financière du fonds.

Vos contacts professionnels

Institutionnels France
Tél. : +33 1 40 74 40 84
@ : AMEUInstitutionnelsFrance@rothschildandco.com

Distribution externe France
Tél. : + 33 1 40 74 43 80
@ : AMEUDistribution@rothschildandco.com

International
Tél. : + 33 1 40 74 42 92
@ : clientserviceteam@rothschildandco.com

Rejoignez-nous
sur **LinkedIn**